

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du lundi 27 mars 2023 à 19h00 au CCM
Openbare zitting van maandag 27 maart 2023 om 19u00 in het GCM**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Bonjour à tous, bonjour à toutes. Alors, avant de passer la parole à Monsieur Ben Salah, je voudrais juste introduire l'ordre du jour pour vous dire que l'interpellation citoyenne relative à la mobilité autour des écoles et des crèches est retirée par les citoyens qui l'avaient introduite. Ils m'ont fait savoir qu'ils ont obtenu leur réponse. Et donc nous commencerons par la question d'actualité de Monsieur Ben Salah.

Monsieur De Block demande si le ROI a été respecté lors de la séance du 22/03 concernant le contrôle du quorum en début de séance et si la Présidente s'engage à respecter le ROI dans le futur.

Madame la Présidente rappelle que les règles sont là pour faire avancer les affaires et pas pour se disputer de manière politicienne. Elle reconnaît que la séance du 22/03 a été ouverte à 18h16 et qu'elle prend parfois certaines latitudes par rapport au ROI pour permettre la sérénité des débats, par exemple quand elle donne plus de temps de parole aux citoyens que ce que le ROI ne permet.

Madame la Secrétaire f.f. lit l'article 3 § 4 du ROI : "si un quart d'heure après l'heure fixée, le quorum requis pour délibérer valablement n'est pas atteint, le Président le fait constater".

Monsieur Eylenbosch fait remarquer qu'à 19h00, seul une dizaine de conseillers étaient présents. Il rappelle que si ce délai a été inscrit dans le ROI, c'est pour que le conseil puisse commencer à un moment précis et qu'il faut se tenir aux règles qui sont dans le ROI.

De heer De Block vraagt of het reglement van de Gemeenteraad tijdens de zitting van 22/03 betreffende de controle van het quorum aan het begin van de zitting is nageleefd en of de voorzitter zal toezeggen het reglement in de toekomst te zullen naleven.

De Voorzitster herinnert dat de regels er zijn om de zaken vooruit te helpen en niet om politieke discussies te voeren. Zij erkent dat de vergadering van 22/03 om 18.16 uur is geopend en dat zij soms bepaalde toleranties neemt ten opzichte van het reglement om de sereniteit van de debatten te waarborgen, bijvoorbeeld wanneer zij burgers meer spreektijd geeft dan het reglement toestaat.

De waarnemend secretaris leest artikel 3, § 4 van de ROI voor: "Indien een kwartier na het vastgestelde tijdstip het voor een geldige beraadslaging vereiste quorum niet is bereikt, laat de voorzitter dit optekenen".

De heer Eylenbosch wijst erop dat om 19.00 uur slechts een tiental raadsleden aanwezig waren. Hij herinnert dat deze tijdslimiet in het reglement is opgenomen zodat de Raad op een bepaald tijdstip kan beginnen en dat de regels in het reglement moeten worden nageleefd.

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la mobilité autour des écoles et des crèches.- report du 22/03/2023
Gemeentesecretariaat - Burgerinterpellatie betreffende de mobiliteit rond scholen en kinderdagverblijven.- uitstel van 22/03/2023

Le point est retiré de l'ordre du jour à la demande des citoyens qui ont reçu les réponses à leurs questions.

Het punt wordt van de dagorde gehaald door de burgers die die de antwoorden op hun vragen hebben ontvangen.

Question d'actualité posée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal DEFI, relative au nettoyage d'une rue de Molenbeek par le service Propreté d'Anderlecht.
Actualiteitsvraag gesteld door de heer Ben Salah, gemeenteraadslid DEFI, over de reiniging van een straat in Molenbeek door de reinigingsdienst van Anderlecht.

Mme la Présidente :

Alors je propose qu'on commence le véritable ordre du jour du conseil par la question d'actualité de Mr Ben Salah concernant le nettoyage d'une rue de Molenbeek par le service propreté d'Anderlecht. C'est l'échevine de la Propreté, Gloria Garcia Fernandez, qui vous répondra.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Donc, madame l'échevine en charge de la propreté, je souhaiterais exprimer mon inquiétude quant à l'état de la propreté des rues de Molenbeek et attirer votre attention sur l'impact que cela a sur la qualité de vie des habitants de notre commune.

Bien que les mesures aient été prises récemment, telles qu'une augmentation de taxes, il semble que cela n'a pas suffi à améliorer la situation de la propreté de notre commune. De fait, les rues de Molenbeek sont actuellement dans un état de saleté alarmant, ce qui est intolérable pour les résidents de notre commune. Il est préoccupant de constater que les services de propreté d'autres communes tels que ceux d'Anderlecht, doivent parfois intervenir dans notre territoire pour pallier le manque de propreté.

Bien que certaines rues soient couvertes par une convention de passage entre Molenbeek et Anderlecht, il est inadmissible que la situation se dégrade à ce point. Les Molenbeekois ont droit à un environnement propre et sain et il est de votre responsabilité, en tant qu'échevine de la propreté, de veiller à ce que cela soit possible.

Je me permets de vous poser les questions suivantes :

- Est-il vrai que les services de propreté d'Anderlecht ont dû intervenir suite au non-respect de la convention de 2007?

- Si oui, pourquoi est-ce nécessaire que les services d'Anderlecht interviennent pour maintenir la propreté de nos rues?

- Quelles mesures concrètes avez-vous à l'intention de prendre pour améliorer la situation et éviter qu'elle ne se reproduise à l'avenir?

Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia Fernandez.

Mme l'échevine Garcia Fernandez :

Monsieur Ben Salah, merci pour votre question, ça va me permettre de répondre à un article de presse que je n'ai pas voulu commenter pour les raisons que je vais vous expliquer.

Alors c'est vrai que nous avons une convention qui lie la commune de Molenbeek avec la commune d'Anderlecht parce que certaines rues sont limitrophes. La convention en question porte sur 20 rues et nous avons actuellement depuis quelques semaines des problèmes avec deux rues, la rue de la Semence et aussi la rue, pour être tout à fait clair, la rue de Liverpool.

Alors, l'article de presse dont vous parlez, l'article du 17 mars dernier, parlait de la rue de la Semence. Alors, quelles sont nos obligations concernant cette rue? Eh bien, nous nous sommes engagés à nettoyer la rue du côté pair. Cela veut dire des numéros 2 à 10 et du côté impair du numéro 1 à 3. Donc, c'est un tout petit tronçon. Mais nous sommes tout à fait conscients que nous devons le faire. Et ce tronçon a été fait le mardi quatorze.

Alors, je tiens à vous dire aussi que dans cette convention dans laquelle se trouve un rue, il arrive souvent, en tout cas depuis que je suis échevin, je peux vous assurer qu'à de nombreuses reprises, nos agents de la propreté publique ont fait de manière tout à fait volontaire des tronçons qui devaient normalement être fait par Anderlecht parce qu'ils avaient le temps et parce qu'ils se sont dit voilà, c'est sale, on va le faire. La seule différence, c'est que moi, quand je suis sur le terrain, je n'appelle pas la presse parce que ce n'est pas comme ça que je fais de la politique. Moi, je fais de la politique avec les gens. Je ne fais pas de la politique de caniveau, ni de la politique politicienne et je n'ai pas l'intention d'en faire. Et je vous remercie d'ailleurs pour votre question parce que je n'avais pas l'intention de répondre à l'article.

Alors dans cet article, vous avez pu voir, et c'est aussi exact que ça fait à peu près un an que nous travaillons sur cette convention. Alors pourquoi est-ce que ça dure aussi longtemps? Parce qu'il y a des discussions autour du nettoyage des caniveaux, enfin pas des caniveaux, excusez-moi, des avaloirs. Donc en 2007, les personnes qui ont rédigé et signé cette convention ont décidé qu'Anderlecht nettoierait les avaloirs. Maintenant, mon homologue d'Anderlecht souhaiterait que ce soit Molenbeek qui le fasse.

Alors, je vais vous dire, monsieur Ben Salah, moi, il n'est pas question que je revienne sur ce point-là. Nous n'avons pas les effectifs pour le faire et vous me connaissez, je suis très sensible au bien être des travailleurs et à la pénibilité du travail. Donc moi, je ne vais pas rajouter une charge supplémentaire. Alors, si ce point-là reste en l'état, je continuerais les discussions et nous signerons probablement une convention et qui passera d'ailleurs ici au conseil communal. Mais moi, là-dessus, je ne reviendrai pas.

Alors, vous m'avez aussi demandé ce que je comptais faire et effectivement, vous avez raison, hein quand vous dites que la propreté publique, c'est ma responsabilité et je peux vous dire que je l'assume au quotidien. Alors, ce que nous allons faire, c'est continuer d'une part les discussions dans le cadre de cette convention et aussi, surtout, nous allons mettre en place ce que j'appelle la responsabilité collective. C'est à dire que dans certaines rues, comme la rue de la Semence, donc dans les rues pour lesquelles les problèmes qui sont soulevés sont essentiellement des problèmes de balayures, je ne parle pas des dépôts clandestins, eh bien, nous allons appliquer un article que vous connaissez très bien d'ailleurs, l'article 22 du Règlement général de police, qui oblige les personnes qui habitent au rez-de-chaussée ou pour des copro, la personne responsable du nettoyage à nettoyer le trottoir. Parce que je voudrais vous rappeler que normalement ce n'est pas à nos agents de faire ça. Nous on s'occupe seulement des rigoles et vous le savez très bien. Eh bien je vais dans les jours qui viennent, il y a un courrier qui va bientôt partir, nous allons mettre en place ce levier juridique

qui est le nôtre, que nous allons activer. Et en amont, nous allons lancer aussi une campagne évidemment de sensibilisation pour expliquer aux riverains que nous allons mettre en place ce type de sanctions. Mais il y aura quand même une grosse campagne de sensibilisation. Et encore une fois, ça ne va pas dans un premier temps concerner l'ensemble des rues du territoire, mais vraiment concerner des rues où il y a des problèmes de balayures. Voilà.

Alors vous m'avez aussi posé la question, enfin, vous avez soulevé le fait que les rues étaient fort sales. Vous avez raison, certaines rues sont plus sales que d'habitude et l'explication est très simple. Or, ce n'est pas une justification, c'est une réalité. Vous savez que les agents doivent prendre leurs congés compensatoires avant le 31 mars et nous sommes à la propreté publique confrontés à ce problème-là. Donc, il suffit, notamment dans le secteur du maritime c'est un gros soucis, il suffit qu'il y ait peu d'agents ou même, comment dirais-je, le responsable ait prévu assez de monde, enfin suffisamment de monde pour que ce soit propre. Mais il suffit que l'un ou l'autre tombe malade et on s'en sort plus. Et donc c'est le problème que nous avons actuellement. Voilà.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Écoutez, je tiens quand même à remercier l'échevine de la propreté pour ces réponses. Je tiens également à mettre en avant l'aspect communicationnel qui est extrêmement, à mon sens important auprès de la population mais également auprès des politiciens. Parce que quand on dit la propreté est l'affaire de tous, c'est également l'affaire de tout le collège d'abord et ensuite les citoyens. Pour une simple raison, c'est qu'ils vous ont élu pour pouvoir permettre entre guillemets d'éviter de penser à ça. Même si effectivement ils ont une part de responsabilité et je ne suis pas contre le fait de rappeler aux gens, d'une manière ou d'une autre, qu'ils ont une responsabilité.

Alors vous me répondez sur l'aspect de la convention, car entre nous quand j'ai lu l'article, ça a donné un sacré coup une nouvelle fois, en termes de communication à notre commune. Ils l'ont fait passer pour une comme une salle, une commune qui est infestée de rats et grosso modo, le message c'étaient nos services d'Anderlecht, on va faire le boulot des Molenbeekoïes. Ça, moi je ne l'accepte pas et je pense que les Molenbeekoïes non plus. Donc je vous rejoins et je considère que leur communication est une drôle de communication, une communication pour ma part totalement inacceptable. Néanmoins, l'idée de pouvoir, entre guillemets, amorcer certaines idées tel que vous avez soulevé à travers l'article 22 du Règlement général de police, si ça a permis de pouvoir démarrer un déclic, je serais curieux dans les semaines à venir, les mois à venir, de pouvoir connaître les rues dont vous allez faire passer cet article et je tenais à vous remercier.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ben Salah.

Je donne la parole à madame Bastin, la présidente du CPAS et les hauts fonctionnaires qu'elle a emmenés avec elle au sujet du budget du CPAS.

Monsieur Eylenbosch ?

M. Eylenbosch :

Avant le CPAS je veux revenir sur le point un. Vous nous avez annoncé que le point était annulé parce que les personnes avaient reçu leurs informations. Je vous rappelle quand

même que quand il y a une interpellation citoyenne, les chefs de groupe ont la possibilité d'intervenir et de pouvoir donner leur avis ou de pouvoir critiquer le message qui est passé par les par les citoyens. En faisant cela, alors que c'était un point qui est à l'ordre du jour vous le supprimez maintenant donc ça veut dire que vous changez l'ordre du jour de ce conseil, donc ce qui signifie que la légalité est de nouveau borderline et de l'autre côté vous supprimez et vous confisque également la démocratie au sein de ce conseil communal, puisque les chefs de groupes n'ont plus la possibilité de parler. Vous avez vous même parlé avec ces personnes après le conseil, puisque tout le monde vous a vu. Et c'est une chose qui ne se fait pas parce que ce n'est pas honnête vis à vis des autres conseillers. Je vous prie de tenir compte de cette remarque pour la prochaine fois et j'espère que ça ne se reproduira plus. Merci.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, si les citoyens décident d'interpeller ils décident d'interpeller, s'il ne souhaite pas interpellé, n'interpellent pas. Et en fait, l'interpellation citoyenne est un droit balisé dans notre règlement d'ordre intérieur, tout comme la prise de parole des chefs de groupe dans le sillage d'une interpellation citoyenne. Ici, ces citoyens ayant décidé de ne plus interpellé, je ne peux pas vous donner la parole sur ce sujet. Et à vrai dire, le fait qu'ils aient été satisfaits de nos réponses et qu'il ne souhaite plus interpellé, moi, j'ai tout lieu d'en être réjoui. Je comprends que de votre côté, vous souhaiteriez que tous les citoyens soient extrêmement fâchés contre le collège puisque vous faites partie de l'opposition, c'est dommage, mais il n'y a rien d'illégal là-dedans et cela n'entache en rien nos travaux. Il n'y a aucun souci à ce que quelqu'un qui avait prévu d'interpeller décide de ne plus interpellé et n'interpelle plus. Fin de l'histoire. C'est le cas également si vous êtes absent ou vous décidez de ne plus interpellé. Donc à ce moment, effectivement, le débat n'a plus lieu, même si par ailleurs, plein d'autres gens auraient pu être intéressés par la question que vous aviez soulevée et je vous en prie.

M. Eylenbosch :

Ils étaient présents lors du début de ce conseil, donc je suppose qu'ils étaient en attente d'avoir une information, une réponse par rapport à leur question. On peut constater qu'ils ne sont plus là aujourd'hui, que vous annoncez qu'ils l'ont annulé parce qu'ils ont reçu les réponses. Donc ils ont vous ont bien parlé pour avoir les réponses à l'issue de ce conseil. C'est ce que vous avez confirmé. Et donc je maintiens le fait que vous avez confisqué la démocratie de ce conseil.

*La séance est interrompue de 20h02 à 20h24 pour la rupture du jeûne.
De zitting wordt onderbroken van 20.02 tot 20.24 uur voor het verbreken van het vasten.*

Ahmed El Khannouss entre en séance / treedt in zitting.

Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.

Taoufik Hamzaoui entre en séance / treedt in zitting.

Fatima Zahmidi entre en séance / treedt in zitting.

Abdelkarim Haouari entre en séance / treedt in zitting.

**2. Finances - Budget CPAS 2023.- report du 22/03/2023
Financiën - Begroting OCMW 2023.- uitstel van 22/03/2023**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Bastin pour le budget du CPAS.

Mme Bastin, Présidente du CPAS :

Merci, madame la présidente.

Bonsoir, chers collègues. Je tiens d'abord à remercier tout de même les collègues du CPAS qui se sont déplacés pour la seconde fois. Il s'agit de Monsieur Rozen, que vous connaissez bien sûr, de madame Magotiaux, la directrice des ressources humaines, et Monsieur Lambremont, qui est le receveur. J'aime mieux utiliser ce terme-là qui est plus parlant.

Alors voilà, je suis particulièrement contente de pouvoir vous exposer ce soir ce qui concerne le CPAS, parce que je ne vous apprends rien, les deux années de Covid ont été des années particulièrement difficiles et je dirais que nous reprenons pied. Et au niveau de la note de politique générale, si vous l'avez parcourue, eh bien vous avez pu voir qu'on a remis en place ou on a mis en place un certain nombre de choses qui permettent aux CPAS de vraiment remplir sa mission.

Le premier service, c'est le service social bien sûr, qui est le corebusiness de notre administration et il est en permanente évolution. Je crois que c'est tout à fait indispensable parce que les besoins de nos habitants sont importants et sont eux aussi en constante évolution. La première chose, c'est qu'on est retourné aux titulariats. Titulariat signifie donc que tous les membres d'une famille vont se regrouper dans le dossier d'une assistante sociale, ce qui lui permet de connaître très bien la situation familiale et de pouvoir traiter les demandes de chaque membre de la famille en fonction de l'ensemble de la situation. C'est quelque chose qui me semble a pu être remis en place et qui est un mécanisme de cohérence important. Secundo, on a remis en place les permanences aussi que l'on peut multiplier étant donné que nous avons ouvert des antennes. On est donc retourné aussi à des antennes qui avaient dû précédemment être fermées. Nous avons cinq antennes : Delaunoy, Indépendance, le Centre et la Chaussée de Gand qui pour le mois de septembre suite à la fermeture du centre de vaccination va pouvoir rouvrir et va pouvoir donc redevenir une annexe, disons, qui est surtout destinée au haut et puis il y a Schols, que vous connaissez et dont on a parlé il y a à peu près un mois. Ces antennes sont maintenant décidées et nous avons envoyé un courrier à chaque usager pour lui signifier l'antenne à laquelle il va être rattaché et l'assistante sociale qui va prendre son dossier en charge. Donc tout ce courrier a été envoyé aux différents usagers, ce qui permettra vraiment à chacun de se recentrer sur un organisme, une personne, une antenne tout à fait spécifique qui lui permettra d'être reçue immédiatement.

On a aussi réinstallé les visites à domicile. C'est extrêmement important parce que cela permet de voir dans quelles circonstances nos usagers vivent et la réalité de leur terrain.

Ce qu'on a l'intention de faire et c'est occupé à se réaliser, c'est le regroupement administratif. Vous savez que nos usagers doivent rentrer un certain nombre de documents pour que leur anamnèse soit complète et donc il va y avoir des ressources administratives qui vont être réorganisées, ce qui permettra de recentrer des assistants et du personnel de seconde ligne dans un objectif vraiment documentaire et un support administratif important pour les assistants sociaux. L'encadrement, bien sûr, se poursuit et on renforcera aussi la fonction de relecteur parce que nous avons remarqué qu'au niveau des dossiers ces relecteurs sont particulièrement importants, à la fois pour analyser les dossiers de manière complète, mais aussi pour accompagner les jeunes recrues que nous avons engagées et cela permet aussi de voir quelles sont les défaillances éventuelles ou quelles sont préconisées, quelles sont les lignes de conduite qui sont particulièrement efficaces. Donc c'est pour permettre un management de proximité tout à fait adapté.

Alors, la politique sociale du centre c'est établir des lignes de conduite à la fois parce qu'il y a des thèmes qui sont tout à fait importants à pouvoir structurer et ça permet aussi une

équité entre tout le personnel du service social pour que chaque assistante sociale et chacun réagisse en fonction d'un certain nombre de lignes de conduite qui sont établies, qui permettent une équité entre tous et qui permettent aussi une équité dans la manière dont les dossiers sont traités. Tout ça n'empêche pas naturellement les dossiers d'être traités au cas par cas. Et dans les comités, il y a des propositions qui sont faites en fonction des difficultés tout à fait spécifiques pour certaines familles. Alors, vous savez que la politique sociale, le CPAS, c'est le dernier filet de recours possible. Et donc on a remis en place aussi le recours aux débiteurs alimentaires et les aides aux indépendants. C'est relativement nouveau dans les subsides que l'on nous a alloués. L'utilisation aussi des frais d'énergie qui est utilisé en premier lieu, qui nous permet aussi, puisque nous avons des subsides pour ce type de demande, donc les subsides énergie ont été passablement augmentées. Ça nous permet aussi, en passant par la prise en compte des subsides, des demandes d'énergie, de pouvoir payer d'autres frais comme des frais scolaires, des loyers et d'autres choses qui sont tout à fait ponctuelles et que nos usagers nous demandent. On a aussi pris contact avec madame la Bourgmestre, d'ailleurs avec Sibelga, pour avoir une couverture pour un certain nombre d'usagers qui ont des difficultés particulières et lourdes pour tout ce qui est énergie et gaz comme clients protégés. Et Sibelga nous a donc conseillé pour les prises en charge de cette spécificité. Il y a aussi ce qui va être mis en place, c'est le projet individuel d'insertion socio professionnelle qui va être établi dès la demande de l'usager. L'assistant sociale qui reçoit donc une personne, un demandeur établit avec lui tout un tout un bilan, mais recentre aussi son entretien sur la nécessité pour l'usager de chercher un emploi. Bien sûr, si c'est possible, s'il n'y a pas des problèmes de santé, s'il n'y a pas des problèmes d'équité, mais recentré sur le fait qu'on est là pour l'accompagner à sortir la tête de de l'eau et l'aider à résoudre ces difficultés. On n'est pas au CPAS pour le restant de ses jours, on est au CPAS pour une période difficile et donc le service social est là pour accompagner nos usagers vers une sortie progressive de leurs difficultés.

On a aussi établi une nouvelle grille budgétaire. Je n'apprends rien en vous disant que tout ce qui est nourriture et l'ensemble des besoins que nous avons ont largement dépassé les grilles que nous avons précédemment. On a donc refait une grille en fonction des réalités de terrain dans laquelle on a d'ailleurs inséré des montants qui sont alloués pour tout ce qui est numérique, pour tout ce qui est Internet, parce que ça, c'est la réalité du terrain, c'est ce dont nos usagers ont besoin d'être équipés dans ce secteur là, ce qui n'apparaissait absolument pas précédemment, qui nous permet donc de faire une grille budgétaire avec les revenus d'un côté, avec les dépenses de l'autre, et voir le disponible s'il y en a des différents usagers.

Alors, ce qui est extrêmement important et dont je viens déjà de vous avoir parlé, c'est l'insertion socioprofessionnelle. Vous savez bien qu'on a ouvert le centre de compétences Schols à laquelle vous avez été invités, pour certains, à l'inauguration. C'est donc le regroupement de tout ce qui est insertion socioprofessionnelle extrêmement important parce que pour chaque personne, chacun a des compétences, chacun a fait des études précédemment, chacun a des difficultés auxquelles il est confronté et nos usagers, pour un certain nombre d'entre eux, ont des freins à la remise à l'emploi, des freins qui sont notamment au niveau de tout ce qui est langue bien sûr. Situations sociales parfois extrêmement difficiles, l'équivalence des diplômes, tout ça, ce sont des sujets qu'on va pouvoir traiter de manière tout à fait spécifique avec les services sociaux qui se sont établis à Schols.

On a donc là une cellule étude qui traite 1400 dossiers d'étudiants. Donc, c'est aussi extrêmement important. On sait combien nous essayons d'amener la plupart d'entre eux à avoir le minimum qui est actuellement le CESS, la réussite des études secondaires supérieures. On essaie de les accompagner pour qu'ils puissent obtenir leur diplôme enfin ce niveau-là et puis poursuivre des études s'ils en sont capables, ou essayer de les envoyer vers des cellules emploi qui leur permettent de se retrouver sur le marché de l'emploi.

Un deuxième thème, je dirais, qui est développé, c'est celui des formations. Par exemple avec Bruxelles Formation que j'ai rencontré ce matin avec Monsieur L'échevin Gjanaj et qui peut nous proposer toute une série de formations tout à fait ponctuelles et qui répondent bien aux besoins de nos usagers. Il y a tout ce qui est cours à horaires réduits. Donc on essaie de leur montrer tout l'éventail possible pour qu'ils puissent se former au mieux et pouvoir réintégrer le marché de l'emploi le plus rapidement possible, notamment par des cours. Les choses qui sont les plus indispensables cours de langue et équivalence des diplômes aussi que les guider vers des services qui peuvent leur permettre de faire valoir leurs compétences et tout ce qu'ils ont comme passé.

Alors un des freins, c'est le logement et je vous en parlerai plus tard. Il y a donc le logement, le langage et la paupérisation de la population.

Alors une des choses, et ce sont des questions qui ont été posées d'ailleurs le lundi où nous sommes venus pour vous parler de tout ce qui était finance, ce sont les articles 60. L'objectif régional était d'avoir un nombre d'articles 60 qui équivalait à peu près à 10 % du nombre de nos usagers. Ce qui veut dire puisque nous avons plus de 7600 dossiers, ça faisait à peu près 700 dossiers. Il est tout à fait exclu que l'on puisse suivre 700 articles 60 parce qu'il faut se dire que les articles 60 demandent un encadrement extrêmement important, à la fois du point de vue personnel, du point de vue lien avec les partenaires chez qui ils vont avec aussi toutes les conventions qui sont à signer, etc. Mais c'est surtout le personnel qui encadre les articles 60 qui doit être particulièrement vigilant pour les accompagner vers l'issue de ce contrat article 60. Donc 700, c'est impossible, mais on s'était fixé la barre des 400 articles 60 que nous pourrions suivre en ne demandant pas, bien sûr, une augmentation des membres du personnel. Nous sommes pour le moment à 310 et donc on projette d'arriver petit à petit à ce nombre de 400 articles 60 on espère dans les mois futurs. Les subsides nous viennent d'Actiris, ce qui veut dire que Actiris et les fonds européens, ça demande aussi beaucoup de démarches parce qu'il faut justifier toutes les choses, toutes les démarches qui sont faites pour encadrer ces articles 60. Donc, du point de vue administratif, c'est assez lourd. Je reviens aussi sur le fait que c'est en Région bruxelloise bien sûr que nos articles 60 sont placés.

Alors, il y a deux trois sortes de conventions possibles. Il y a l'économie sociale où il faut que les utilisateurs soient à la fois agréés et mandatés. Ça, les articles 60 qui y sont mis, c'est la gratuité. Je pense à des organismes comme Manus par exemple. L'autre employeur possible, ce sont les contrats classiques, c'est à dire des a.s.b.l sans but lucratif, qui sont orientés surtout sur la culture, le social, la santé, le sport et s'ils sont sur notre territoire molenbeekois, le montant est de 250 €. S'ils sont à l'extérieur de Molenbeek, c'est 450 €. Il faut dire aussi que nos articles 60 coûtent au CPAS pratiquement 14.000 € l'an. C'est un montant extrêmement important au niveau du budget. Et donc ce que les organismes qui peuvent restituer à un certain montant mensuel, et bien ça défalque au niveau des subsides et de ce que le CPAS doit payer ça défalque un certain montant. Et puis il y a le troisième, c'est à dire le privé. Alors pour le privé qui peut être utilisateur ? Il faut un droit moral, un numéro d'entreprise et bien voilà toute une série de données que nous devons avoir sur la motivation à avoir un article 60. Mais il faut bien se dire qu'actuellement c'est pour des privés relativement peu avantageux d'engager des articles 60 parce qu'il y a d'autres choses qui sont plus faciles et où ils n'ont pas de comptes à rendre comme ils doivent le faire vis à vis du CPAS. Il faut dire aussi qu'après les mois et les années, pour certains, des articles 60 passé chez nous avec Actiris, il y a un contrat qui s'appelle Service Link et où nous suivons de manière beaucoup plus proche ces articles 60 pendant la fin de leur contrat et la sortie de leur contrat où ils peuvent s'inscrire au chômage. Mais nous essayons et un certain nombre de nos articles sont de plus en plus avec une possibilité de pouvoir être utilisé et de trouver un emploi rapidement. Donc ils continuent à être suivi par le CPAS pendant plusieurs semaines.

Alors nous avons établi aussi cette année la plateforme Coordination Santé Coordination sociale. Ça nous semblait extrêmement important de pouvoir prendre en compte

tout ce qui est, tout ce que les A.S.B.L de terrain peuvent nous faire remonter comme informations parce qu'ils reçoivent les habitants molenbeekoïses, ils entendent toute une série de choses et donc, il y a des approches thématiques qui ont été définies telles que la santé mentale, la pauvreté infantile, le non-recours aux droits, etc. Nous avons donc établi un contact privilégié avec une adresse mail pour toutes ces associations qui peuvent donc s'adresser à nous et avec lesquels nous avons établi un dialogue tout à fait constructif pour la prise en compte de ce que les A.S.B.L avaient comme besoins et des interactions que nous pouvions faire avec eux.

Il y a aussi l'accent qui a été mis sur les synergies en matière d'aide alimentaire, de précarité énergétique, de précarité menstruelle. Donc ces A.S.B.L sont vraiment très intéressantes dans les échanges que nous avons avec eux. Nous avons d'ailleurs fait des vidéos sur tous les services que peut offrir le CPAS et ces vidéos passent sur notre site avec une définition des critères, un cadre de travail qui permettent de savoir exactement quels sont les besoins et quelles sont les nécessités à rentrer de la part des usagers pour pouvoir introduire leur demande d'aide au niveau du CPAS.

Il y a aussi les contrats locaux social santé qui sont des contrats qui ont été établis avec l'ensemble des acteurs de terrain de quartiers. C'est plus qu'un quartier, c'est la gare de l'Ouest et le centre historique, le Molenbeek historique. Il y a donc six projets qui ont été lancés par des acteurs associatifs et qui font que tous les intervenants sur ces deux entités se réunissent, discutent, voient quelle est la manière dont ils pourraient aider au mieux les habitants de ces quartiers-là, à la fois au niveau de tout ce qui est santé mentale, pauvreté, problème alimentaire, médecine de quartier, les pharmaciens, etc. Donc c'est l'ensemble de toutes les problématiques de ces deux quartiers qui ont été choisis pour pouvoir faire un dialogue élargi entre tous.

Il y a aussi une cellule logement qui est particulièrement sollicitée, qui est extrêmement efficace parce que vous savez bien combien les expulsions locatives sont nombreuses et cette cellule logement recueille donc toutes les demandes et toutes les prévisions d'expulsion nous sont amenées par les juges de paix qui nous envoient le courrier et ce courrier est transmis à la cellule logement qui a toute une série de possibilités d'aide et d'endroit auxquels nos usagers peuvent faire appel. Et notamment aussi dans ce qui est, la possibilité si les loyers n'ont pas été payés et que les propriétaires veulent expulser les locataires pour ce problème-là le CPAS peut voir comment prendre en charge les loyers de retard justement par le biais, comme je vous l'ai dit, des subsides qui nous sont alloués pour tout ce qui est énergie, problème d'énergie. Donc c'est une cellule très importante.

Je vous rappelle aussi que nous avons 50 kots étudiants à Ekla et que c'est extrêmement précieux pour nos étudiants ou les jeunes qui ont été ou qui ne sont plus du tout en accord avec leur famille ou qui ont été expulsés par leur famille et qui peuvent y trouver un endroit serein où ils peuvent poursuivre leurs études ou leur formation. C'est en accord et c'est en harmonie avec la M.A.I.S., mais ils ne peuvent y rester que trois ans, c'est déjà ça. Mais ensuite ils sont repris par la cellule Etudes qui essaie de voir avec eux comment se diriger vers d'autres possibilités.

Il y a aussi le projet de lutte contre la précarité numérique. Vous savez combien actuellement la numérisation est importante et envahit, je dirais, tous les secteurs de la vie des habitants. Et il y a pour un certain nombre d'entre eux, de très, très grosses difficultés par rapport à ce glissement vers tout ce qui est numérique. Nous, de toute façon, nous avons pris la décision à titre personnel. J'y tiens énormément à ce qu'il y ait toujours du présentiel, qu'il y ait des permanences, que ce soit des permanences physiques et que les personnes puissent s'adresser à nous en étant en contact avec quelqu'un qui puisse leur répondre. Et donc nous mettons sur pied des ateliers d'aide, quel que soit l'âge d'ailleurs des demandeurs, pour pouvoir les initier à tout ce qu'il y ait comme formation au niveau du numérique.

Un autre secteur important, et vous vous en doutez, c'est le service de médiation de dette qui est de plus en plus sollicité, qui a énormément de travail, qui recrute beaucoup de demandes de nos usagers. Il y a un lien et tous les directeurs y tiennent d'ailleurs énormément à ce qu'il y ait une transversalité à travers les services, parce que c'est au service social général qui recueille la plupart des informations et des difficultés de nos habitants et qui leur conseille de s'adresser bien sûr au service médiation dette qui a d'autres techniques, qui a d'autres manières, qui a d'autres contacts qui permet aux usagers de voir comment gérer leur budget le mieux possible, de manière la plus efficace possible. Il y a aussi bien sûr tout le recours aux médiations de dettes et au règlement collectif de dettes ou alors c'est un avocat qui prend en charge les difficultés et qui voit avec nos usagers quelle est la meilleure manière de les aider à organiser leur budget, toutes les dettes qu'ils ont, etc. Toujours, bien sûr, en étroite collaboration avec le CPAS.

Mme la Présidente :

Madame la Présidente, du CPAS, je voudrais vous interrompre juste un instant, je pense qu'on a plusieurs collègues qui sont de confession musulmane et parmi eux certains qui pratiquent le ramadan. La rupture du jeûne est dans quelques minutes. Et donc je vous propose d'interrompre le thème du budget du CPAS, de suspendre quelques instants la séance et d'ainsi pouvoir laisser à nos collègues le soin de pratiquer la rupture du jeûne. Merci.

La séance est interrompue 5 minutes.

De zitting wordt voor 5 minuten geschorst

Mme la Présidente :

Madame Bastin, je vous donne la parole pour terminer votre exposé sur les finances du CPAS.

Mme Bastin, Présidente du CPAS :

Merci, madame la Présidente.

Alors, j'aurais bien voulu encore vous parler de l'hébergement temporaire, le Relais, pour lequel il y a eu très récemment une ordonnance de sans abris qui fait que la modification de la tarification et l'instauration d'un principe égalitaire deux tiers un tiers, notre CPAS, est plutôt pour accepter cette tendance, ce qui n'est pas le cas pour tous les CPAS de la Région bruxelloise. Nous estimons que les deux tiers alloués à nos usagers et le tiers qui leur reste quelque chose de bien pour leur permettre quand même d'apprendre à gérer leur budget si on leur reprend tout bien, c'est vraiment de l'assistantat complet. Alors je voulais aussi dire que par rapport au Relais, il y a aussi quelque chose de modifié, c'est la réalisation d'un marché public pour faire une offre de repas aux besoins de publics hébergés parce que ce sont en général des publics avec des spécificités alimentaires et pour lesquels bien sûr Arcadia, la cuisine d'Arcadia ne peut pas répondre et donc un marché public, va se faire pour pouvoir répondre aux besoins de ces publics-là. Il y a aussi une modification du personnel avec un éducateur et psychologue. Ce sont des cas, au Relais, extrêmement difficiles, extrêmement lourds, avec des passés, qui sont particulièrement dramatiques et pour laquelle une aide d'assistants sociaux est bien sûr utile, mais je pense qu'il faut aussi les encadrer de manière plus approfondie par des gens qui ont une certaine spécialisation, et notamment le psychologue et un éducateur spécialisé pour des personnes en détresse. On a aussi, et on s'est bien sûr rattaché à la santé mentale qui est un service de santé mentale qui peut aider cette population-là et nous avons sur place le docteur Gilles qui fait un travail extrêmement intéressant, qui est le médecin attitré, je dirais, entre guillemets, pour lequel les personnes qui sont au Relais peuvent s'adresser et c'est particulièrement utile d'avoir comme ça un médecin qui est attitré. On va aussi essayer de faire un réaménagement pour augmenter la sécurité du

Relais et également permettre à des personnes à mobilité réduite de venir. Parce que pour le moment, il faut monter des escaliers, il y a un ascenseur possible, mais enfin, ce n'est pas toujours très très très pratique. Et donc on va essayer de remodifier les locaux pour essayer d'avoir des chambres possibles au rez-de-chaussée.

Alors je voulais aussi vous parler du troisième et quatrième âge. C'est tout de même extrêmement important parce que nous avons un certain nombre de personnes âgées comme habitants de Molenbeek. Nous avons des jeunes et nous avons des personnes âgées et la résidence Arcadia est vraiment une entité très importante qui permet de répondre aux besoins de ces personnes. Il y a bien sûr une rénovation du bâtiment pour permettre de répondre aux normes architecturales imposées par l'inspection. Donc il y a des aménagements à faire. On essaie aussi que cela réponde aux besoins des personnes qui sont des résidents pour que ce soit plus convivial, que ce soit plus agréable, que ce soit modernisé, qu'il y ait des meubles qui soient bien adaptés à leurs problématiques, avec des lieux de vie qui soient tout à fait rénovés et qui leur donnent la possibilité de vivre dans un contexte et dans un environnement beaucoup plus agréable.

Il y a aussi un projet de vie qui est fait avec eux et pour chacun ils se sentent impliqués dans ce projet de vie et pour qu'ils se sentent encore plus impliqués, on a ce qu'on appelle un moodboard, c'est à dire au-dessus de leurs lits, un espèce de répertoire, je dirais avec leur passé, avec les gens qu'ils ont connu avec la trame de leur vie, ce qui permet d'avoir un contact beaucoup plus appuyé avec eux, aussi bien de la part de la personne elle-même qui a l'occasion de s'en référer à son passé, mais aussi au personnel infirmier qui entoure le résident et qui voit immédiatement quels sont les éléments qui touchent le résident et qui lui parlent.

Alors il y a le service non résidentiel, comme par exemple Kangourou, dont vous avez bien sûr entendu parler puisqu'il y a deux maisons à la rue de Bonne. Il y a aussi le gros projet, Lemaire, qui est un projet tout à fait novateur, qui fait des résidences services sociales. Ça n'existe pas. Molenbeek, va être pilote dans ce sens-là puisqu'il y a une convention qui va devoir être établie avec le logement molenbeekois. Le logement Lemaire a donc 31 studios et appartements à une chambre pour des personnes qui ont au-delà de 60 ans et qui peuvent donc y loger. Et nous avons au rez-de-chaussée, un espace polyvalent qui permet d'avoir un grand nombre d'activités tout à fait nouvelles d'un espace numérique, une bibliothèque, un centre de jour où les personnes du quartier peuvent venir se restaurer, ouvert le samedi et le dimanche aussi et où il y a toute une série d'activités qui seront mises sur pied pour permettre à ce centre Lemaire d'être réellement un point d'ancrage dans le quartier et d'être ouvert aux habitants qui souhaitent partager ce qui souhaite briser leur solitude et partager un certain nombre d'activités ensemble.

Alors nous avons toujours bien sûr les aides familiales et les aides ménagères qui apportent un précieux secours pour une série de personnes qui sont en difficulté, qui ont besoin d'être encadrés, d'être entourés et où ces aides leur apportent, répondent à leurs besoins. Et puis il y a, il faut le signaler, c'est bien sûr fort dommage, mais je pense que c'est tout à fait indispensable la cessation des activités du service repas à domicile. Parce que les repas à domicile, ben oui, jusqu'à présent, on peut tourner de manière tout à fait normale, mais il commençait à y avoir un nombre de problèmes logistiques assez importants et notamment aussi au niveau de tout ce qui est organisation. Le personnel n'était d'abord pas très nombreux et il y avait des remplacements, et des problèmes pratiquement quotidiens. Il y avait aussi que la voiture qui fournit les repas était en bout de course, donc il fallait racheter un nouveau véhicule, le réaménager puisqu'il y a une ligne de froid et une ligne de chaud qui se doivent d'être installés dans cette camionnette. Et donc ben voilà, les repas à domicile malheureusement seront supprimés à partir du 1^{er} avril. Alors rassurez-vous, le personnel a été vu par madame Magotiaux de manière individuelle pour voir avec eux comment les remettre et on a eu la chance qu'il y avait un certain nombre de postes prévus au budget mais qui n'étaient pas fournis et donc où un certain nombre de personnes, en fonction de leur

motivation, de leurs compétences, etc. pourront être recasés. Une lettre individuelle a été envoyée à chaque personne qui demandait les repas à domicile et une assistante sociale les reçoit de manière ou va vers eux de manière individuelle pour leur proposer une série, notamment la possibilité d'aller au centre de jour Marie-Josée, Lemaire, puisqu'on a ouvert ce centre Lemaire, et avec des possibilités beaucoup plus élargies puisque Arcadia ne pouvait pas fournir les repas le samedi et le dimanche, tandis qu'ici ils pourront être servis et donc de manière individuelle, ils vont avoir des solutions de rechange pour ces repas qu'ils avaient.

Alors je voudrais vous parler aussi d'Amphora. Vous savez, notre épicerie sociale a été aussi complètement revue. Elle est attachée maintenant au CPAS et elle est axée essentiellement sur l'épicerie sociale démarrage ayant une autre fonction dont je vais vous dire quelques mots. Vous savez qu'en 2022, il y a eu 3890 colis alimentaires distribués. Donc c'est tout de même énorme. Il y a une augmentation par rapport à 2021 de 57 %. Donc beaucoup plus de personnes ont bénéficié de ces colis alimentaires et ont donc fréquenté Amphora où il y a une assistante sociale qui les reçoit également et qui peut les diriger vers les services les plus compétents, éventuellement vers le CPAS pour avoir d'autres aides que les repas à domicile.

Démarrage, là aussi, le service a changé, est rattaché actuellement aux services techniques, ce qui permettra aux articles 60 qui travaillent avec démarrage d'avoir une formation plus spécifique, notamment éventuellement peinture, électricité, plomberie, etc. pour refaire des petits travaux chez nos usagers qui n'ont pas de moyens suffisants pour s'adresser à des firmes privées. Donc il y aura tous ces petits travaux qui vont être réalisés par le service technique et par la section de démarrage qui fonctionnaient précédemment, accolé à Amphora. Donc voilà, les choses changent et je pense que c'est tout à fait au bénéfice des usagers.

Alors que vous dire encore sur la gestion générale de l'administration et des ressources humaines? Nous avons des contacts mensuels avec les syndicats avec lesquels nous collaborons quand même de manière intéressante. Nous avons un comité, CPPT, un CCBA pratiquement mensuellement et pour lequel nous discutons avec eux sur notamment le bien être de notre personnel. Ils nous amènent parfois des informations venant de la base et des suggestions et nous pouvons à ce moment-là émettre un avis par rapport aux apports qu'ils nous donnent. Vous savez que le statut des membres du personnel du CPAS doit être identique à celui de la commune. Et donc nous avons des comités de négociation auxquels nous participons à la fois commune et CPAS pour harmoniser les choses. Il y a les formations pour le personnel qui ont été étendues. Le personnel peut être aussi en demande d'un certain nombre de formations, ce qui est tout à fait intéressant parce que là aussi il y a une évolution. Il faut bien se dire que rien n'est statique. Au CPAS, tout était en évolution et s'adapte aux besoins de la société, aux nouveaux besoins de la société et c'est tout à fait important.

Alors il y a aussi un module dédié à l'évaluation qui a été mis en place. Très important aussi que cette évaluation reprenne court parce que je pense que le personnel a besoin de pouvoir être encadré et d'être aidé dans la manière dont il fonctionne. La diversité et ça, je ne dois pas en parler, au CPAS, nous avons une diversité pour le personnel qui est très importante. Ce que l'on a mis en place aussi, ce sont des journées d'accueil et des journées où les nouveaux, les nouvelles recrues, quel que soit le service d'ailleurs dans lequel ils fonctionnent, ont une journée pendant laquelle on les informe du CPAS, de toutes les cellules qui existent, de tout ce à quoi ils vont être confrontés ou dont ils vont entendre parler. C'est très important parce que ça leur donne le sentiment de faire partie d'une entité. Et quand je pense que quand on fait partie d'une entité, on a beaucoup plus d'occasions de travailler de manière transversale et pas de travailler de manière tout à fait individuelle et verticale. Ça leur permet aussi de connaître les valeurs du CPAS et donc d'augmenter ce sentiment d'appartenance et de mettre en évidence les valeurs auxquelles ils doivent adhérer, où ils peuvent adhérer ou auxquels on les encourage à adhérer.

Nous avons aussi une politique de retour au travail avec le CESI, la médecine du travail, et c'est particulièrement important et intéressant pour le retour au travail et le plan bien être. Ce qui a été mis en place aussi, et ça va être bien sûr développé, c'est toute la partie contact que nous avons avec les médecins de terrain, avec les médecins qui sont agréés par le CPAS et qui voient un certain nombre de nos usagers et qui sont de toute façon répertoriés sur la carte médicale. Et donc c'est important d'avoir des échanges avec eux parce qu'ils ont souvent des contacts privilégiés, bien sûr avec nos usagers, mais ils peuvent aussi nous apporter toute une série d'informations, de demandes. Vous savez, sur cette carte médicale, il y a le nom d'un médecin et le nom d'une pharmacie auquel nos allocataires peuvent s'adresser. Et donc ces médecins ont parfois des formations bien spécifiques qu'il est très utile de connaître. Notre cellule santé est en contact permanent avec toute cette organisation médicale et paramédicale que nous avons sur notre territoire de Molenbeek-Saint-Jean.

Alors, il y a aussi, la dernière chose que je voulais vous dire, c'était la vente des biens du CPAS. Nous avons pour un total de 1.452.000 de biens que nous avons et qui sont répertoriés. On a la rue Jean-Baptiste Janssen, la rue Pierre Victor Jacob et la rue des Ateliers et dont la vente pourrait financer le remboursement des capitaux d'emprunt. Vous savez que nous n'avons pas de patrimoine et que donc nous sommes totalement dépendants des subsides, des subsides de la commune, mais aussi les subsides qui nous sont alloués par les autres strates, je dirais politiques. Et donc ces subsides nous ont permis d'avoir un encadrement plus important de la part pour certains services, un encadrement d'assistants sociaux, un encadrement d'administratif, mais qui sont jusqu'ici ont été engagés, mais ils le savent jusqu'au moment où, bien sûr, les subsides ne nous seront plus alloués. Nous espérons qu'ils vont être structurels, mais je ne sais pas du tout si ce sera possible, mais ils sont particulièrement utiles dans le fonctionnement du CPAS et ils ont bien aidé à mettre en place toute l'infrastructure qui doit permettre à nos habitants de répondre à leurs besoins. Nous avons donc peu de sources financières propres et malheureusement bon, c'est comme ça et nous dépendons donc surtout bien sûr de ce que la commune nous alloue comme subsides.

Alors, on a mis en place aussi les synergies, un comité de pilotage qui se rend, qui se voit deux fois par an, centré essentiellement sur les ressources humaines, les marchés publics, l'informatique, les communications où on essaie de travailler ensemble pour faire des économies d'échelle dans ce secteur-là. C'est bien sûr un début. On espère que les liens vont pouvoir se créer, vont pouvoir permettre de vraiment faire un travail avec les deux entités Commune et CPAS pour diminuer le plus possible la dotation communale. 2023 est bien sûr, une année charnière entre le Covid et tout ce que nous avons vécu comme grosse difficulté, comme empêchement de fonctionner de manière tout à fait normale. Mais nous avons malgré tout, et je pense que là, le CPAS a joué vraiment son rôle d'assumer ces missions. Malgré tous les handicaps que nous avons dû surmonter et cette année charnière, c'est à la fois le passé avec le Covid, mais c'est aussi toutes les innovations que nous avons mises en place, enfin, les projets que nous avons mis en place, un certain nombre sont déjà réalisés, mais nous espérons pouvoir poursuivre ce travail.

Voilà, madame la Présidente, je pense avoir brossé grosso modo les activités et tout ce que le CPAS a comme ressources.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. J'ajouterai pour le public que vous avez eu l'occasion de discuter la semaine passée des aspects techniques du budget en commission réunie, où j'ai su que de nombreux conseillers ont posé beaucoup de questions. Voilà. Alors, je pense qu'on s'avance vers les conseillers qui sont ici pour avoir un débat éventuellement plus politique sur ce budget. Monsieur Eylebosch est le premier inscrit.

Je donne la parole à monsieur Eylebosch.

M. Eylenbosch :

Merci, Madame la Présidente.

Madame Bastin tout d'abord un merci et un grand merci pour toutes les explications que vous avez donné, qui étaient très complètes par rapport aux activités du CPAS. Et je ne vais pas y revenir dans un détail parce que je crois que ce que vous avez fait comme résumé montre combien la population molenbeekoise a besoin d'aide à différents niveaux et quelle que soit la position sociale que les personnes ont aujourd'hui, il y a beaucoup de gens qui ont besoin et qui nécessitent une aide quelconque.

Moi, je reviendrais plutôt sur la partie financière de l'iceberg parce qu'aujourd'hui, nous savons très bien que oui, il y a énormément d'activités qui sont organisées par le CPAS dans le cadre d'une aide sociale. Il y a surtout beaucoup de décisions qui se prennent à d'autres niveaux de pouvoir pour ouvrir de nouvelles aides. Tant mieux. Néanmoins, nous savons aussi qu'à partir du moment où nous avons une augmentation de travail, parce qu'il y a différentes aides aux nouvelles aides qui doivent être créées et encadrées, cela crée inévitablement des augmentations importantes du budget de fonctionnement. Et aujourd'hui, vous avez parlé de la vente des deux maisons pour pouvoir couvrir les capitaux d'emprunt. J'ai un petit peu peur que ces ventes des deux immeubles c'est un one shot. Et la question est qu'est-ce que vous allez faire l'année prochaine pour pouvoir couvrir le budget que vous couvrez aujourd'hui avec la vente de ces deux maisons? Il y a un commentaire qui dit que nous aurons besoin d'aide de la région ou du fédéral. Oui, je peux espérer ça, mais je crois que les chances sont très minimes qu'une aide vienne de ce côté-là. Donc, ce qui veut dire que ce sont de nouveau des charges qui vont devoir être supportées par les Molenbeekoïses qui aujourd'hui ont déjà leur lot d'augmentation dans leurs frais. N'oublions pas le PRI et puis l'impact des personnes physiques qui lui n'a pas connu d'augmentation mais qui avait une intention de le connaître et donc il y aura peut-être une augmentation qui sera prévue pour l'année prochaine parce qu'il va falloir augmenter les moyens de la commune pour pouvoir couvrir tous les investissements qu'il faut faire, entre autres au niveau du CPAS et donc j'espère que vous trouverez une solution. J'ai de gros doutes et j'ai un petit peu peur que ce que vous venez d'annoncer, c'est la possible faillite du CPAS en 2024. Parce que s'il n'y a pas les moyens de financer les emprunts qui devront être effectués à ce moment-là, eh bien vous aurez un gros gros problème à devoir gérer. Voilà. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Eylebosch.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci, Madame la Présidente.

Alors, j'ai deux points de clarification, donc j'aimerais avoir des réponses par rapport à deux points. Le premier, concerne les repas à domicile. Pourquoi ce service a été supprimé? Combien de repas le CPAS servait avec ce service, à quel public? Et puis si vous pouvez aussi me confirmer qu'il n'y a pas eu de licenciement quant à la suppression de ces services. Deuxième point, c'est une question qui rejoint la question de monsieur Eylebosch par rapport au fait que qu'est-ce que vous ferez l'année prochaine une fois que vous aurez plus de ventes immobilières à faire? Cette année, vous avez eu des ventes immobilières et donc des recettes supplémentaires pour compléter votre budget. Qu'est-ce que vous ferez l'année prochaine? Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Hamzaoui.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, madame Bastin vous avez dirigé le CPAS pendant ces années difficiles de covid, de crise énergétique. Le CPAS a un rôle très important à jouer dans une commune comme Molenbeek, la deuxième plus pauvre du royaume et donc voilà, sans surprise, le nombre de bénéficiaires a augmenté, même si pour l'instant ça a l'air d'un léger tassement. Vous avez aussi écouté certaines critiques parce que vous parlez de retitulariser des dossiers aussi les antennes, Donc ça, ça me semble positif. Cependant il y a une série de choses que je veux quand même soulever. Dans le rapport du comité de concertation vous parlez qu'on veut, on cherche à diminuer la dotation de la commune. Moi je trouve ça un peu inquiétant parce qu'on n'explique pas vraiment comment faire. Sauf qu'on veut travailler sur le flux d'entrée et de sortie. Le flux d'entrée ben maintenant tout le monde sait qu'il y a de plus en plus de gens qui ont du mal à nouer les deux bouts. Donc il y a de plus en plus de gens qui ont besoin d'aide et on veut travailler sur les entrées. Donc je ne sais pas ce que vous avez en tête, mais je ne voudrais pas que on fasse payer la crise sur le dos des plus nécessiteux les gens qui ont besoin d'aide. Et pour le flux de sortie, vous parlez de sensibiliser les gens à se placer dans un contexte de recherche d'un emploi. Franchement, je n'aime pas cette formulation parce qu'ici en formulant ça de cette façon-là vous suggérez que la faute est chez les gens. Les gens ne chercheraient pas assez de l'emploi et donc vous dédouaner un petit peu, vous faites comme si la situation dans laquelle se trouve pas mal de gens, ce n'est pas le résultat des politiques qui sont menées, notamment par votre parti. S'il y a beaucoup de gens qui sont nécessiteux, c'est notamment par exemple à cause des prix de l'énergie, mais aussi à cause du prix du logement. Et qu'est-ce que le politique a fait par rapport à cela? Pas grand-chose, que du contraire. Donc je pense que s'est déplacé de culpabiliser les gens et je trouve que c'est ça que vous faites. Il faut aider les gens à s'en sortir. Je pense que pas mal de gens sont motivés, mais ils sont découragés. Ils sont devenus fatalistes. Donc il faut les pousser et les aider à sortir de cette situation. Et donc dans les faits, on voit qu'ils manquent d'ambition. Donc l'objectif, c'est 10 % d'articles 60 pour aider les gens à s'en sortir. Vous êtes à 300, donc c'est moins de cinq sur dix. Donc à l'école vous êtes busé et en plus vous fermez des services comme celui de livraison de repas à domicile. Vous vendez des immeubles, donc des infrastructures qui pourraient aider à développer pour venir en aide aux gens, notamment dans l'article 60. Voilà, donc je trouve que c'est un manque d'ambition.

Alors au niveau du personnel, donc on ne voit rien. Donc, il y a des gens, il y a quelques mois, les assistants sociaux notamment, ils sont sortis, ils ont dit on a trop de dossiers, on ne s'en sort pas et je ne vois aucune piste pour sortir de là. Je vois dans les chiffres que vous avez donné aux sections réunies, la part du personnel dans le budget global à Molenbeek, c'est autour de 30 %, ce n'est même pas 30 %. Ailleurs, au niveau de la région ou en Wallonie, c'est 40 et plus. Au niveau de frais de fonctionnement, 3 % à 3,25 % à Molenbeek, 9 % ailleurs, donc trois fois moins. Et qu'est-ce que le personnel il reçoit? Donc j'entends que, à Arcadia, par exemple, on refuse même d'entendre les propositions du personnel pour le réaménagement du temps de travail. Donc, le week-end, ce dont des pauses de 7 h du matin à 20 h avec 2 h de pause obligatoire. Donc ça veut dire dans les faits 13 h sur place et on ne veut rien changer à ça. Voilà, on laisse ça comme ça. C'est aussi la seule commune où le personnel communal n'a pas de chèques repas donc on ne demande plus aux personnels mais ils ne reçoivent pas des choses assez symboliques. Il n'y a pas d'engagement prévu. Ca vous l'avez dit. Par contre, on veut quand même engager un directeur adjoint à Arcadia. Pour les hauts grades apparemment, là, on veut quand même faire des choses. Il y a pas mal d'agents, je ne sais pas combien. Je ne sais pas si vous le savez-vous même, mais des agents

au niveau E qui demandent à monter au niveau D parce qu'ils font déjà le boulot et ça c'est bloqué, ça ne va pas. Par contre, il y a deux membres de niveau A6 qui vont avoir la promotion A7 et là, c'est possible. Pour les petits qui font le boulot avec les plus bas salaires ce n'est pas possible.

Alors en ce qui concerne Arcadia, vous avez expliqué qu'il y a une sous occupation, comme dans presque toutes les maisons de repos et on remplit ça avec des gens avec un autre profil. Bon, je peux, je peux comprendre. Vous avez expliqué que vous screenez ces profils et je vous crois, il n'y a pas de problème. Maintenant, j'ai quand même écho, je ne sais pas si vous êtes au courant qu'il y a une certaine inquiétude par rapport à un cas qui est là, toxicomane et il y a de l'inquiétude. Je ne sais pas s'il y a déjà des mesures prises ou pas ou si vous êtes au courant, mais en tout cas je vous donne l'information.

Puis il y a un dernier point que je voulais soulever c'est qu'il y a un processus de démantèlement de service public. On arrête le service de livraison de repas à domicile, on dit voilà, absentéisme, il y a vétusté de parc automobile, difficultés organisationnelles, ce n'est pas notre core business. Bon, ce sont des histoires classiques qu'on utilise, qu'on invoque pour démanteler les services publics. Parce qu'on sait depuis belle lurette qu'il y a un manque de personnel, qu'il y a un problème avec le parc automobile. Mais on a pris aucune mesure. On laisse pourrir la situation et après on le vend et on a dit ben si les gens doivent payer plus et ce sera probablement le cas dans le privé ils ne sont pas là pour la philanthropie. On va aider les gens, le CPAS va payer, donc la commune va payer, les molenbeekoïses vont payer. Ça ce n'est pas sérieux. Donc on a un service, on peut le développer, on peut aider les Molenbeekoïses, mais non, on va créer encore un trou budgétaire supplémentaire ou bien on va dire, on n'a plus d'argent et donc les gens se passeront des repas alors que c'est un des moyens peut être aussi pour développer le nombre d'articles 60 et aider les gens à s'en sortir. Mais on ne prend pas cette option-là. Idem au niveau d'Amphora. On diminue les services et donc la vente au patrimoine on en a déjà parlé, donc voilà, c'est un one shot. Après, on n'a plus rien. Donc au lieu de partir de là pour développer les projets, pour aider les gens à sortir, donner une formation. Voilà ça sont mes commentaires sur le budget.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci, madame la Présidente.

D'abord, madame Bastin, votre présentation était vraiment complète. Vous avez évoqué tous les services me semble-t-il. Donc, je remercie surtout le personnel de terrain, les assistantes sociales, le personnel administratif et les ouvriers du CPAS sans lesquels rien ne serait possible. C'est surtout vers ce personnel que mes remerciements iront. Ensuite, je vais faire mes remarques.

Vous avez évoqué le personnel, donc vous avez rappelé à juste titre que le personnel du CPAS doit bénéficier des mêmes avantages que le personnel communal. Donc, d'où ma question. Il y a eu une vague de nominations au niveau de la commune. Est-ce qu'au CPAS il y a eu des nominations massives comme cela s'est passé à la commune ces deux dernières années? Et puis alors, je rebondis sur ce que vient de dire mon collègue Monsieur Vancauwenberge, parce que je ne savais pas. J'entends qu'il y a deux promotions prévues de A6 vers A7. J'aimerais bien savoir, enfin, je ne demande pas de citer les noms, bien sûr, je demande juste de quelles fonctions il s'agit ? Ces 2 A6 qui deviennent A7. Et j'en profiterai

alors pour poser une question supplémentaire combien y a-t-il d'A4 et + au CPAS? Donc tous les niveaux qui sont A4 et au-delà de A4 pour avoir une idée?

Je reviens aussi sur ce qu'a dit M. Eylenbosch et donc M. Eylenbosch et à juste titre c'est un one shot. Donc le financement de l'investissement, donc des emprunts des capitaux, remboursement des amortissements d'emprunt en 2023 sont financés par la vente du patrimoine du CPAS. Apparemment la même chose s'est faite en 2022, donc en 2022 le CPAS a remboursé les amortissements des emprunts via la vente de patrimoine et en 2024 effectivement il y aura un gros problème. Donc ça représente 1 million et demi d'euros que le CPAS n'aura plus en 2024, plus l'évolution de la dotation normale de 2022 à 2023, la dotation évolue de 3 millions, donc Messieurs, Mesdames les membres du collège, préparez-vous à une dotation de 4 millions et demi supplémentaires l'année prochaine pour le CPAS. A cela, il faut rajouter j'espère que ce sera toujours les 600.000 € que le CPAS obtient pour le suivi des Ukrainiens, donc c'est 600.000 €. Espérons que d'ici là, les Ukrainiens, enfin ce subside sera toujours là, même si j'espère que la guerre ne sera plus d'ici là. Donc ça fait 5.100.000. Quand on voit le budget de la commune, pour ouvrir une petite parenthèse là-dessus, la commune avec quatorze mois prévus pour l'IRPP, arrive à un bénéfice de 6.000 € tout court. 6.000 € comme une petite a.s.b.l, 6.000 € en plus. Donc je ne sais pas comment vous allez faire pour vos budgets respectifs 2024, mais je vous souhaite beaucoup de chance et, Monsieur Eylenbosch, si le CPAS tombe en faillite, ça veut dire que la commune est en faillite. Si le CPAS tombe en faillite, Il entraîne la commune dans sa chute parce que la commune doit palier au déficit du CPAS. Donc c'est prévu dans la loi. Donc ce sont les deux en même temps. L'un ne va pas sans l'autre.

J'ai une question par rapport au fonds de réserve. Je vois que le CPAS dispose d'un fonds de réserve de 2.400.000 et quelque il prélève 300.000 €, il reste 2.100.000. On a expliqué, enfin, j'ai reçu une petite explication du fait qu'il s'agissait de fonds Covid, donc déjà le Covid et comme vous l'avez répété à plusieurs reprises, madame Bastin, le Covid n'est plus là. Je ne comprends pas ce que le CPAS fait avec un fonds de réserve de 2.100.000 alors qu'il demande en même temps 3 millions de dotation supplémentaire à la commune? Je ne comprends pas. On a beau me dire oui, c'est pour, pour moi, je pense que l'origine de ce fonds, c'est que durant la crise Covid, le CPAS a reçu des subsides de plusieurs pouvoirs subsidiaires, qu'il a financé les dépenses bien sûr pour pouvoir recevoir ces subsides, mais qu'il a financé les dépenses sur fonds propres. Il a financé les dépenses sur fonds propres, enfin sur fonds propres, façon de parler, donc c'est sur les fonds communaux. Donc cet argent pour moi devrait revenir à la commune. Je ne vois pas pourquoi le CPAS a un fonds de réserve. Je ne comprends pas pourquoi le CPAS a un fonds de réserve si de toute façon la commune doit pallier son déficit.

Alors M. Vancauwenberge a parlé des articles 60. Il a aussi parlé des flux, entrées et sorties. Donc le flux sortie m'intéresse particulièrement parce qu'au niveau des articles 60 et vous le dites, madame Bastin, on a posé la question lors de la section réunie et donc vous avez apporté des éléments de réponse dans votre texte. Cela dit, on est à 300 articles, 60 en tous les cas, c'est ce qui est prévu pour 2023. C'est ce qui a été présenté. Tout à l'heure vous parlez de 310. Bon, c'est plus ou moins la même chose. De mémoire, je pense qu'il y a quinze ans, le CPAS avait +/- 300 articles 60. Donc en quinze ans il n'y a pas eu d'évolution. Quoique je pense qu'il y a quatre ou cinq ans il y avait 350, 360 donc ce n'est pas qu'il n'y a pas eu d'évolution, il y a une régression au niveau du nombre d'articles 60. Or ce qui est important, c'est qu'il y a quinze ans, le nombre de personnes aidées et vous parlez de 7600 cas, c'est ce que vous avez dit, madame Bastin, dans votre présentation et il y a quinze ans, on était plus ou moins à la moitié, donc on était plus au moins à 8 ou 9 % de personnes qui sont engagées dans le cadre de l'article 60, paragraphe sept, de la loi organique. Donc, ce sont les mises au travail qui sont subventionnées de manière importante par le pouvoir fédéral. Donc, quand je vois qu'on est à 7600 personnes qui sont aidé et qu'on est à peine à 300 article 60, je dis qu'il y a tout un travail de fond qui doit être fait. Donc vous parlez maintenant que vous allez essayer

dans les mois qui suivent d'arriver à 400. Mais en quinze ans vous êtes toujours à 300 et vous dites qu'en deux ou trois mois ou en quelques mois, c'est ce que vous avez dit, ce sont vos termes, vous allez arriver à 400 et que l'objectif, l'objectif, M. Vancauwenberge, 10 %, 760, ça, c'est pas un objectif c'est un rêve. Si maintenant on est à peine à 300, croyez-moi, cet objectif ne sera pas atteint. Si, avec ce fonctionnement, on peut les laisser là 20 ans l'objectif que vous vous avez cité, il ne sera pas atteint. Ça, vous pouvez me croire sur parole. Donc vous vous dites que et je suis d'accord que l'article 60 a un coût. Vous rappelez le coût 14.000 €. Je suis d'accord que, enfin pas tous les articles 60. Je rappelle que toutes les personnes engagées dans le cadre de l'économie sociale ne coûtent pas autant, même si apparemment ils coûtent encore un peu mais ils ne coutent pas 14. 000 € par an. On l'a évoqué lors de la section réunie, pour moi, vous manquez de proactivité. Vous manquez d'agressivité pour les mises au travail dans le secteur privé. Dans le secteur privé, j'ai dit qu'il y a des entreprises qui demandent au CPAS des mises à disposition. Ils doivent attendre des mois et des mois. Mais l'économie ne fonctionne pas au ralenti comme vous vous fonctionnez. Je sais bien qu'il y a un encadrement etc. mais c'est pour ça que les pouvoirs subsidiant vous financent. C'est pour ça que le contribuable, ce n'est pas la commune qui vous finance, hein, ce n'est pas le collègue, c'est pas madame Moureaux qui vous finance. C'est le contribuable molenbeekois qui dans ces 30 et quelques millions d'euros justement, vous payés. Ce sont les missions légales du CPAS. Il faut une proactivité. Le seul moyen malheureusement, bien que certaines personnes prennent des initiatives personnelles et arrivent à sortir du rouage du CPAS en devenant indépendants, en créant leur propre entreprise, etc. mais le moyen le plus important pour permettre aux gens de quitter le système de l'aide sociale, donc revenu d'intégration, c'est justement l'une des voies les plus classiques, les plus faciles, c'est l'article 60. Donc il faut vraiment investir dans cet article 60. Pourquoi ? Ben ce serait bénéfique pour tout le monde. Ce serait bénéfique bien sûr pour la personne en question, parce qu'elle pourra avoir une expérience professionnelle et éventuellement trouver un emploi durable, enfin un emploi dans lequel elle pourra faire carrière. Pour le pouvoir local que vous êtes financièrement, c'est intéressant à terme, c'est une vision à moyen terme. Je sais qu'au niveau de la vision, à moyen et à long terme, il y a une absence totale, me semble-t-il mais à moyen terme, si vous arrivez à augmenter le nombre d'articles 60 de quelques dizaines d'unités par an 100, 150 ben en quatre ans, si vous arrivez à 150 en plus en quatre ans, ça fait 600 personnes qui sortent du rouage et qui sortent d'une très bonne manière parce qu'elles auront pour la plupart trouvé un travail et pour les autres qui n'auront pas eu de chance, elles seront sur un autre système d'aide et c'est le système du chômage.

Donc voilà, moi je pense qu'il y a vraiment un très gros problème à ce niveau-là. Ce n'est pas le seul problème. Vous avez cité quelques exemples d'organisation. Je pense qu'au niveau de l'organisation, il y a aussi beaucoup d'efforts à faire. Vous avez parlé de la cellule administrative que vous affectez du personnel à cette cellule administratif pour plus d'efficacité. C'est une très bonne chose et je vous encourage. Mais je pense qu'il y a vraiment au niveau de l'organisation, tout un travail à faire justement pour trouver ces économies et vous citez la synergie, enfin, j'ai lu le rapport de la Synergie entre la commune et le CPAS. L'idée vient apparemment lors de la présentation du budget 2022 du CPAS, ça fait un an, il y a eu trois réunions, on en a parlé, j'ai lu les rapports, les PV, on a parlé de plusieurs choses de l'informatique, du problème du programme régional, etc. Donc voilà, c'est très bien, mais il faut beaucoup plus de punch, beaucoup plus de proactivité pour arriver à avoir des résultats vraiment très très très concrets.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la présidente.

Il y a beaucoup de choses qui ont été dit par mes collègues. Je ne vais pas les paraphraser ni les répéter. On va y passer la nuit. Néanmoins, je tenais quand même à mettre en avant l'importance d'une gestion à dimension humaine, car la base est l'idée d'un CPAS. C'est justement cette dimension humaine qui a toute son importance et le fait qu'elle soit entre guillemets au vu de la situation actuelle comme celle d'hier, mais aujourd'hui tout particulièrement aussi nécessaire et importante. Notre société est décrite par les autres du monde extérieur due au fait de notre solidarité et de notre entraide. Là, en l'occurrence, ce que j'entends, j'ai pu l'entendre aussi dans le budget de la commune, c'est que la gestion de ce CPAS est dirigé d'une telle manière à ce qu'on pourrait imaginer venant de l'extérieur et qu'on retire le nom CPAS, on pourrait imaginer que c'est une société privée qui désire de dégager du profit à travers un Stratego ou Monopoly, une case je vends une case j'achète. Là en l'occurrence, je pense aux bâtiments. Je pense à un bâtiment en particulier dont l'Etat était propriétaire. Le fédéral était propriétaire. C'était la tour des finances. Ils l'ont vendu et ils ont décidé de revenir en tant que locataire dans ce bâtiment pour payer beaucoup plus cher le loyer. Donc une opération qui, en fin de compte, a dégagé des liquidités et qui par la suite a fait écrouler les finances de notre bel état. Pas uniquement à cause évidemment de cet achat pour en devenir locataire, mais par la suite pour multiplier ses erreurs factuelles. Et donc là, en l'occurrence, je pense et mes collègues l'ont cité à de nombreuses reprises et je pense que c'est extrêmement important de l'entendre lors de la réunion technique, et c'est précisément pour ça que je n'ai pas envie de parler de chiffres, mais là, je pense que c'est également très important, on a parlé d'intérimaires. Alors je me suis renseigné sur l'utilisation des intérimaires dans les dans le pouvoirs publics et tout particulièrement au CPAS. Il s'agit d'une loi de 87 qui permet d'introduire la possibilité d'avoir recours à des intérimaires. Alors dans les faits, je ne suis pas contre le fait qu'on ait des jobs pour les citoyens. Par contre, j'ai un gros souci quand mon collègue l'a souligné, on ne met pas le paquet sur les articles 60. Je pense qu'il est nécessaire de pouvoir se poser quelques instants, réfléchir et de se dire là où on va on aura aucun regret. Et là, en l'occurrence, là où on va actuellement, au fait de laisser autant de personnes sur le bas-côté, la tête sous l'eau, pour vous paraphraser, madame la Présidente, et je tiens également à, j'aurais dû le faire au début, et je vous prie de m'excuser à remercier tout de même l'exposé et tout le personnel du CPAS, toutes ces personnes qui sont en première ligne et qui, grâce à leur boulot extraordinaire, ont permis entre guillemets de garder notre société à flot parce qu'on a mis un paquet sur le dos des CPAS et évidemment de nos communes. Et donc là, en l'occurrence, ma question c'est est ce qu'il est primordial effectivement de passer de A6 à A7 sans vouloir jouer le démago en se disant qu'on a une politique extrêmement importante à faire en matière de recrutement d'articles 60 ? Pour les gens qui nous suivent un article 60, c'est une personne à qui on donne une chance, peu importe ces qualifications. Il ne faut pas croire que les articles 60 sont uniquement des personnes qui sont intra qualifiées. Il y a des gens qui sont extrêmement qualifiés et qui tombent dans une situation dans leur vie, qui ne leur permet pas, entre guillemets, de pouvoir joindre les deux bouts et c'est précisément pour ça qu'ils vont vers les CPAS. Et donc là, en l'occurrence, il y a un vivier d'emplois. Vous avez parlé d'emplois et la possibilité de pouvoir sortir la tête de l'eau des personnes qui sont en difficulté.

Alors j'entends bien, et mon collègue l'a dit, il est hors de question de pouvoir remettre la gestion entre guillemets qui pourrait être considérée défailante du CPAS sur le dos de ceux qui sont et je pense à Macron qui disaient que les autres, c'étaient des fainéants. Moi je ne veux pas l'entendre. Je ne veux pas entendre qu'une personne qui n'a pas de job est un fainéant. Voilà, c'est une chose qu'on ne peut pas entendre quand on le sait et qu'on connaît les chiffres et la situation dans laquelle nous sommes actuellement. Ça, je ne peux pas l'entendre. Et donc là, en l'occurrence, je pense qu'il est nécessaire de pouvoir sonner le glas

par rapport à ça et de se dire Ok, on a une situation compliquée, on va essayer de s'en sortir à travers des propositions viables pour tout le monde, pas uniquement pour les institutions.

On a parlé de faillite. Oui, effectivement, si la commune va mal, le CPAS ira mal et si le CPAS va mal, la commune également ira mal. Donc on a tout intérêt, indépendamment des institutions grosses, petites, moyennes, sous tutelle, pas sous tutelle. On a tout intérêt à travailler ensemble. Et là, en l'occurrence, je pense qu'il est extrêmement important, extrêmement important de mettre correctement le curseur et le curseur il est dans votre gestion, dans votre mode de gestion. On ne peut pas, entre guillemets, à chaque fois de manière systématique, remettre ça sur le dos des personnes qui n'ont pas les manettes. D'où l'importance de pouvoir mettre le paquet sur les articles 60, de veillez à faire en sorte de garder ce qui nous reste de bâtiments pour pouvoir accueillir éventuellement des personnes qui sont en difficulté et repenser une politique de gestion d'un CPAS à dimension humaine. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ben Salah.

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci, Madame la présidente.

Merci madame Bastin pour votre exposé qui était exhaustive. Merci à la direction, au personnel et à la section réunie qui nous a permis d'avoir les aspects techniques. Alors oui, le contexte est particulièrement difficile. Cinq indexation des salaires en 2022 deux prévue en 2023, des dépenses en énergie qui ont été multipliées par deux. Et donc je me réjouis que la dotation communale a été apportée de plus de 3 millions supplémentaires. Il faut bien savoir que le CPAS, c'est la dernière structure qui permet d'assurer et de garantir la dignité humaine. Et donc je pense que c'était nécessaire. Et puis il y a plein d'acquis de CPAS. Je ne vais pas faire la liste de tout ce qui a été réalisé, mais je pense que c'était nécessaire, notamment en période de crise, le guichet énergie qui a permis à des familles de pouvoir bénéficier de certaines aides et ce en temps de crise énergétique et c'était je pense indispensable. Il y a des aides qui ont été apportées pour les indépendants. Et puis il y a aussi ce centre de compétences, Karreveld, qui a vu le jour sous l'impulsion de la commune, mais aussi de la ministre Karine Lalieux. Et je pense que c'est nécessaire parce qu'une commune comme la nôtre connaît des difficultés au niveau socioprofessionnelle pour beaucoup de ces usagers. Et donc en fait, à Bruxelles, Bruxelles est connue pour avoir énormément d'offres d'emploi. Mais nous manquons les personnes pour. Et donc, il est indispensable que ces personnes acquièrent les compétences nécessaires pour pouvoir trouver du travail assez rapidement.

Moi je dirai juste quelques éléments importants, c'est qu'on voit que le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration est l'un des plus élevés de la région, même s'il a tendance à diminuer après la Ville de Bruxelles et Schaerbeek, 30 % est à charge de la commune et 70 % à charge du fédéral. Je pense qu'à un moment donné, il faut qu'il y ait un accord politique au sein des différentes formations politiques. Moi, j'en appelle à chacune et chacun à faire pression, discuter au sein de sa formation politique pour que le fédéral puisse prendre en charge beaucoup plus que septante pour 100 du financement du revenu d'intégration sociale.

Par rapport aux articles 60, je partage un peu la même problématique. Je pense qu'il faut effectivement remettre plus de personnes sous article 60 parce qu'en réalité ça leur permettra à la fois d'acquérir des compétences et donc de réinsérer le marché de l'emploi. Et

pour celles et ceux qui ne se réinsèrent pas dans le marché de l'emploi ils seront dans un autre système de sécurité sociale, en l'occurrence l'ONEM.

Puis quelques pistes de réflexion, chers collègues. Je pense qu'il faut qu'on puisse tirer les leçons de ces crises successives crise covid, crise de l'inflation, etc. Je pense qu'il faut une réforme du financement des entités locales, sinon on aura encore le même débat dans trois, quatre, cinq ans sur le même sujet. Donc il faut aussi peut être une solidarité entre les communes pauvres et riches. J'ai cru entendre au mois passé que certains parlaient de la charité. Non, ça ne s'appelle pas de la charité s'appelle la solidarité. On ne va pas se retrouver dans une région où il y aura des riches et des pauvres. Il faut que chaque commune puisse bénéficier effectivement des mêmes aides. Voilà. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Boufraquech.

Je donne la parole à monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Eh bien chers collègues, à un moment, quand le PTB a parlé, j'ai failli tomber de ma chaise. On nous a reproché de vendre deux bâtiments pour pouvoir aider les gens de notre commune. On nous reproche de faire travailler les gens de s'en sortir du CPAS. Et je me dis mais qui a dit ça? Le PTB, bravo! Les temps changent.

Eh bien, madame Bastin, je vais vous dire bravo, Félicitations pour ce que vous faites. Je regardais encore les chiffres ici en 2022 vous avez redistribué 90.000.000 d'euro en 2023, 107.000.000 d'euro. Est-ce que je peux rappeler qu'on a passé un covid de l'inflation? Les gens sont en difficulté. Comme vous l'avez précisé aussi le CPAS est le dernier filet de sécurité de notre commune et pour la population et pour tout le monde. Je vous dirai encore madame Bastin, vous et votre équipe, continuez comme ça. S'il a fallu vendre deux immeubles pour aider la population, le CPAS, est là pour ça. C'est à ça que ça sert. On vous fait confiance.

Alors, attention, ce n'est pas facile, on est pas sortis de l'auberge. J'ai encore entendu plein d'échos positifs avec le home Arcadia où les gens sont heureux d'être dans ce home. On est montré du doigt. Je pense que tous les trimestres nous avons une page dans les journaux avec notre fameux, je ne sais plus si c'est un coach mais un kiné je pense, qui donne de la joie de vivre aux personnes âgées. Ces personnes âgées sont heureuses là-dedans. Continuez à aider nos jeunes, à ce qu'ils s'en sortent. Le CPAS, ce n'est pas quelque chose à vie. Le CPAS, c'est un filet de sécurité. C'est le travail qui est le plus important. Quand vous avez un travail, vous vous en sortez dans la vie. Merci madame Bastin. Continuez. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Papadiz.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, madame la Présidente.

Monsieur Papadiz m'a tiré les mots de la bouche pour les félicitations. Donc je partage tout à fait ce qu'il a dit. Je voulais venir avec des choses assez ponctuelles, par exemple un

management de proximité j'ai trouvé ça absolument formidable et je trouve que ce souci d'équité est très important et vous y avez fait attention. Félicitations!

J'ai trouvé aussi très chouette que vous aidiez les indépendants parce qu'ils ont beaucoup souffert et on ne les a pas assez aidés jusqu'à présent. Je me suis posé une question. Quelles sont les statistiques de l'aide socioprofessionnelle? Est-ce que vous avez déjà des chiffres qui montrent une réussite?

Je voudrais vous féliciter aussi pour le centre de compétences schols. C'est vraiment une très très belle réalisation.

Concernant les articles 60, là je partage à 100 % l'avis de ceux qui trouvent que c'est important, vraiment important de continuer à avoir de plus en plus d'articles 60. J'ai vu ça quand j'étais à l'épicerie sociale, pendant ces dix ans merveilleuses que j'ai passées avec les gens de l'épicerie sociale. Il y en a vraiment beaucoup qui s'en sont sortis grâce à cela et je ne peux que partager l'avis de Monsieur Haouari, entre autres, qui dit qu'il faut en faire un maximum. C'est vraiment parce qu'il y a des remises à l'emploi. C'est du bénéfice pour tout le monde, pour ceux qui travaillent mais aussi pour l'Etat, pour la commune etc. Coordination santé fantastique et le fait de travailler avec les locaux, ça c'était super positif aussi.

Je me suis demandé quand dans la cellule logement, on aide les personnes qui ont été expulsées de leur logement, ça c'est donc une question que je voudrais vous poser, est-ce que pour les petits propriétaires qui sont aussi en difficulté maintenant, qui ne savent plus payer leurs charges et qui sont expulsés, est-ce qu'il y a une aide qui est prévue pour ces personnes-là à part dans le contexte de la cellule logement ? Au niveau du relais, j'ai trouvé fantastique que maintenant vous vous intéressiez à la mobilité réduite. Ça, c'est un sujet qui me tient très très fort à cœur aussi. Le projet Lemaire, enfin ça c'est vraiment la bonne nouvelle que ce projet Lemaire soit enfin mis sur pied et qu'il soit ouvert au quartier. Par contre au niveau des repas à domicile, ça me rend un peu malheureuse parce que je pense que ça impacte énormément de personnes du quatrième âge ou du troisième âge qui ont des difficultés de mobilité et qui ne pourront pas nécessairement bouger. Est-ce que bon, à part leur dire qu'ils peuvent aller manger, s'ils ne savent pas à manger, ils ne mangent pas, est-ce que vous avez trouvé une solution avec des indépendants par exemple, avec des restaurants de quartier etc. qui pourraient les aider? Ben félicitations à Amphora évidemment 57 % en plus, chapeau!

Alors, je suis bien d'accord avec Monsieur Boufraquech que le refinancement des CPAS c'est indispensable, surtout en étant dans une commune aussi impactée par la pauvreté que la nôtre.

Alors j'ai des petites questions. Bon, j'ai trouvé intéressant la méthodologie que vous avez proposée, mais j'ai trouvé aussi que c'était un petit peu lent et je me suis demandé pourquoi, à partir du moment où vous avez sérié des compétences IT, RH, Marchés publics, etc., communication pourquoi est-ce que quand une des compétences est au point dans le partenariat entre la commune et le CPAS, vous ne vous lancez pas directement plutôt que d'attendre et de ronronner? Parce que bon, voilà, je vois que pendant six mois, vous étudiez et puis vous vous réunissez et puis en fait, ça me paraît lourd, voilà. Mais je ne veux pas non plus me mêler de ce qui ne me regarde pas c'est votre organisation, mais je n'ai pas bien compris.

Je vous avais posé des questions sur le duo legs en privé. Je pense que c'est important peut être de signaler aux personnes que s'ils n'ont pas d'héritiers ou s'ils ont des héritiers et qu'ils veulent faire un don particulier, eh bien le duo legs permet aux gens de donner à leurs héritiers une somme qui est un plus avec moins d'impôt et de faire un don par exemple au

CPAS. Et j'ai appris que le CPAS pouvait être inscrit dans les duo legs. Donc, écoutez, ceux qui ont des sous dans Molenbeek, pensez-y. Ce serait un plus pour tout le monde.

Je me suis aussi demandé dans le tableau Excel, les chiffres m'ont paru bizarre sur le service d'aide de services senior et familial où il y a des 0 € et aussi pour l'intervention bénéficiaire d'un centre de santé mentale. Zéro Aussi. J'ai été surprise et je pense que j'ai à peu près fait le tour. Oui, j'ai tout dit. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur Bacart.

M. Bacart :

Oui merci madame la Présidente, je pense qu'après autant d'années, je peux vous dire que le CPAS de Molenbeek travaille excessivement bien. Je ne suis pas payé par Test-Achats, mais je pense que nous sommes dans les meilleurs. Je suis collaborateur depuis longtemps avec vous et je pense que le personnel fait un maximum, donne un maximum pour les gens.

Je vous dirai qu'au niveau d'Arcadia, si vous y allez parfois c'est beau, c'est propre, il y a un tas d'activités et les gens qui ont quitté d'autres institutions pour Arcadia en sont réellement contents tellement les activités sont variées et diversifiées, adaptées à tout le monde. Je n'ai rien de plus à dire. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Bacart.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, Madame la Présidente. Alors, je ne pense pas poser des questions précises, mais néanmoins, en écoutant certains, je me suis décidé de faire une petite intervention avec quelques remarques. D'abord je remercie évidemment madame Bastin pour la présentation du budget du CPAS. Vous avez été beaucoup plus longue que lors de la présentation du budget de la commune, je tiens à le signaler, et plus complète d'ailleurs et aussi remercier tous mes collègues qui sont intervenus, en particulier Karim Haouari, avec ces questions très précises et pertinentes auxquelles j'espère, il y aura des réponses précises.

Alors personne, évidemment ici dans ce conseil communal, ne va contester l'utilité de notre CPAS dans une commune qui compte à peu près 100.000 habitants et qui malheureusement est la commune qui a le taux de chômage le plus élevé en Région bruxelloise, mais aussi la commune la plus pauvre. Et donc le CPAS a tout son rôle et doit être au service de la population la plus précarisées, doit être, en termes de fonctionnement, la plus efficace possible et doit évidemment être dans sa fonction, totalement transparente, dans sa fonction et dans sa gestion bien évidemment.

Alors la question de ce fonctionnement, moi je ne vous cache pas que malgré les remarques encourageants de certains, je suis assez inquiet. D'ailleurs, régulièrement, je me fais le relais de plein de citoyens qui pour certains doivent attendre parfois jusqu'à quatre mois avant d'avoir un rendez-vous. J'ai eu de nombreux cas ces derniers mois des personnes sont inscrites et ont dû attendre plusieurs mois. Il a fallu intervenir pour qu'ils aient finalement un

rendez-vous. Alors que je rappelle que la loi prévoit pour le traitement du dossier 30 jours et quinze jours pour concrétiser la décision, qu'elle soit positive ou négative. Et donc ce retard qui est due, je pense, à l'organisation actuelle, est liée aussi au fait que le personnel de première ligne est surchargé. Les travailleurs sociaux, ceux qui sont censés accueillir, accompagner et trouver des solutions par rapport aux difficultés rencontrées par les personnes, que ce soit d'ordre financier, que ce soit à travers des programmes d'insertion. Et on a évoqué tout à l'heure un de ceux-ci qui est pour moi un des plus importants du CPAS, c'est celui des articles 60. Je rejoins évidemment mon collègue ici, et vous le savez, que j'ai été membre du Collège de 2006 à 2018 et c'est vrai que ce chiffre de 300 personnes qui accèdent aux articles 60 n'a quasi pas évolué, même si vous avez évoqué le chiffre de 300 articles 60 alors que vous l'avez rappelé, le pouvoir subsidiant nous conseille d'avoir à peu près une dizaine de % de la masse globale des personnes qui sont aidées, c'est à dire 7600 +/- 700 article 60 qui est très compliqué parce que l'article 60, Mesdames, Messieurs, c'est un statut particulier. C'est surtout un outil d'insertion qui non seulement permet de mettre au travail, mais aussi, durant cette période-là, se faire accompagner et de se former et pouvoir évidemment intégrer totalement le marché de l'emploi. Donc cela nécessite évidemment un encadrement spécifique, ce qui a un coût. Ça a un coût mais d'un autre côté, j'entends qu'il y a des cadres dirigeants du CPAS qui sont promus, donc je serais curieux de voir un peu le nombre de à partir des A4 qui ont été promus. Parce qu'il faut savoir que chaque promotion, évidemment, ça a un impact financier certain. Ça a un coût extrêmement important pour le budget communal, budget communal qui, je le rappelle, est pallié entre autres par la commune et on le voit chaque année, et mon collègue a rappelé le montant qui va être réclamé l'année prochaine d'autant plus qu'il y a eu des one shot en vendant des bâtiments qui évidemment ne seront plus réalisables l'année prochaine.

Moi j'ai de grandes inquiétudes parce que, et je ne vais pas être trop long, nous avons pour ceux qui se rappellent, crée il y a quelques années des structures d'économie sociale. Je ne vais pas rentrer dans les détails aujourd'hui. Nous avons créé il y a il y a belle lurette Green Works qui a été mise en faillite. C'est un certain nombre de personnes qui se sont retrouvées sans travail. Mais aujourd'hui, nous sommes à la porte d'une très grosse faillite d'ailleurs, qui va être annoncé, je pense, prochainement. C'est une société que nous avons créée en 2005 qui s'appelle « À vos services », dont l'actionnaire majoritaire est le CPAS, qui aujourd'hui emploie 25 personnes sous contrat à temps plein et donc j'ai des très, très grandes inquiétudes quand je vois la manière dont les choses sont gérées, la manière dont les choses ne sont pas bien gérées justement, qui amène à ces catastrophes qu'on connaît aujourd'hui. Je n'aurais pas de question précise parce que je pense que mes collègues en ont posé un certain nombre et je serai vraiment attentif aux réponses qui seront données. Bien évidemment, par rapport aux entreprises d'économie sociale que j'ai évoquées, nous aurons l'occasion, chers collègues du conseil communal, d'aborder ces deux points qui, pour moi, sont extrêmement importants, d'autant plus qu'on parle ici d'argent public, mais surtout d'un certain nombre de personnes, un certain nombre de travailleuses qui vont se retrouver au chômage à cause d'une gestion catastrophique. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. Eylenbosch :

Excusez-moi, mais est-ce que vous voulez bien nous présenter la nouvelle conseillère communale qui se balade un petit peu partout et qui s'assied comme ça au milieu de tout le monde ?

Mme la Présidente :

En fait c'est ma collaboratrice qui est en train de faire des photos.

M. Eylenbosch :

Ça fait un petit temps qu'elle a déjà fait des photos. Ça ne se fait pas hein. Ça ne se fait pas au Parlement non plus.

Mme la Présidente :

Je pense qu'il y a aucun problème dans les groupes de la majorité et on ne vous a pas photographié.

Je vous remercie tous et je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne voulais pas intervenir, mais là je me sens quand même obligée par les propos d'un conseiller MR qui prétend que ce serait le PTB qui veut que les gens s'installent dans l'aide, alors que le PTB vous critique que, au lieu de 700 article 60, qu'en général la région demande 10 %, vous n'exploitez, que vous réalisez seulement 300. En tant que chef d'entreprise, vous seriez bien busé et faillite si vous présentez des chiffres comme ça. Les articles 60 permettent justement aux gens de sortir de cette aide et de se réinsérer. La même chose au niveau des emplois d'insertion et on pourrait faire même plus si ce gouvernement fédéral se décidait de donner les moyens au CPAS. Et là, j'ai entendu un autre conseiller PS cette fois ci, qui fait comme il est dans l'opposition, que son parti est dans l'opposition au fédéral. Vous êtes dans la majorité. Vous êtes aux manettes. Décider et finalement peut être, Monsieur le conseiller MR vous pourriez commencer à ne pas supprimer des services qui créent de l'emploi comme le service des repas à domicile, qui sont utiles socialement, qui vous permettent même d'épargner de l'argent en laissant les gens la possibilité de rester à la maison. Vous dites le privé le fait mieux et moins cher. Alors là, évidemment, c'est le lapin qui sort du chapeau et c'est sûrement une des raisons pourquoi c'est tellement difficile d'avoir le soutien du MR à une simple motion de solidarité pour Delhaize où justement la francisation va faire en sorte que plein d'emplois vont disparaître. Mais ça ça ne vous gêne pas. Ça ne vous gêne pas en fait? Voilà, parler pour le MR, franchement, on n'a pas de leçon à recevoir du MR. Faites le boulot, essayez de supprimer déjà moins de boulot, Essayez de faire en sorte que les gens qui sont obligés d'accepter ou qui en fait aujourd'hui luttent pour garder leur emploi décent, que vous les soutenez parce que plus de franchisation, c'est plus de travailleurs qui, en travaillant, vont devoir encore s'orienter vers des aides. Ça, c'est la réalité aujourd'hui. Alors, j'attends avec impatience votre soutien à la motion Delhaize.

Mme la Présidente :

Merci à tous. Je pense que la présidente aura à cœur à fournir un certain nombre de réponses.

Je donne la parole à madame Bastin, Présidente du CPAS.

Mme la Présidente du CPAS :

Merci beaucoup, madame la présidente. Oui, comme je suis venu avec des collègues, je vais peut-être leur passer la parole et puis je compléterai pour un certain nombre de choses. Donc voilà, je passe la parole à Monsieur Rozen, que tout le monde connaît probablement, qui est notre secrétaire général.

M. Rozen :

Merci, Madame la Présidente. Madame la bourgmestre. Bon, il y a plusieurs fois la même question qu'a été posée, mais formulée différemment. Donc je vais essayer de brosser l'ensemble des questions et y répondre.

Alors, la première chose, monsieur Eylenbosch, vous avez parlé donc de possibles faillites du CPAS, de vente de patrimoine, de one shot etc. Donc effectivement, donc la vente du patrimoine qui va servir à rembourser les capitaux d'emprunt annuels, donc les annuités, c'est un one shot. Ça a bien été acté au comité de concertation avec la commune mais le CPAS est un partenaire de la commune comme l'est la zone de police et d'autres acteurs encore et l'effort doit être partagé et l'effort a été partagé par tout le monde. On a tous fait des efforts pour sortir de l'impasse de ce budget 2023 à la sortie des crises. Je crois que plusieurs intervenants l'ont dit avec une année 2022, avec une inflation qui a été démentielle et 30 % et ça va répondre à d'autres, 30 % qui restent à charge de la collectivité locale, c'est insupportable. Madame la présidente et moi, nous siégeons au comité directeur de la Fédération des CPAS et nous luttons, avec nos collègues des autres CPAS à ce que on finance de manière plus structurelle encore les CPAS et indirectement bien sûr, les communes.

Alors, pour le service des repas à domicile, il y a eu des questions, madame la Présidente Vous à vous a expliqué le contexte. Il faut savoir aussi que les demandes des bénéficiaires sont de plus en plus importantes, non pas en nombre de repas, mais en variété des repas, et cetera, que ce sont les cuisines d'Arcadia, sur le personnel de laquelle pèse une charge de travail énorme qui doivent répondre. Et ici, on est arrivé à un stade où on ne peut plus répondre, on ne peut plus étendre. Et la décision, en plus des problèmes logistiques que madame la Présidente vous a rappelé, eh bien, donc, on va passer, accompagner nos bénéficiaires vers d'autres alternatives qui existent sur le marché que les mutuelles proposent notamment et bien d'autres acteurs encore. Le choix du bénéficiaire sera laissé au bénéficiaire. On n'impose pas un partenaire, on va les accompagner et pour offrir quelque chose de beaucoup plus large, avec par exemple la livraison de repas sept jours sur sept, ce que le CPAS ne peut plus offrir. Ça, c'est pour les repas à domicile.

Mme la Présidente du CPAS :

Oui, je voulais peut-être rajouter si vous voulez bien, c'est que bien sûr, le repas à domicile sont livrés par Arcadia. Arcadia fournit Lemaire, le relais et tous les repas bien sûr, d'Arcadia. Il y avait à peu près septante repas à domicile qui étaient livrés. C'est un des seuls établissements, maisons de repos qui fait sa propre cuisine. Tous les autres sont dépendants d'une société privée et je pense que le fait de faire ces repas à domicile qui sont préparés à Arcadia est vraiment quelque chose de très important et il y a déjà, je voudrais quand même le signaler, une série de personnes qui avaient leur repas à domicile et qui ont accepté, qui ont dit qu'ils étaient tout à fait favorable à venir manger leur repas soit au parc Marie-Josée, soit à Lemaire, ce qui est quand même au niveau de la solitude et de briser la solitude, quelque chose d'important, mais je voulais le souligner.

M. Rozen :

Alors au niveau des articles 60, je vais vous donner trois chiffres, même si ces chiffres on en avait déjà discuté en section réunie aussi. Je n'ai peut-être pas donné les trois chiffres ici, donc je préfère les donner au conseil communal. Donc nombre d'articles 60 à Anderlecht, 267 pour 6722 bénéficiaires de revenu d'intégration ou de son équivalent à Schaerbeek 297 article 60 pour 8164 personnes bénéficiant du revenu d'intégration ou de son équivalent, à Bruxelles 570 article 60 pour 8377 bénéficiaires et à Molenbeek au mois de décembre, ce sont des chiffres de décembre 2022, 284. Nous sommes maintenant un peu plus de 300 sur 6987

bénéficiaires. Donc nous sommes tout à fait dans la norme. Et bien sûr que la volonté est d'augmenter le nombre d'article 60 Et je rejoins tous ceux qui disent que c'est la sortie classique de l'aide sociale. Mais donc ça demande aussi des moyens, pas seulement les 14.000.000 dont on parlait, que madame la Présidente à très justement rappeler, mais c'est aussi de l'encadrement qu'il faut. Donc, ce ne sont pas simplement des articles 60 qu'on met au travail, mais non, il faut accompagner ces gens pendant toute la durée de leur contrat, les former et la réglementation, la nouvelle réglementation en la matière a changé pas mal de choses et donne sur l'utilisateur d'énormes responsabilités, doit prévoir par exemple des plans d'acquisition de compétences qui sont très très stricts. Donc c'est très très lourd pour un utilisateur d'accompagner correctement, de former correctement un article 60. Ce n'est pas seulement une question de sous.

Alors au niveau du personnel, donc quelqu'un à citer que les agents de niveau E demandaient un niveau D. Comme je l'ai dit aux organisations syndicales et elles le savent bien entendu, ce n'est pas une discussion qui doit être menée au niveau local, c'est une discussion qui doit être menée au comité C et tout ce que le comité C a décidé, donc, c'est là où la région se réunit avec les organisations syndicales et des représentants de différentes associations, c'est là que tout se décide, qu'on signe des protocoles et que, au niveau local, on les applique et au niveau local, on applique bien sûr les accords du protocole, du comité C.

Au niveau du réaménagement des horaires d'Arcadia, bien sûr que tous ces horaires ont été négociés avec les organisations syndicales et l'exemple que donnait un conseiller sur la durée d'une journée de travail le week-end pour certains membres du personnel, c'est exact. Mais c'est la contrepartie qui a été donnée aux horaires coupés. On ne voulait pas ce que font la plupart des maisons de repos du privé et même certaines publics imposer aux personnels en horaires coupés. Et donc il faut garder, cet horaire là le weekend pour assurer de ne pas devoir appliquer un horaire coupé qui pour moi n'est pas de la gestion humaine du personnel.

Alors, certains conseillers ont parlé également de promotions A6 à A7. Hélas, je dois vous annoncer quelque chose. Si vous ne l'avez pas remarqué, j'en serais très fier. Mais je suis à moins de deux ans de ma pension et donc il faut penser à la suite. Et il serait de très très mauvaise gestion de ne pas mettre en place des solutions pour dans deux ans, je l'espère, un peu moins de deux ans maintenant qu'il y ait quelqu'un qui reprenne cette fonction qui est très difficile, qui est consommatrice d'énergie et énormément d'heures de travail aussi. Plusieurs de mes collègues en font les frais. J'ai quelques collègues en burn out, etc., etc. Donc oui, pour gérer une entreprise comme le CPAS, une entreprise publique comme le CPAS, oui, il vous faut un comité de direction qui est d'ailleurs obligatoire depuis 2019. C'est inscrit dans la loi organique.

Alors, au niveau d'Amphora, quelqu'un a dit qu'on avait diminué les services. Pas du tout. Madame la Présidente vous a expliqué qu'on a scindé les deux activités. L'une a été rattachée aux services techniques et l'autre continue sous la forme de l'épicerie sociale telle qu'on la connaît. Il n'y a pas un licenciement, ni même non plus dans la fermeture du service repas à domicile dont on parlait tout à l'heure. Madame la présidente l'a rappelé également.

Alors, qu'est-ce qu'on a dit encore ? M. Haouari parlait d'un fonds de réserve, de 2.100.000. Donc, ce fonds de réserve de 2.100.000 a été financé par les fonds Covid, par le compte 2022 mais il sera totalement purgé, sauf pour 300.000€ qui pouvaient être utilisés encore pendant trois mois. Donc il n'y a pas de fonds de réserve de tiroir ou que sais-je. Il n'y a pas de richesse au CPAS, je vous assure, ce sont des fonds qui transitent par le fonds de réserve. Et tout ça a été expliqué d'ailleurs en section réunie. Donc je ne vais pas aller plus loin dans le développement.

Alors en ce qui concerne les nominations massives comme à la commune, il a fallu au CPAS, c'est pour ça qu'on a mis un peu plus de temps qu'à la commune, on a dû revoir le

cadre du personnel qui n'avait plus été revu depuis 2033, de mémoire depuis 2003. Donc, je suis le secrétaire qui a quand même poussé à ce qu'on en fasse évoluer ce cadre et depuis qu'on a une directrice des ressources humaines, c'est, elle peut en témoigner, puisqu'elle est ici à ma gauche, c'est son objectif numéro un que je lui ai donné lors de sa désignation. C'est un cadre qui a été maintenant modifié et qui permet les nominations et les nominations se font quasi à chaque conseil. Donc les dossiers doivent être instruits et les demandes doivent provenir aussi du personnel. On a fait des campagnes d'information, le service des ressources humaines est allé rencontrer le personnel, que ce soit à Arcadia ou dans les autres établissements au service du CPAS pour expliquer parce que pour certains membres du personnel et les organisations nous en avaient fait part, les organisations syndicales nous en avaient fait part d'ailleurs, certains membres du personnel ont des craintes pour devenir statutaires. Donc voilà tout ça, il faut expliquer, ça prend un temps. Mais oui, les nominations sont en cours. Donc on est déjà à 38 nominations et les dossiers continuent à s'instruire au mois le mois. Ça c'est pour ce qui concerne les nominations.

Mme la Présidente du CPAS :

Oui, il y a eu une question de la part de Monsieur Vancauwenberge sur la recherche d'emploi. On met la faute sur les gens pour les culpabiliser. Ce n'est pas du tout ça. Au contraire. Les équipes qui s'occupent de l'emploi mettent en évidence les compétences de nos usagers, essayent de faire un travail par rapport à toute la valorisation de ce savent, parce que la plupart d'entre eux viennent de pays étrangers et donc chez eux, ils ont eu toute une série d'activités sans nécessairement avoir des diplômes, mais ils ont acquis des compétences et on essaye de mettre en évidence les compétences. Au niveau des diplômes il y a bien sûr un temps très long pour la reconnaissance des diplômes et bien il faut attendre que ce diplôme soit reconnu si on veut vraiment les replacer dans les emplois qu'ils avaient précédemment, du moins les formations qu'ils ont suivies précédemment. Mais la plupart de nos usagers sont vraiment infra qualifiés et donc ce n'est pas du tout les culpabiliser par rapport à ça. C'est au contraire essayer de leur montrer combien ils ont des compétences, combien ils ont appris des choses sur le terrain et donc à pouvoir les mettre dans des situations où ils ne sont pas culpabilisés. Ils ne sont pas intériorisés, ils sont au contraire valorisés pour tout ce qu'ils sont capables de faire et on les envoie pour une grosse majorité d'entre eux, dans des formations d'abord d'apprentissage des langues et secundo vers des formations qui leur permettront d'avoir une recherche d'emploi et un emploi tout à fait valable.

Alors vous avez parlé aussi du directeur adjoint. Sachez que pour le moment, quand le directeur s'absente, il n'y a personne pour le remplacer. Oui, il y a la responsable nursing, ce n'est pas tout à fait la même chose. Ce n'est pas une gestion d'une maison de repos comme la nôtre qui a quand même 170 lits et 120 membres du personnel. Donc c'est une grosse entité. Sur notre territoire c'est la seule maison de repos au public. Il faut tout, même le savoir, que ça demande un gros travail et qu'un directeur adjoint serait une aide précieuse pour le directeur actuel qui ne se permet que quelques jours de vacances parce qu'il sait bien qu'il n'y aura personne pour le remplacer quand il sera absent. Et une grosse entité pareil sans directeur adjoint, c'est très difficile et il en faut absolument un. Ce n'est pas du tout pour arriver à caser quelqu'un entre guillemets, loin de là.

Deux petites choses encore et puis j'arrête, le rapport sur les économies d'échelle. Donc plusieurs conseillers l'ont relevé. Donc j'ai moi-même établi un rapport comme me l'impose la loi organique sur les économies d'échelle. C'est vrai que nous avons voulu intensifier les synergies et les économies d'échelle, mais ceux qui ont lu le rapport ou bien en ont fait abstraction, mais c'est déjà très, très important, ce sont toutes les économies d'échelle et les synergies qui existent déjà. Et la liste entre 2021 et 2022 c'est fameusement rallongé. Donc il n'y a pas que le comité de pilotage qui a été mis en place fin de l'année passée, cette année ci qui s'occupe de la problématique, mais on s'en occupe déjà depuis très très longtemps. Donc voyez, je vous invite à lire la liste de toutes les économies d'échelle et les

synergies qui existent déjà et les relations entre la commune et le CPAS au niveau administratif, au niveau politique, les relations se sont amplifiées.

Alors, Monsieur Ben Salah a dit que la direction du CPAS, et ça je dois réagir, était géré, en tout cas comme une société privée. Alors Monsieur Ben Salah, moi je suis très très fier de dire que 67 % de nos dépenses sont consacrées à l'aide sociale. Dites-moi quelle entreprise privée fait mieux que nous? Voilà.

Mme la présidente du CPAS :

Je voulais faire un ajout aussi par rapport à ce qu'a dit Monsieur El Khannouss qui est inquiet parce qu'il y a des dossiers qui ne sont traités que quatre mois après un rendez-vous. Il faut bien savoir que pour qu'un dossier puisse être traité, il faut que les personnes rentrent un certain nombre de documents. Ça met parfois très longtemps à être fait et sachez que pour que le dossier soit complet et l'anamnèse puisse être faite, il faut absolument ces documents. Donc on les demande. Les personnes nous les amènent. Ils ont parfois assez difficile bien sûr à les collationner, mais c'est tout à fait indispensable car sinon nous n'avons aucun subside pour ces dossier qui sont incomplets. Et donc actuellement, il y a quelques dossiers qui ont 45 jours de retard. Il faut bien vous dire aussi que parfois les gens retirent leur demande parce que bon, parce qu'ils n'ont pas du tout envie de rentrer un certain nombre de documents, ou parce qu'ils ont trouvé une solution, ou parce que toute une série d'autres choses. Donc, c'est vrai que les travailleurs sociaux, eh bien, on les décharge par des équipes administratives ou qu'ils peuvent, qui leur permettent maintenant de faire des rapports. Précédemment, le travailleur social devait tout faire, il devait faire l'anamnèse, il devait recevoir les gens, il devait attendre que les documents rentrent et il devait en plus faire les rapports. Donc nous avons scindé cette obligation en faisant en sorte que l'assistante sociale reçoit la personne, collationne toute une série d'informations, discute et accompagne la personne dans son évolution. Mais il y a toute une équipe administrative qui est en deuxième ligne et qui fait les rapports et qui établit le dossier de manière complète du point de vue administratif pour décharger l'assistant social. Bien sûr, on aimerait bien pouvoir doubler les équipes, il n'y a pas de problème, mais il faut avoir les fonds pour ça et les subsides, ce qu'il n'y a pas.

*Mme la présidente quitte la séance et monsieur Achaoui reprend la présidence.
De Voorzitster verlaat de zitting en de heer Achaoui neemt het voorzitterschap over.*

Mr. le Président, Achaoui :

Je vous remercie, madame Bastin, M. Rozen, pour les explications et les informations qui nous ont été apportées.

Je vais donner la parole aux intervenants. Je rappelle simplement que vous avez droit à trois minutes de réplique. Je vous prie de bien respecter ce timing.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je vous remercie, monsieur le Président. Monsieur Rosen, je vous remercie pour vos réponses, madame Bastin également. Bien, oui, évidemment quand j'ai dit qu'en vendant les bâtiments, c'était un one shot et que vous alliez avoir des difficultés en 2024 pour boucler le budget votre remarque de dire que la commune est solidaire du montant et des sommes qui doivent être investies au niveau du CPAS, c'est ce qui vous avez été dit par M. Haouari et donc effectivement, si vous vous trouvez dans une situation aussi difficile de devoir trouver la compensation par rapport au montant des ventes, eh bien je ne suis pas sûr malheureusement que la commune puisse vous les donner, parce que la commune va devoir à ce moment là

encore, augmenter les taxes plus haut que ce qu'elle ne l'a fait actuellement. Et comme partout actuellement, ce n'est pas parce qu'on a 10 % de salaires en plus pour ceux qui travaillent et qui ont pu bénéficier d'une indexation que vous allez pouvoir compenser cette somme. Et donc oui, la commune et le CPAS se trouveront en risque d'état de faillites si on continue comme ça. Et c'est bien ce que je dis. Vous recevez aujourd'hui beaucoup de subsides pour tout ce que vous donnez comme aide. Malheureusement, la charge de votre fonctionnement est très importante et quand vous augmentez le nombre de services d'aides, automatiquement vous augmentez votre charge de fonctionnement. Et là, si on ne veut pas comprendre ça, il va bien falloir que quelque part, à un moment donné, le CPAS ou les CPAS, parce que ce n'est pas simplement le nôtre, je crois qu'il y a d'autres entités qui sont dans la même situation, vont devoir réfléchir à dire OK, on va sérier et de voir faire certaines aides, oui, certaines aides non, parce qu'on ne va pas, on ne pourra pas payer le personnel pour pouvoir les exécuter. C'est ce que vous avez déjà laissé entendre et ce que madame Bastin vient de dire à l'instant en disant qu'avec toutes les aides que l'on veut créer, on risque cette pénurie de personnel.

Ensuite, il y a quelque chose que je n'ai pas très bien apprécié. Quand vous dites pour les articles 60 nous sommes dans la norme. Non, on n'est pas dans la norme, on est dans une moyenne. La norme pour moi, ce sont les 6000 bénéficiaires d'une intervention qui doivent pouvoir avoir accès à cette action, à cette position d'article 60, pour pouvoir avoir la chance de trouver un emploi le plus rapidement possible. Je me doute bien que ça c'est de l'utopie, mais ce n'est pas de norme dont on parle. Je crois que c'était une moyenne et si on le prend comme une norme, alors à ce moment-là, tout ce qui vient d'être dit ici par comme commentaires par les conseillers, c'est du pipi de chat. Alors j'espère que ce n'est pas le cas. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, notre CPAS, malheureusement, supprime un service très important. C'est vrai que c'est un service qui ne rapporte pas beaucoup, mais il faut rappeler que la mission première de notre CPAS n'est pas de faire du profit, mais plutôt de rendre un service à notre population. Donc supprimer ce service d'aide à domicile est inacceptable et proposer aux gens et aux bénéficiaires de ces services de venir manger à des points spécifiques n'est pas une solution non plus. Il y a en tout cas des personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas se déplacer et donc ce n'est pas vraiment une solution de leur proposer de venir manger à des points Lemaire par exemple. Par cette action, madame la Présidente, vous montrer à quel point vous ne répondez pas à la mission principale du service public. Et c'est dommage. En tout cas, cette politique de droite ne peut être cautionnée et nous ne pouvons pas accepter en tout cas cette suppression de ce de ce service. Et de facto notre groupe s'abstient sur cette proposition de budget. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Hamzaoui.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci Monsieur le Président. Je vais revenir sur quelques points si vous le permettez. Alors, d'abord, M. Rozen, madame Bastin, je vous remercie pour vos réponses. Certaines

étaient satisfaisantes. Cela dit, il me reste encore quelques compléments d'informations. Par rapport, Monsieur Rozen, donc vous partez dans moins de deux ans. C'est ce que vous dites, je l'apprends. Donc je pense que ce serait une pension méritée après une longue carrière au service du CPAS de Molenbeek. Cela dit, la question était donc quelles sont les fonctions pour lesquelles il y a une promotion de A6 vers A7? Et donc, je profite de votre réponse pour poser une question Est ce que vous préparez votre succession? J'ai l'impression qu'on parle d'un trône ! Vous parlez déjà des promotions parce que vous allez partir et donc il faut penser à la succession. Il me semble que pour le poste de secrétaire de CPAS d'ailleurs, comme pour secrétaire communale, donc il y a un examen de recrutement qui doit être organisé ou éventuellement en fonction du choix du pouvoir local un mandat comme la commune a opté récemment pour l'un et puis alors pour l'autre d'où mon étonnement.

Alors, la question accessoire que j'avais posée. J'avais posé la question de savoir de combien de A4 et plus au CPAS. Je ne pense pas avoir reçu de réponse à cette question.

Alors je reviens sur ce qu'a dit monsieur Eylenbosch aussi. Effectivement, comparez les articles 60 avec les autres communes, c'est très très intéressant. Cela dit, les autres communes ne sont pas au bord de la faillite comme la commune de Molenbeek. Ça c'est un premier élément. Et puis alors pourquoi ne pas faire mieux que les autres? Et puis alors, ce qui m'étonne, c'est quand j'ai demandé une comparaison par rapport au coût, il faut savoir que Arcadia a un coût pour le citoyen molenbeekois. Elle coûte 1 million et demi par an. Ça veut dire qu'en moyenne, un résident Arcadia coûte au Molenbeekois 10.000 € par an. Bon, c'est très bien, c'est un service pour le troisième, quatrième âge. C'est une très bonne chose. Mais voilà, il faut aussi dire les choses dans leur entièreté, donc ça a un coût. Donc j'avais demandé lors de la section réunie une comparaison avec les maisons de repos publiques pour voir combien coûte un résident par année. Donc je n'avais pas eu de réponse, donc l'étude était en cours. C'est la réponse que j'ai eue peut-être en 2023, voire même en 2024. Et si pour les articles 60 la réponse était très rapide. Donc voilà, j'espère qu'on ne va pas se baser sur ces chiffres. Comme dit monsieur Eylenbosch l'objectif est d'aller beaucoup plus loin.

M. le Président :

Je vous remercie infiniment monsieur Haouari.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Merci, Monsieur le président. Madame Bastin a dit que le travail, ce n'est pas de culpabiliser et je veux bien le croire. Ce n'est pas une critique personnelle, mais la manière dont c'est formulé, dont on parle de ça, les gens, la raison pour laquelle ils sont dans cette situation, c'est parce qu'ils ne sont pas assez dans un esprit de chercher l'emploi etc. Donc oui, ça c'est culpabiliser, c'est leur faute. Ce que je vois nulle part quand vous dites voilà ces loyers doivent diminuer, ce n'est pas possible, ça jette les gens dans la pauvreté. Non, ce n'est pas ça que j'entends, des salaires qui sont trop bas, ce n'est pas ça que vous mettez dans vos rapports. Bientôt vous aurez des employés à la commune qui vont venir chez vous au CPAS parce qu'ils ne gagneront plus assez. Donc voilà, ça c'est la situation.

Monsieur Rozen, là je suis quand même en profond désaccord avec vous. Votre nomination A7 vous justifiez ces consommatrices d'énergie, Oui, je n'en doute pas mais est-ce que vous avez déjà parlé avec des assistantes sociales, des gens qui sont épuisés et vous vous osez dire moi j'ai besoin de mon A7 etc. et sans apporter de solutions pour ces travailleurs sur le terrain. Non franchement vous ne méritez pas. Franchement c'est mon avis. Vous êtes payés pour résoudre ces problèmes là et vous ne le faites pas. Moi j'ai discuté avec des gens sur place, donc c'est la folie. Vous dites que 67 % va à de l'aide. Oui et combien va au

personnel? C'est le plus bas de toute la Belgique. Et vous êtes fiers de ça? Non, franchement. Et alors?

Alors, pour le service qui est supprimé, le repas à domicile, franchement, vous confirmez qu'il y a un manque total d'ambition. Donc il y a 70% j'ai entendu des repas qui sont servis à domicile. Les gens sont contents, ils veulent aller dans certains endroits pour continuer à en profiter. Donc ça veut dire qu'il y a la qualité. Mais vous n'avez aucune ambition pour étendre le service, pour mettre plus de gens au travail, pour les sortir de leur situation. Non, pas d'ambition, mais je vous souhaite quand même une bonne pension.

M. le Président :

Merci Monsieur Vancauwenberge.

Monsieur Daif et madame Dekens , je suis désolé. Je dois absolument faire respecter le règlement qui consiste à dire que n'auront droit que ceux qui sont intervenus en première instance, merci beaucoup pour votre compréhension.

Je donne la parole à madame Bastin et monsieur Rozen pour la dernière réplique, je vous remercie infiniment.

Mme la Présidente du CPAS :

30 secondes par rapport aux articles 60. Ce n'est pas du personnel à prix réduit, hein? Les article 60 doivent être encadrés, surtout les nôtres qui sont infra qualifiés. Donc c'est vraiment très important qu'il y ait de la considération pour eux. Je voulais aussi dire pour la personne qui était inquiète par rapport aux personnes qui n'avaient plus leur repas, il y a justement deux aménagements et au parc Marie-Josée et à Lemaire pour y admettre des personnes à mobilité réduite et qui peuvent accéder très facilement et les sortir ainsi de leur isolement. C'est prévu. Il y a d'ailleurs une camionnette, si vous voulez, qui est aménagée pour pouvoir les transporter. Donc ce n'est pas du tout les limiter à l'endroit où ils sont.

Alors, par rapport à Arcadia, il y a en effet eu des souhaits il y a quelques années de fermer Arcadia parce que c'était quelque chose qui coûtait fort cher à la commune. Et je crois que tous les conseillers présents à ce moment-là ont résisté à cette idée en se disant que c'était la seule maison de repos public et que nous en avons bien besoin pour toute une série de résidents qui étaient vraiment en problèmes financiers et qui permettaient de vivre dans un cadre très agréable donc Arcadia a vraiment sa place dans notre commune.

M. Rozen :

Alors juste j'avais oublié de répondre à Mr Haouari. Donc les A4 et plus ce sont 17 postes, 17 postes donc sur plus de 900 membres du personnel avec les articles 60 compris bien entendu. Alors pour le déficit d'Arcadia, là j'invite M. Haouari à revoir son calcul, donc à diviser le déficit d'Arcadia qu'il peut retrouver dans le budget par 100 000 habitants et il trouvera donc le déficit, le coût par habitant.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci. Je ne parlais pas du déficit par rapport aux habitants, je parlais du déficit par rapport aux résidents donc par rapport aux résidents on a dit que la capacité était de 165 mais

il n'y a pas une occupation totale et le déficit est de 1 million et demi d'euros. Donc mes calculs sont corrects, on est autour de 10.000 € par résident. Voilà, merci. Je ne parlais pas du nombre d'habitants, donc ça c'est une première chose. Et donc et c'est très bien, Arcadia a toute sa place à Molenbeek, je ne dis pas le contraire. Moi je dis juste que au vu de la situation financière chaotique catastrophique de la commune, il faudrait trouver des pistes de solutions. Donc voilà comment faire pour diminuer le déficit. Et donc M. Eylenbosch parle d'une faillite l'année prochaine. Mais monsieur Eylenbosch vous oubliez un élément important vous oubliez qu'on a des spécialistes de la taxation. Madame Moreaux et Monsieur l'échevin des finances Mr Georges Van Leeckwyck sont des spécialistes de la taxation, ne vous inquiétez pas l'année prochaine ils trouveront d'autres taxes et s'il n'y a pas de solution ils augmenteront le cadastre. Ne vous inquiétez pas pour ça monsieur Eylenbosch, il n'y aura pas de faillite.

M. le Président :

Merci monsieur Haouari.

M. Haouari :

J'ai encore 45 secondes monsieur le Président.

M. le Président :

Je pensais que vous aviez terminé.

M. Haouari :

La première fois vous m'avez eu mais la deuxième fois, vous ne m'aurez pas.

Madame Bastin a pris la parole. Je la remercie.

Donc je voulais dire, donc on demande une intervention supplémentaire de l'Etat fédéral. C'est très bien et effectivement, l'Etat fédéral doit financer l'aide sociale davantage. Je ne vois pas pourquoi le pouvoir local finance l'aide sociale. Je suis tout à fait d'accord. Cela dit, la réalité est que l'Etat fédéral ne va pas intervenir. La dernière augmentation a eu lieu il y a quelques années. Il y a il y a quatre ou cinq ans, c'était Maggie De Block. Pour vous dire, l'Open VLD augmente. Aujourd'hui, monsieur De Block, effectivement, c'est le PS qui a la matière et n'augmente pas, il n'augmente pas le pourcentage d'intervention. Il faudrait trouver des solutions au niveau local et arrêter de râler et de dire des choses qui en principe ne se réaliseront pas. Merci.

M. le Président :

Merci beaucoup monsieur Haouari. Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci Monsieur le Président. Mais moi, je voulais juste insister sur le fait que vous supprimez, madame la Présidente, un service qui est un service très important, un service social très important, et que la mesure que vous comptez prendre, mettre en place d'inviter les gens dans nos restaurants ne touchera pas plus que 10 %. Donc une grande partie de ce public sera mis de côté. Donc j'espère que d'ici la fin de l'année vous ferez une évaluation pour voir les personnes qui bénéficient de ce service. Combien de personnes qui sont invités y viennent après la suppression de ce service? Voilà. Donc j'insiste encore une fois, c'est vraiment malheureux en tout cas de supprimer un tel service sur notre commune.

M. le Président :

Merci beaucoup Monsieur Hamzaoui. L'incident est clos. J'invite tous les conseillers à rejoindre leurs places pour le vote s'il vous plaît.

Madame Moureaux rentre en séance et reprend la présidence.

Mevrouw Moureaux keert terug naar de zitting en neemt het voorzitterschap over.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 26 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 26 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

Mme la Présidente du CPAS :

Bon, je voudrais remercier d'abord le personnel qui s'est déplacé, Monsieur Bex, qui était en visio pour leur patience et pour la manière dont ils ont établi ce budget, fait ce travail, leur présence. Mais je tiens aussi à remercier le personnel parce que je pense que le vote de ce soir ça les aide. Et d'ailleurs, demain matin, on va faire une note très rapidement pour leur dire combien vous les avez soutenus dans le travail qu'ils exécutent, qui est un travail difficile, qu'ils font vraiment avec énormément de volonté. Je tiens à les remercier du fond du cœur et surtout vous tous qui avez voté, qui marqué, même ceux qui se sont abstenus, il n'y a pas eu de vote négatif. Donc ça veut dire tout de même qu'il y a une reconnaissance importante par rapport au travail qui est fait au CPAS. Je pense que tout le monde le mérite et grand merci à vous tous de nous avoir écouté mais aussi d'avoir appuyé le travail du CPAS. J'espère que l'on pourra réaliser tout ce qui vous a été dit et qu'il y aura de moins en moins d'allocataires au CPAS Molenbeek grâce au travail qui y est fait. Merci à tous.

Mme la Présidente :

Merci madame Bastin.

Alors justification d'abstention pour Monsieur Haouari.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci Madame la Présidente. Donc effectivement il y a un travail important qui est fait par le personnel du CPAS et nous les remercions. Je pense que personne ne remet ça en question. Cela dit, nous avons posé plusieurs questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponse claire. Ça, c'est la première chose. Et puis alors, comme nous l'avons dit, il y a un travail important qui est fait. Le CPAS remplit globalement ses missions légales, mais manque de proactivité, nous l'avons dit lors de nos remarques et nous insistons sur le fait que le CPAS pourrait faire beaucoup mieux. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Haouari.

3. Prévention - Convention avec l'IRG relative à la formation en médiation.- report du 22/03/2023
Preventie - Overeenkomst met IRG over bemiddelingsopleiding.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une convention avec l'Institut Roger Guilbert. C'est la suite d'un vote que nous avons eu en juin 2021 que je vous avais proposé pour pouvoir travailler avec cet institut à la formation de nos agents en matière de médiation. Et donc on a une série d'agents qui ont été formés, dix agents cette année. On prévoit encore deux formations qui pourront être validées suite au vote de cette convention-ci. Et donc, je peux vous dire avec fierté que Molenbeek-Saint-Jean est la première commune belge qui s'inscrit aussi loin dans la promotion et le développement de la culture de la médiation. On savait déjà qu'on avait un service de médiation très puissant et ici, on est en train de former plus largement nos agents. Je peux vous dire qu'il y a déjà des agents des écoles qui ont été formés, des gardiens du RH de nos guichets, d'un peu tous les services et ça va continuer. Donc, je vous remercie d'avance de pouvoir soutenir cette convention.

Je donne la parole à monsieur Ouassari.

M. Ouassari :

Excusez-moi, madame la Présidente, ce n'est pas une question. Je sais que le R.O.I. demande que, lorsqu'on fait une modification de l'ordre du jour, c'est au début de séance. Malheureusement, je suis arrivé il n'y a pas longtemps. Je vous demande simplement si c'est possible de faire une modification de l'ordre du jour vu que l'audition qu'on est censé passer à huis clos, la personne est là avec son avocat, ils ne sont pas encore rentrés, ils sont devant et à mon avis si on doit attendre jusqu'à la fin, jusqu'au huis clos, ils seront là jusqu'à une heure du matin et ce jusqu'à 1 h du matin. Est ce qu'on peut déjà modifier l'ordre du jour et faire passer le membre du personnel maintenant?

Mme la Présidente :

Alors je vais laisser madame la secrétaire communale faisant fonction vous répondre parce que je pense que légalement ce n'est pas possible ce que vous proposez, je la laisse répondre.

M. El Khannouss :

On vous demande de passer directement à la séance huis clos maintenant.

Mme la Présidente :

Mais, Messieurs, permettez maintenant à la secrétaire communale faisant fonction de vous répondre. Je pense que les questions, elles étaient extrêmement claires. Allez-y, madame.

Mme la Secrétaire faisant fonction :

Donc le huis clos est toujours derrière la séance publique. Sauf en cas de sanctions disciplinaires il y a la possibilité de le faire au début de la séance. Mais voilà, on est déjà dans la séance et donc voilà, les points ont déjà commencé.

Mme la Présidente :

Je vous remercie. Je vous propose qu'on avance dans cette séance. Je pense que c'est quand même le plus sage. C'est ce qui est attendu de nous par les citoyens, je vous l'ai déjà dit.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la Présidente. Euh, moi j'ai une petite question concernant justement cette formation. J'ai été administrateur pendant plus de cinq ans de l'école, donc l'ERAP, l'école régionale du service public et je voulais savoir si on avait tenté éventuellement de pouvoir les contacter pour pouvoir déterminer s'ils étaient prêts à proposer ce service? Bien que je suis très content que cette formation a été dispensée et que ces agents ont pu bénéficier. Voilà, c'était une petite question. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci pour votre question. C'est une formation tout à fait originale que nous avons demandé pour la commune de Molenbeek. Donc ce n'est pas quelque chose qui existait déjà. C'est nous qui avons souhaité mettre ceci en place. Donc ça n'existe pas à l'ERAP. Voilà.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

**4. Prévention - Plans stratégiques de sécurité et de prévention 2023 - 2024 - Prolongation.- report du 22/03/2023
Preventie - Strategische Veiligheids- en Preventieplannen 2023 - 2024 - Verlenging.-
uitstel van 22/03/2023**

Mme la Présidente :

Alors c'est un subside extrêmement important octroyé par le SPF Intérieur à notre administration en 2022. Il équivaut à 592.354,64€ et on doit répondre à un cahier de charges. Et donc ici, on a simplement l'acte administratif qui formalise l'établissement des conventions pour 2023 et 2024. Et si vous voulez plus de détails pour cette prolongation, je vous invite à lire l'ensemble des documents. Évidemment, je suis à votre disposition si vous avez déjà des questions.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

D'abord il y avait qu'un document qui était joint à ce point-là, et c'était un Excel avec des indicateurs. Moi, j'avais une question spécifique peut-être. Dans ce plan, est ce qu'il est prévu aussi les actions qui sont liées à, par exemple le point violences intrafamiliales et des ambitions, des objectifs, par exemple à l'accueil par ces victimes ou les gens qui déposent plainte par la police même? Ou est-ce que c'est vraiment prévention, tout sauf police ?

Mme la Présidente :

Merci de votre question. Bien, alors sachez que sous mon impulsion, on a travaillé sur quatre axes contre les violences intrafamiliales. Dans ce plan ci, c'est un des axes qu'on doit retenir et donc on le fait. Mais effectivement, il existe un des quatre axes que moi j'ai mis en place ici, qui concernent la zone de police et spécifiquement l'accueil. Et donc on a fait deux choses en matière d'accueil policier. La première chose, c'est une formation partout dans notre zone pour l'accueil des victimes. Et la deuxième chose, c'est qu'on a été chercher un subsiste, c'est un dossier assez compliqué qu'on a monté pour pouvoir avoir, je pense que de mémoire, c'est 25.000€ pour pouvoir aménager l'attente et l'accueil des victimes. Donc on a maintenant, je ne sais pas si elle est tout à fait terminée, mais soit elle est terminée, soit elle est en passe d'être terminée, une salle d'attente particulière pour les victimes et également une salle d'attente spécifique pour les enfants des victimes. Voilà donc deux axes un axe moyens humains avec la formation et un axe moyen structurel avec du bâtiment et l'accueil en termes structurels. Et si vous voulez que je vous détaille le plan, on le fera une autre fois, parce qu'on est aussi sur deux autres axes par ailleurs, mais qui ne sont pas dans le cadre de votre question.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour la réponse. Une des remarques qui existait, c'est aussi la difficulté pour en fait dire au guichet, au premier accueil, en fait expliquer sa situation. Est-ce que quand vous dites salle d'attente, est ce que en fait il y a un guichet qui est discret aussi? C'est ok, alors si ça fait partie de ça.

Mme la Présidente :

Il y a tout un travail qui est fait à ce sujet. Madame Evraud, désolée, j'ai demandé tout à l'heure, je ne vais pas prendre d'autres questions maintenant, sinon on ne va jamais avancer. Et donc, pour vous répondre, il y a deux choses. Premièrement, il y a l'accueil dans tous les commissariats et donc principalement dans le commissariat, Facteur où les agents sont formés maintenant à détecter quand il y a ce type de demande ou cette inquiétude de ce type de demande pour ne pas rester justement simplement au guichet et faire comme pour les autres demandes. Donc ça, ça fait partie de la formation. Par ailleurs, sur l'accueil plus spécifique, là, il va avoir lieu dans un autre commissariat, il ne va pas avoir lieu forcément, tout ne va pas se passer forcément dans le même commissariat. Ça dépend de comment les choses ont évolué. Mais il est possible qu'on propose à la victime d'aller dans un autre commissariat quand c'est nécessaire pour avoir un meilleur environnement. Voilà.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

5. Evènements - Convention entre Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl Olympic Urban Festival.- report du 22/03/2023
Evenementen - Overeenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de vzw Olympic Urban Festival.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Alors ici il s'agit du renouvellement de la convention avec les Urban News Games. Donc on a eu une session jeudi et vendredi passé et on vous propose cette année de participer non seulement à une session qui est régionale, c'est à dire 800 des 1200 enfants accueillis cette fois ci étaient molenbeekoïses. Les 400 supplémentaires venaient de cinq autres communes de la région. Mais dans cette convention ci, nous vous proposons également de participer les 25 et 26 mai à une édition nationale qui verra aussi l'accueil, par ailleurs d'une délégation de Saint-Denis en France. C'est un projet important pour nos enfants qui sont amenés à parler de l'olympisme, à rencontrer des stars du sport, à être mis en contact et en mouvement avec de nouveaux sports, pas avec quelque chose qui est du shopping sportif, mais avec quelque chose qui est construit et qui va leur permettre vraiment d'apprendre la participation, le respect, le dépassement de soi au travers du sport. Et en plus deux nouveaux sports chacun.

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci madame la présidente. J'avais juste une petite question. Est ce qu'on pourrait être invités quand il y a un événement pareil? On n'a pas été invités la dernière fois.

Mme la Présidente :

Merci. Tout à fait. C'est une erreur qui n'est pas juste et vous allez recevoir des invitations personnalisées pour les 25 et 26 mai.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

6. Instruction publique - Cellule extrascolaire - Instruction Publique - Relocalisation des enfants de 5ème et 6ème primaires de l'école 9 sur le temps de midi - Convention d'occupation précaire du site LionCity avec citydev.brussels.- report du 22/03/2023
Openbaar onderwijs - Buitenschoolse opvang - Openbaar onderwijs - Verplaatsing van de kinderen van de 5e en 6e lagere school van school 9 tijdens de middagpauze - Precaire bezettingsovereenkomst van de LionCity-site met citydev.brussels.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

On a pu obtenir un partenariat avec Lyon City grâce à Citydev pour relocaliser sur le temps de midi nos enfants de cinquième et sixième primaire de l'école n°9. Vous savez qu'on est dans un lourd chantier de rénovation des sanitaires qui sont centraux dans l'école et ce chantier bloque l'accès à une série des espaces collectifs. Et donc je vous demande l'unanimité pour pouvoir faciliter ceci. Merci à tous.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

7. Cultures - MCCA - ASBL PCM - Approbation de la convention de partenariat entre PCM asbl et la commune de Molenbeek-St-Jean en vue d'organiser les modalités pour la gestion du pool des bénévoles (Imagine 1080).- report du 22/03/2023

Culturen - Huis van culturen en sociale samenhang- vzw PCM - Goedkeuring van de samenwerkingsovereenkomst tussen PCM vzw en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek voor het beheer van de vrijwilligerspool ikv jongerenwerking (Imagine 1080).- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Alors il s'agit d'un point de la Maison des cultures pour l'organisation des modalités de gestion du pool des bénévoles à Imagine1080. On vous propose une modalité un petit peu différente des années précédentes et c'est madame Schepmans qui va la présenter.

Je donne la parole à Madame Schepmans.

Mme l'échevine Schepmans :

Alors, voilà, chers collègues depuis 2017, la Maison des Culture et de la Cohésion sociale a renforcé ses actions à destination du public spécifique que sont les jeunes adultes molenbeekoïses. Et pour ce faire, un nouveau volet d'activités baptisé Imagine dix 80 a été lancé avec le soutien déterminant de la Cocof. Deux volets principaux d'émancipation sont proposés aux jeunes entre 16 et 25 ans le bénévolat et l'insertion des jeunes au sein des équipes culturelles de la commune et la participation aux ateliers d'expression et le coaching artistique. Ainsi, les ateliers ciné, photo, théâtre, chant. Ainsi, au fil des années, le pool de bénévoles a progressé et est devenu une véritable équipe bis de la Maison des Culture active, surtout dans l'accueil du public. Donc on les rencontre souvent à l'accueil, au bar, au vestiaire, à la diffusion. Ainsi, en 2022, un pool de plus ou moins septante jeunes bénévoles a été constitué un groupe mixte de filles et de garçons. La majorité sont évidemment des Molenbeekoïses ou des Bruxelloïses. Alors, pour justement soulager le GRH de la commune, parce que c'est vrai que c'est gérer les contrats de 70 bénévoles, il est proposé de créer la gestion d'un pool bénévole via l' ASBL PCM. Et donc l'appel à candidatures et la sélection des bénévoles sera toujours lancé en collaboration et en transparence, évidemment avec les collègues du soft RH mais la Maison des cultures et de la Cohésion sociale propose de confier à l'ASBL PCM la gestion administrative du pool des bénévoles en ce qui concerne les contrats, les paiements, les justificatifs pour soulager justement le GRH. Alors, c'est l'ASBL PCM qui établira des conventions et fiches de prestations pour les bénévoles concernés et ces fiches de prestations seront signées par la personne chargée de la gestion journalière de l'ASBL. Alors, je voudrais apporter ces précisions, pour cet axe d'activité, le Service communal des Cultures reçoit un subside annuel de +/- 30.000 € de la Cocof et ce montant est versé annuellement sur le compte du Service des Cultures et de la commune par la Cocof. C'est quand même une somme qui n'est pas négligeable pour aider à la formation de tous ces jeunes bénévoles. Donc, chaque début du quadrimestre, l'ASBL PCM établira une déclaration de créance ou une facture pour la gestion du pool de ses bénévoles de +/- 10.000€ et ce budget couvre le défraiement des jeunes bénévoles qui se fait au taux légal pour leurs prestations selon le plafond légal qui est fixé, comme je le disais, à 40 € par jour et ainsi que les frais d'assurance et de formation de ces bénévoles.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.

Mme la Présidente :

Alors, je vous propose de traiter les points 8 à 13, Classes moyennes, Economie ensemble puisqu'ils se ressemblent énormément.

8. Classes moyennes - Economie - Approbation de la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard fixe de classe IV, situé à la chaussée de Ninove, 1058.- report du 22/03/2023
Middenstand/Economie - Goedkeuring van de overeenkomst inzake de exploitatie van een kansspelinrichting van klasse IV, gelegen aan de Ninovesteenweg, 1058.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 24 votes positifs, 8 votes négatifs, 2 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.*

9. Classes moyennes/Economie - Approbation de la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard fixe de classe IV, situé au Boulevard Léopold II, 233.- report du 22/03/2023
Middenstand/Economie - Goedkeuring van de overeenkomst inzake de exploitatie van een kansspelinrichting van klasse IV, gelegen aan de Leopold II-laan, 233.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 24 votes positifs, 8 votes négatifs, 2 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.*

10. Classes moyennes/Economie - Approbation de la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard fixe de classe IV, situé à la Place de la Duchesse de Brabant, 22.- report du 22/03/2023

Middenstand/Economie - Goedkeuring van de overeenkomst inzake de exploitatie van een kansspelinrichting van klasse IV, gelegen aan de Plaats van de hertogin van Brabant 22.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 24 votes positifs, 8 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

11. Classes moyennes/Economie - Approbation de la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard fixe de classe IV, situé à la chaussée de Gand, 417.- report du 22/03/2023

Middenstand/Economie - Goedkeuring van de overeenkomst inzake de exploitatie van een kansspelinrichting van klasse IV, gelegen aan de Gentsestenweg, 417.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 24 votes positifs, 8 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

12. Classes moyennes/Economie - Approbation de la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard fixe de classe IV, situé à la chaussée de Ninove, 94.- report du 22/03/2023

Middenstand/Economie - Goedkeuring van de overeenkomst inzake de exploitatie van een kansspelinrichting van klasse IV, gelegen aan de Ninovesteenweg, 94.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 24 votes positifs, 8 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

13. Classes-moyennes/Economie - Approbation de la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard fixe de classe IV, situé à la chaussée de Gand, 403.- report du 22/03/2023

Middenstand/Economie - Goedkeuring van de overeenkomst inzake de exploitatie van een kansspelinrichting van klasse IV, gelegen aan de Gentsesteenweg, 403.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

Merci Madame la Présidente. Donc il s'agit d'agences de paris qui existent pour la plupart, trois existent depuis 2002 et trois depuis 2013 et 2016 et depuis 1999 il y a une nouvelle ordonnance qui gère ces agences de paris, ou en tout cas ce sujet-là et qui impose la signature d'une convention avec les communes. Donc, ici, c'est l'approbation de cette convention de trois ans et qui va nous permettre donc de quand même limiter certaines choses, notamment de nuisances au niveau des dépendances, puisqu'il est déterminé là-dedans qu'il ne peut pas y avoir des personnes de moins de 21 ans, il ne peut pas y avoir de la consommation de boissons alcoolisées. Il faut qu'il y ait des dépliants sur la dépendance aux jeux et aussi des systèmes au niveau de la sécurité pour éviter tout problème et en même temps au niveau de la commune et des services de police il y a donc une protection à ce niveau-là, puisque la police peut intervenir à tout moment. L'agence de paris doit signaler tout problème à la police. Il est possible aussi de suspendre ou de retirer ces conventions. Il y a aussi toute une série d'autres éléments par rapport aux paris maximaux par heure, etc. Donc voilà, c'est la première fois qu'on fait des conventions de trois ans par rapport à cela, et on est en train d'élaborer un règlement, une redevance par rapport à ces agences de paris pour s'aligner aussi par rapport à toutes les communes. Voilà.

*Mme la Présidente quitte la séance et monsieur Achaoui prend la présidence.
De Voorzitster verlaat de vergadering en de heer Achaoui neemt het voorzitterschap over.*

M. le Président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai plusieurs remarques et questions. La première chose, c'est que je ne comprends pas en quoi consiste la convention supplémentaire, quelles conditions, sauf qu'il faut appliquer la loi. Donc je me demande réellement quelle est la plus-value, la convention. Je vois qu'à un moment donné, on dit que certains critères doivent être respectés. Je pense qu'elles sont toutes décrites déjà dans la loi. La commune doit contrôler cela. Voilà donc premièrement je me pose la question pourquoi la commune n'a pas rendu plus strict certains aspects? Est-ce que ces conditions sont réellement contrôlées par la commune et comment ? Par exemple, est-ce qu'il y a de testing qui sont faits pour voir si réellement des personnes en dessous de 21 ans sont refusées? Je sais que quand on fait la loterie et des choses comme ça, les boissons, parfois des débits de boissons, on fait des testing avec des jeunes et on regarde si ils sont servis oui ou non. Donc ça c'est la première question à quoi servent ces conventions et qu'est-ce que le rôle de la commune au niveau des critères à rajouter?

Deuxième chose, j'ai vu que normalement une agence de paris ne peut pas se situer à proximité d'une école ou d'un hôpital. Alors j'ai un peu parcouru les adresses et il y a eu une agence située à 100 mètres de place de la Duchesse. Une école, une deuxième d'ailleurs, aussi bien à vue, Voilà, les enfants qui prennent le tram doivent passer par là. Une autre agence plutôt tout au fond de la chaussée de Ninove, en face d'une école, mais vraiment en face. Je ne sais pas comment la proximité peut être mieux définie qu'en face. Puis il y a je pense deux agences de paris près du carrefour Karreveld à 100 mètres d'une école, juste derrière le coin Saint-Charles. À Molenbeek, il y a partout des écoles. Il y a une seule agence, Léopold II 233, qui n'est pas à proximité d'une école. Toutes les autres sont à vue. On ne sait presque pas les éviter. Alors je me demande comment vous interprétez la loi sur la proximité. Moi je trouve que c'est trop prêt. Je trouve que la commune ne doit pas stimuler ce genre d'activité économique. On doit plutôt la restreindre. On a déjà proposé de lever des taxes, mais je trouve que même les conditions plus strictes vous ne le respectez pas.

M. le Président :

Merci beaucoup monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci monsieur le Président. Mon collègue Dirk De Block qui aime bien parler, m'a pris quelques mots de mon intervention mais je le remercie. Je vais essayer de ne pas être redondant. J'ai l'impression qu'il va dans mes pensées mais bon, ce qui est bien c'est que c'est une préoccupation qui je pense nous intéresse tous. Cette problématique des jeux, des maisons de jeux ou des lieux de jeux de paris, ce n'est pas nouveau. Effectivement, les chemins de l'économie rappellent les périodes où ceux-ci ont vu le jour et il est vrai qu'historiquement, à titre personnel, mais plusieurs membres de ce conseil se sont toujours opposés à leur existence. Mais il faut quand même rappeler que la commune n'est pas souveraine par rapport à l'ouverture de ce type d'activité et que de nombreuses enseignes ont fait des recours auprès de la région et ont eu gain de cause parce que justement il y avait une opposition de la commune.

Néanmoins, je rejoins mon collègue Dirk que quand il dit que ce nouveau règlement qui nous est proposé, effectivement, c'est quasi pour l'ensemble des points, un copier-coller par rapport à la législation existante. Déjà, ce qu'il faudrait faire, je pense, Monsieur l'Echevin, c'est insister pour qu'il y ait plus de contrôle parce que j'ai moi-même été le témoin de situations où j'ai vu des jeunes mais très jeunes, sortir de lieux de jeux. C'est que les gérants de ces endroits ne sont pas très regardants quant à l'âge. Et je pense que dès le moment où il n'y a pas un intérêt particulier des pouvoirs publics, je pense qu'il y a une forme de laxisme qui s'installe, d'autant plus que tous les spécialistes vous le diront lorsqu'il y a addiction, ça a des conséquences catastrophiques aussi bien sur la vie des jeunes qui souvent à court d'argent, vont commettre des délits, voire se mettent à trafiquer des drogues, voire pour d'autres personnes addict, dilapider l'argent des familles. Tout à l'heure dans mon intervention sur le CPAS, j'ai rappelé que nous étions une des communes qui avons le malheur d'être le numéro un, sur le podium de la pauvreté et du nombre de chômeurs. Donc je pense que l'obligation des pouvoirs publics et l'obligation de la commune, c'est évidemment de mettre tout en œuvre, par exemple dans le cadre du plan stratégique qui est mis en place avec la police, d'établir vraiment un cadre d'intervention systématique avec des visites de ces lieux, de ces tripots, pour vérifier qu'il n'y ait pas de mineurs ou des jeunes de moins de 21 ans et surtout que la législation soit respectée à tous les niveaux pour limiter les nuisances.

Deuxièmement, et ce sera ma dernière intervention, cela concerne évidemment, et c'est dommage qu'on ne l'ait pas fait plus tôt, cette volonté de s'aligner en termes de taxation

sur ce qui se fait dans les autres communes. Et moi, j'ai une seule question c'est, quel est le montant actuel et que donnerait le montant si on s'aligne sur les autres communes pour voir un peu? Et alors, est ce que dans cette possibilité de taxation, on vise aussi dans les cafés, les bingos, etc. Parce que là aussi ce sont d'autres lieux de jeux qui se forment et là il n'y en a pas six ou sept, il y en a des dizaines sur l'ensemble du territoire de la commune. Merci pour vos réponses.

Madame Moureaux rentre en séance et reprend la présidence.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci Madame la Bourgmestre. Mais effectivement, il y a trois partis d'opposition. On est, on est bien tous alignés sur les questions. Je pense qu'il faudra rappeler que les conséquences de la dépendance aux jeux, c'est quasi aussi destructeur que la dépendance à la drogue et à l'alcool. Ça, il faut, je pense, répéter et c'est bien que ces jeux-là soient mieux encadrés comme vous le dites, et ceci là-dedans il y a moins de 21 ans maintenant pour tout type de jeux de hasard, pas de boissons alcoolisées si j'ai bien retenu, pas de publicité et normalement il y a aussi interdiction des bonus, ça vous n'avez pas cité, mais normalement il doit y avoir cet interdiction de bonus, en tout cas pour certains types de jeux. Évidemment la même question que je me pose, c'est comment on le contrôle? Parce qu'il y a déjà six endroits qui demandent cette convention, comment on va les contrôler.

Ma deuxième question, c'est aussi sur la même ligne que Monsieur El Khannouss, quelle est la taxe actuelle par agence sur la commune de Molenbeek? Et quand vous dites on va augmenter les redevances par rapport à d'autres communes, quel sera le montant qu'on pourra encore ajouter à cette taxe? Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Gjanaj.

M. Gjanaj :

Alors en fait, on est tous concernés par cette problématique et tous on a été soit dans l'opposition, soit au pouvoir par rapport à cette problématique. On a toujours été presque tous d'accord par rapport à cela, qu'il fallait faire quelque chose pour éviter qu'il y ait une prolifération de ce genre d'activités et éventuellement taxer ces activités-là. Et justement, le fait d'avoir travaillé par rapport à cette convention qui, je pense, est un élément positif parce qu'elle réaffirme toutes les obligations, même si elle était présente dans la loi, il n'empêche que de l'avoir dans une convention entre la commune et ces agences de paris, ça prend une autre dimension et ça permet justement le contrôle et de façon peut être plus intensive. Il est vrai que ça dépend aussi du personnel communal et le personnel communal, comme vous avez pu vous en rendre compte par rapport au budget, et même le service au niveau de la Région bruxelloise, c'est que par rapport à la population, on n'a pas vraiment un nombre important de personnel et donc le service rendu à la population est celui qu'il est.

Malgré tout, je voulais dire qu'on a on a pu, dans le cadre de cette convention, retravailler et parce que souvent on est revenu ici, je me rappelle que quand j'étais dans l'opposition, on avait fait même des demandes successives pour voir s'il était possible d'augmenter cette redevance dans le cadre justement de cette convention. Et ça nous a permis de travailler la matière. Et donc, en fait, on a été voir aussi du côté des autres communes. Aujourd'hui, en fait, ce qu'il n'y a pas, il n'y a pas de montant supplémentaire que celui du traitement de toutes demandes. Et donc dans les autres communes, il y a un montant de 2.500 € qui est qui est proposé pour ces agences de paris, pour la classe quatre, les agences de paris pour les classes trois donc débits de boissons avec des machines, là en fait, on est avec un montant de 1.250 € et bon, il est vrai que ça a été au Conseil d'Etat, et cetera, mais les communes continuent à le développer. Nous, en fait, on est en train de préparer un tel règlement, et on viendra, j'espère rapidement avec ça, pour justement au moins essayer de compenser ce qu'on peut appeler les externalités négatives, les impacts négatifs de ces agences-là par rapport à différents éléments, la sécurité, etc., et la sécurité aussi des jeunes. Et donc ici on n'a pas pu le faire. Mais donc cette redevance va être va être déterminée et on va, je pense alors au moins compenser partiellement en fait, tous les impacts par rapport à ça. Il est vrai que les autres éléments ont déjà été éprouvés au niveau des cours de justice et elles n'ont pas vraiment donné des résultats par rapport aux communes. Donc on a un peu lié aussi au contexte juridique. Les éléments, je les comprends tout à fait. Je suis tout à fait d'accord avec tous les éléments qui ont été amenés, mais pour pas chanter la chanson d'Annie Cordy, j'aimerais bien mais je ne peux point.

M. le Président Achaoui :

Voilà. Merci Monsieur l'Echevin.

Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci Monsieur l'échevin, mais je n'ai pas autant de connaissances que vous sur Annie Cordy. Vous m'excuserez. Si je comprends bien, sur les redevances de classe quatre, vous dites 2.500 €. Vous dites que le redevance de classe 3, c'est 1.250 €. Si je vais sur le site de la commune taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux 744 € par agence, c'est une décision de 2019 et valable de 2020 à 2025. C'est sur le site de la commune. Il faut pas oublier que les sociétés qui tiennent ces agences, en tout cas en Belgique, qui font plus de 200 millions de chiffre d'affaires et qui ne payent pas de taxes parce que c'est une société anglaise. En comparaison, on a voté l'année dernière une taxes sur l'ouverture d'un snack à Molenbeek. Il est de 6.150 € en 2023, ça augmente en 2024, 6.303 € et quasi 6.500 € en 2025. Pour l'ouverture d'un snack, on est dans le montant de 2.500 €. Donc on arrive en 2025 à 6.500 € pour l'ouverture d'un snack. Et d'un autre côté, nous avons quand même on va donner une convention à ces sociétés. Je comprends bien que c'est. On n'a pas trop de choix. Si j'entends bien, avec des redevances qui ne dépassent quasi pas 2.500 €. Et ce sont des sociétés qui ne payent pas de taxes en Belgique. Donc moi je voudrais vraiment savoir. Donc vous dites ces redevances-là, plus ou moins équivalent des autres communes, on n'a pas trop d'autres choix, mais est-ce qu'il n'y a pas moyen d'augmenter encore ces redevances-là? Parce que je trouve qu'en comparaison, même si mon collègue du PS me dit c'est uniquement à l'ouverture, mais je suis désolé, mais ce n'est pas du tout des choses, ce sont des montants qui sont quand même inimaginables. D'un côté, on crée de l'emploi avec une ouverture dans le SNAC et d'un autre côté ce sont des jeux de paris. Enfin je suis, ça ne va pas du tout. Merci.

M. De Block :

J'ai posé la question sur la proximité. Elle est inscrite dans la loi. Elle est interprétable. Je vous ai demandé comment vous interprétez. Pourquoi je vous demande ça? Parce que, à

certaines endroits, c'est à 30 mètres, à 20 mètres. Vous n'avez pas répondu à ma question. Et je vous signale, je vous pose la question que la loi dit sauf dérogation. Est-ce que la commune a fait des dérogations? Parce que chaussée de Ninove 1058, c'est vraiment en face. Je ne sais pas quelle est la définition de proximité si ce n'est pas celle là. Est ce que la commune a signé une dérogation? Ou est-ce que s'il n'y a pas de dérogation, vous ne considérez pas juste en face que ce n'est pas proximité? Donc je n'ai rien entendu sur l'interprétation légale d'une petite protection que la loi prévoit et que sur laquelle vous ne réagissez pas du tout. Je vous ai demandé est-ce que la commune contrôle? Vous n'avez pas répondu. Vous avez dit : vous savez, on a peu de personnel. Je vais vous poser une question très simple. Un, est-ce qu'il y a un agent communal dont c'est la tâche de contrôler et est-ce qu'il a déjà fait des contrôles? Oui? Non? Voilà, tout simplement.

M. l'échevin Gjanaj :

Concernant le montant, il faut savoir que c'est tous les trois ans. Si on détermine ce montant-là, 2.500 €, ce sera tous les trois ans. Comme l'a dit le collègue Khalil Boufraquech. Concernant le snack, c'est à l'ouverture. Donc tous les trois ans, potentiellement, on pourrait en arriver à ce montant. Et déjà le montant a été jusque jusqu'au niveau du Conseil d'Etat et il a été, je veux dire, il a été contredit. Donc pourquoi, parce qu'il y a une disproportion en ce qui concerne cette activité-là. Et donc déjà ce montant, on va dire ce montant, les communes qui ont imposé cette redevance, l'ont imposée et continuent à l'imposer, malgré l'avis du Conseil d'Etat ou l'arrêt du Conseil d'Etat, elle est déjà disproportionnée. On doit trouver en fait des éléments, des éléments qui, qui vont, qui expliquent pourquoi on met 2.500 € et là il faut aller vers les externalités, les impacts, etc. Parce que le traitement administratif de cette demande-là n'est pas plus important que pour n'importe quel autre commerce. Donc on doit trouver des arguments qui vont au-delà de ça, et ce n'est déjà pas une mince affaire. En ce qui concerne le contrôle, moi, j'aimerais bien disposer d'un agent par rapport à ça. La loi ne prévoit pas d'avoir des subventions pour payer un agent supplémentaire, mais je vous dis que quand même, ce sont les six premières conventions que nous signons qui arrivent ici au conseil communal. Et on espère quand même, je veux dire, même si on n'a pas le personnel, on espère quand même aller faire le nécessaire par rapport à ces agences-là. Donc moi je dirais que oui, on va faire le nécessaire, mais ça dépend aussi de toute une série d'autres choses. Et comme on n'a pas de subventions pour payer un agent de façon déterminée, en plus de cela, par rapport à ces agences-là, ce n'est pas un agent en particulier qui peut aller puisque la police peut aller. Ça fait partie des missions aussi de la police. Cela fait partie aussi des missions des services communaux qui sont qui sont concernés par la matière. Donc ce ne sera pas un agent qui pourra aller là, ce sont plusieurs agents et donc on va travailler la matière. Donc j'espère quand même qu'on va essayer de faire quelque chose par rapport à ça. J'ai bon espoir que nous allons travailler dans ce sens-là, mais maintenant, vous promettre qu'il y aura directement, je veux dire quelque chose à ce niveau-là, je ne peux pas vous le promettre. Nous, on va travailler la matière. C'est pour cela qu'on vient avec des conventions et on espère bien faire respecter tous les éléments de cette convention. L'autre élément, vous dites par rapport à l'école, je vous ai cité à dessein, je vous ai cité les années quand ces agences ont été ouvertes, vous vous imaginez que l'on aille au tribunal en disant : Écoutez, nous maintenant, on veut vérifier que ces agences sont ou non à proximité des écoles, mais ils vont nous rire au visage, ils vont dire que c'est depuis 2012, 2013, 2016 que vous avez ces agences-là. Oui, dans le futur, effectivement, ça nous a permis de nous plonger dans la matière et justement, on va essayer de faire en sorte de ne plus avoir tous ce genre de choses-là. Mais ces agences existent, cela existe depuis depuis ce temps-là. Je ne pense pas qu'on va pouvoir gagner devant les tribunaux avec simplement le fait de dire oui, c'est à proximité, on a mesuré, on a mesuré après, après quinze ans ou après 20 ans, effectivement, c'est trop trop proche d'une école. Donc nous on va faire le travail pour les nouvelles agences. Pour celles-ci, malheureusement, on est un peu en difficulté et dans le futur, avec la convention, il y aura, il y aura éventuellement une compensation partielle par rapport, mais on n'est pas du tout pour la prolifération de ces activités. Je vous l'ai dit, comme je vous l'ai dit d'entrée de jeu,

pour ne pas faire un mauvais jeu de mot aussi qu'on n'était pas pour la prolifération de cela. Donc je ne sais pas vous dire plus par rapport à cela. Je pense qu'il y a une question que vous me dites. Je crois qu'un élément que je n'ai pas, auquel je n'ai pas répondu, mais en tout cas voilà, ça c'est un petit peu les contours de de cette matière.

M. De Block :

Oui, force est de constater que plusieurs partis qui aujourd'hui sont dans l'opposition avant étaient dans la majorité. Tout le monde dit on n'est pas pour la prolifération. La loi ne dit pas en proximité des écoles, on accepte proximité d'écoles. J'ai demandé est-ce qu'il y a eu des dérogations? Il n'y a pas eu de dérogation. Cela veut dire qu'on n'accepte en face d'une école, aucun problème. Personne ne se pose la question. Au niveau du contrôle, je vois que vous espérez. Vous êtes l'échevin responsable. J'espère que vous faites plus qu'espérer. On verra. Je propose qu'on revienne avec une proposition et un débat là-dessus, avec quelque chose qui est éclairci peut-être, genre ok, dans les 150 mètres autour d'une école, on a interdiction d'implantation. Voilà. Que ça soit clair et qu'aujourd'hui les agences qui sont implantées en dessous de ce 150 ou en dessous de 100 mètres, on les fait payer. Mais bon, je propose qu'on revienne avec des propositions là-dessus concrètes.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 24 votes positifs, 8 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

14. Enseignement néerlandophone - Adaptation du règlement du travail pour l'enseignement communal néerlandophone.- report du 22/03/2023
Nederlandstalig onderwijs - Aanpassing arbeidsreglement voor het Nederlandstalig gemeentelijk onderwijs.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Je donne la parole à M. Van Damme.

M. de Schepen Van Damme :

Het zijn technische aanpassingen.

Mme la Présidente :

Heel erg bedankt.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.

15. Département Infrastructures et Développement urbain - Programme Triennal d'Investissement 2022-2024 - Octroi de subsides par la Région de Bruxelles-Capitale - Engagement sur la non-aliénation, l'entretien des projets et la demande du taux de subsidiation.- report du 22/03/2023

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Driejarig investeringsprogramma 2022-2024 - Toekenning van subsidies door de Brusselse Hoofdstedelijk Regering - Verbintenis inzake niet-vervreemding, onderhoud van de projecten en toepassing van het subsidiepercentage.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Alors on va sur le point quinze avec des subsides moyennant engagement dans le programme triennal d'investissement, Monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

C'est également plutôt une formalité. Nous nous engageons à ne pas aliéner, à ne pas vendre et à entretenir les projets pour lesquels nous avons obtenu des subsides. Voilà ce qui nous paraît assez évident. Mais c'est une condition pour pouvoir obtenir les subsides pour différents projets qui sont énumérés dans cette délibération.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

16. Département Infrastructures et Développement Urbain - Occupation transitoire de la parcelle 18 de la friche gare de l'Ouest - Avenant à la convention de partenariat entre la Commune, la SNCB et Citydev.brussels- report du 22/03/2023

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Transitair gebruik van perceel 18 van het braakliggend terrein Weststation - Aanhangsel bij de partnerschapsovereenkomst tussen de Gemeente, de NMBS en Citydev.brussels- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Voilà alors le point seize un point important pour le développement des terrains Gare de l'Ouest, avec une nouvelle combinaison des différents acteurs qui nous permet d'avoir une occupation transitoire utile financée par l'extérieur, Monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

En fait, c'est un point que vous avez déjà approuvé mais qui est légèrement modifié suite à une demande d'une discussion entre Citydev et la SNCB. Vous voyez que c'est une tripartite Citydev – SNCB - Commune. Et bien c'est en fait Citydev qui va prendre une partie des travaux en charge de la SNCB à sa charge. Donc ça ne change rien pour la commune. Mais comme la convention est modifiée, il faut la repasser aujourd'hui. Donc aucune modification pour la commune par rapport à ce que vous avez approuvé il y a quelques mois.

Mme la Présidente :

Est-ce que je peux demander l'unanimité sur ce projet?

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

17. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services pour les missions complètes d'auteur de projet et de participation pour le réaménagement, la verdurisation et l'activation du parc public de la Fonderie inventorié par la Direction des Monuments et Sites, ainsi que de deux autres ensembles d'espaces publics : un premier attenant (au parc) et comprenant : la rue de l'Eléphant y compris ses abords privatifs (n°1 à 11) , la rue Delaunoy (n°65 à 67), la rue Cail et Halot ; et un second situé rue de la Colonne (n°19 à 23), sis à 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de l'axe 2 de la Politique de la Ville et du Contrat de Quartier Durable Etangs Noirs - Fixation des conditions et approbation des documents du marché - CDC 23.004.- report du 22/03/2023

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor diensten voor de volledige missies van projectontwerper en van participatie voor de herinrichting, de vergroening en de activering van het openbare park Fonderie geïnventariseerd door de Directie Monumenten en Landschappen, evenals twee andere gehele openbare ruimtes : een eerste aangrenzend (aan het park) en bestaande uit : de Olifantstraat met inbegrip van de privaat omringende gebieden (nr. 1 tot 11), de Delaunoystraat (nr. 65 tot 67), de Cail en Halotstraat ; en een tweede gelegen Kolomstraat (nr. 19 tot 23), te 1080 Sint-Jans-Molenbeek in het kader van as 2 van het Stadsbeleid en van het Duurzaam Wijkcontract Zwarte Vijvers - Vaststelling van de voorwaarden en goedkeuring van de documenten van de opdracht - Bestek 23.004.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Le 17, c'est le marché de service pour une série de missions annexes du contrat de quartier durable Etangs Noirs, Monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, donc le 17 concerne un projet que nous avons inscrit et validé déjà sur le principe avec vous il y a quelques temps, et maintenant nous lançons la recherche d'un bureau d'études et d'architecture qui va donc développer le projet. Quel est le projet? C'est le but de mieux utiliser, mieux activer le parc de la fonderie et la rue qui passe devant, donc la rue de L'éléphant afin de le verduriser plus, d'augmenter la perméabilité, mais aussi d'augmenter l'attractivité et l'utilisation de ce parc. Et donc, nous sommes ici au tout début de cette procédure. Évidemment, nous devons avoir des experts à notre côté pour pouvoir dessiner et faire la participation nécessaire pour réaliser ce parc et ses alentours. Et donc, on vous demande d'approuver le cahier de charges pour aller chercher cet architecte ou ce bureau d'architectes.

Mme la Présidente :

Est-ce que je peux vous demander l'unanimité sur ce point sur ce marché? Ok, merci.

Le Conseil approuve le point.

*35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

18. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché conjoint de travaux relatif au réaménagement du Square Laekenveld et à la création d'une connexion directe avec le parc de Tour & Taxis dans le cadre de l'opération 2.1 "Square Laekenveld" du CRU 1 - Fixation des conditions et approbation des documents du marché - CDC 23.008.- report du 22/03/2023

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Gezamenlijke opdracht voor werken met betrekking tot de herinrichting van het Lakenveldsquare en de aanleg van een rechtstreekse verbinding met het Tour & Taxis park in het kader van operatie 2.1 "Lakenveldsquare" van het SVC 1 - Vaststelling van de voorwaarden en goedkeuring van de documenten van de opdracht - Bestek 23.008.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Alors on va au point seize, pardon au point 18 qui voit la concrétisation de nos projets de réaménagement au square Laekenvelde dans le cadre du CRU 1, Monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, je pense que vous connaissez tous le square qui n'est pas loin d'ici, qui est donc vraiment à la limite de la commune et à cheval quasi avec le site de Tour et Taxis. Aujourd'hui, ce site est entouré d'une grille qui sépare ce site du parc Tour et Taxis qui se trouve aussi quelques mètres plus bas. Et donc nous avons élaboré avec le développeur de Tour et Taxis, avec la Ville de Bruxelles un projet de réaménagement de cette place, mais surtout aussi de la création d'un escalier qui va donc créer une connexion entre cette place et le parc de Tour et Taxis, avec le réaménagement aussi de l'espace public avec des aires de jeux. Et nous avons la chance, ou nous avons bien travaillé, on peut le voir comme on veut, pour avoir un cofinancement, c'est à dire que la commune paye une partie de ces travaux, mais une grande partie de ces travaux est prise en charge par le CRU 1, donc le contrat de rénovation urbain, le contrat de quartier si vous voulez régional qui s'étend sur le maritime et le quartier nord de la Ville de Bruxelles. Et une partie est aussi prise en charge par le promoteur privé qui développe le site de Tour et Taxis. Et donc ici, nous avons déjà un plan qui est approuvé, pour lequel nous avons un permis d'urbanisme et pour lequel nous allons maintenant lancer des travaux. Pour pouvoir lancer les travaux, il faut avoir un entrepreneur qui veut faire les travaux. Et donc ici, nous lançons l'appel pour aller chercher un entrepreneur pour exécuter ces travaux. On l'espère encore cette année.

Mme la Présidente :

Est-ce que je peux avoir l'unanimité sur ce projet? Merci beaucoup.

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

Abdellah Achaoui quitte la séance / verlaat de zitting.

19. Département Infrastructures et Développement Urbain - Approbation de l'acquisition du bien sis rue de Courtrai 53, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean et approbation de l'introduction de la demande de subside dans le cadre de la Politique de la Ville - Axe 1.- report du 22/03/2023

Dienst Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Goedkeuring van de aankoop van het onroerend goed gelegen Kortrijkstraat 53, te 1080 Sint-Jans-Molenbeek en goedkeuring van de invoering van de subsidieaanvraag in het kader van het Stadsbeleid - As 1.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Alors on voit au 19 qui poursuit un achat précédent, on avait acheté la rue de Courtrai 51. On va acheter la rue de Courtrai 53 dans le cadre d'un subside politique de la ville et pour compléter notre programme contrat d'axe contrat d'îlot, Monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Vous avez tout dit. Enfin, vous avez dit l'essentiel en tout cas. Donc c'est en effet un bâtiment qui est juste à côté de bâtiments qu'on va acquérir dans le cadre de ce contrat d'axe Contrat d'îlot, le premier contrat d'axe Contre l'îlot de la Région que nous avons obtenu et qui sert donc à verduriser ce site à le rendre perméable, c'est à dire permettre aux gens de pouvoir le traverser d'un bout à l'autre et à créer, sur proposition de la bourgmestre aussi, un endroit pour grimper, pour faire de l'escalade. Et donc afin de pouvoir encore agrandir ce projet, encore l'améliorer, nous aimerions aussi acquérir le bâtiment qui se trouve à côté des bâtiments que nous avons déjà acquis. Et donc pour cela, il faut pouvoir avoir votre accord pour pouvoir commencer ces négociations avec le propriétaire actuel qui est différent de l'autre propriétaire pour lequel on a déjà obtenu un accord de principe.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Van Damme.

Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Madame la Présidente. Ici, je parle un à en mon nom personnel. J'aurais bien voulu savoir, c'est vraiment pour les démolir ces bâtiments, ou il y a c'est pour en pour en faire du logement.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Présidente. On nous fait voter deux choses-là approbation de l'acquisition et approbation de l'introduction de la demande de subsides, compte tenu de la situation financière de la commune, je crois qu'il faut d'abord demander l'approbation de l'introduction de la demande et si vous avez une réponse positive, vous pourrez toujours à ce moment-là décider de l'acquisition, mais pas décider les deux en même temps. C'est déjà mettre d'office l'achat sur le dos de la commune même si vous n'avez pas le subside.

M. l'échevin Van Damme :

Donc premièrement à madame Evraud. Oui, en principe il s'agit en effet de démolir les bâtiments. Ils ne sont pas en très bon état d'ailleurs et ils ont été déclarés insalubres, inoccupés pour le moment. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous pouvons utiliser les subsides dans le cadre de la politique de la ville qui nous permet seulement d'intervenir quand

il s'agit d'un bâtiment abandonné. Par rapport à Monsieur Eylenbosch, nous devons demander d'abord l'autorisation du conseil communal avant de pouvoir procéder. Et si nous n'obtenons pas le subside, nous ne savons pas conclure l'accord. Et donc il n'y aura qu'un achat que si nous avons un accord du propriétaire. Et donc, au lieu de passer deux fois au conseil, nous préférons passer une fois. Mais cette délibération implique évidemment que si nous n'obtenons pas l'accord de subsidiation, nous n'allons pas procéder à l'achat. D'ailleurs, le receveur qui nous contrôle ne le permettrait pas parce qu'on n'aurait pas les sous pour le faire.

M. Eylenbosch :

Bien, je voterai contre le point parce que j'ai des doutes sur les explications que vous donnez sur sa validité parce que vous avez bien deux approbations, une pour la demande de subsides et l'autre pour l'achat. Et donc si vous les mettez dans l'autre sens, on peut encore y penser, mais vous avez mis ça d'abord l'approbation de l'achat avant de mettre la demande du subside.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. On passe au vote.

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 25 votes positifs, 1 vote négatif, 8 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 25 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 8 onthoudingen.

20. Urbanisme - RC - Remise d'avis de la commune de Molenbeek-Saint-Jean sur le Projet de Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) et son rapport sur les incidences environnementales (RIE) - Echéance décision : 22/03/2023.- report du 22/03/2023
Stedenbouw - RC - Verstrekking van het advies van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek over het ontwerp van de nieuwe Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV) en zijn milieueffectenrapport (MER) - Termijn beslissing : 22/03/2023.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Alors nous allons sur le point 20 qui est un point important puisque la commune est amenée à donner son avis sur la proposition de la Région d'un nouveau règlement régional d'urbanisme. Monsieur Gjanaj présente le point.

M. l'échevin Gjanaj :

Oui, madame la Présidente, comme vous l'avez dit, c'est un point très important, parce que, donc, ce règlement régional d'urbanisme a comme prétention, en fait, d'être une réglementation prospective qui favorise l'évolution des pratiques actuelles, anticipe et accompagne la transformation en cours du territoire bruxellois et donc, en particulier pour notre cas sur la commune de Molenbeek. Il a été mis à l'enquête publique du 12 décembre 2022 au 20 janvier 2023. Il y avait une seule lettre de réclamation qui a été soumise à l'administration communale concernant l'incorporation d'une réflexion sur la conservation et la protection de la faune et de son biotope dans le règlement. Et donc je vais énumérer quelques ambitions de ce RRU et faire également les remarques de la commune. Donc il propose une simplification de la réglementation dont la commune est tout à fait favorable. Mais nous déplorons cependant l'absence de lignes directrices clairement formulées. Il veut rendre le règlement plus compréhensible, plus souple et donc plus durable. Ainsi, des règles mesurées et précises n'ont été prévues que lorsque cela a été jugé nécessaire. La commune souscrit à ses ambitions, mais remarque que le manque de clarté fait perdre en précision et en objectivité par rapport

au RRU existant. Il vise à garantir la clarté et la prévisibilité pour le demandeur de permis. Mais nous craignons que l'absence fréquente de normes objectives n'entraîne justement une perte de prévisibilité et que cela augmente le risque de voir des acteurs puissants en particulier, mais pas que de tirer parti de ce manque de clarté. Et donc ce projet de RRU engendrerait alors des difficultés quant au traitement équitable entre les différents projets. Les mots et expressions suivants : présence significative, dans la mesure du possible, le plus direct possible, contexte environnant pertinent, évitera, distance appropriée, une répartition équilibrée, convivialité, promouvoir, etc., ne sont pas assez précis pour un règlement en ne permettant pas d'objectiver certaines problématiques. Or un texte réglementaire doit permettre une motivation formelle et matérielle des actes administratifs publics, ce qui n'est pas le cas de ce projet. La commune s'inquiète aussi que ce projet de RRU ne lui porte préjudice en la forçant à baliser les choses avec plus de rigueur par un règlement communal d'urbanisme, ce qui réduirait à néant l'un des principaux objectifs du nouveau texte, à savoir la clarté et la prévisibilité pour l'ensemble de la Région. Il y a aussi des différences entre la version néerlandaise et française, la réduction du nombre de titres de 7 à 3 selon les thématiques majeures avec espaces ouverts, urbanité et habitabilité, est accueillie favorablement. C'est un des points favorables ou en tout cas, un avis favorable que l'on a par rapport à cela. L'inclusion dans le projet de norme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est là aussi positive. La commune déplore les conditions qui existent entre ce nouveau projet de RRU et l'ordonnance portant sur le COBAT, le Code bruxellois du logement, au niveau des normes d'habitabilité qui sont un pas en arrière en termes de conditions de vie pour les Bruxellois. La commune regrette que ce projet de nouveau RRU ne saisisse pas l'occasion de s'attaquer à un certain nombre de problèmes récurrents dans la Région, la commune s'inquiète dès lors que ce manque de clarté et de rigueur ne favorise l'abus et par là, la prolifération de marchands de sommeil. Par ailleurs, les nouveaux modes de vie ensemble, co-living et ou co-Housing, Habitat solidaire et collectif ne sont peu ou prou développés. Un certain nombre de concepts ne sont pas exprimés de manière suffisamment précise ou claire, et il n'est pas précisé comment les utiliser, comme par exemple pour la densité où on parle d'une densité équilibrée. La commune est consciente que cette notion est en soi difficile à objectiver et dépend de facteurs particulièrement variés, mais qui l'aurait néanmoins fallu fournir des repères via un rapport plancher sur la superficie du terrain. Et donc la commune craint que les promoteurs immobiliers ne tentent de profiter de ce manque de clarté. La commune regrette aussi que les dimensions et clairement ils ne font plus référence à un minimum de quatorze mètres carrés pour la première chambre, mais qu'un minimum de neuf mètres carrés est désormais suffisant pour toutes les chambres. Qu'une pièce habitable de neuf mètres carrés semble donc minuscule. La commune considère aussi qu'une hauteur minimale de plafond de 2,7 mètres pour les nouveaux bâtiments est trop importante. La commune demande qu'un minimum de 20 % de logements de trois chambres à coucher soit toujours prévue dans un projet de plusieurs logements qu'il convient également d'imposer un minimum de 20 % de logements sociaux intégrés dans un immeuble à partir d'un certain nombre de logements. Il ne ressort pas clairement de l'annexe accessibilité des personnes à mobilité réduite quelles normes doivent être respectées par les établissements commerciaux en termes d'installations sanitaires accessibles. Et donc la commune demande de clarifier ce point. Et pour tous ces éléments-là, qui sont détaillés aussi dans notre avis, donc, nous sommes défavorables. Nous avons émis un avis, un avis défavorable par rapport à ce projet de RRU.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur l'Echevin. Alors j'ai plusieurs membres inscrits, Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, Madame la présidente. Merci, Monsieur l'échevin de nous avoir fait la lecture de la position du collège que je partage totalement, pour une fois, dirais-je. Alors, chers collègues, la Région bruxelloise nous a habitués avec des initiatives qui souvent vont à l'encontre des intérêts de la population, en tout cas d'une certaine population qui habite dans certains quartiers. Vous vous rappellerez aisément ce qui s'est passé avec le projet Good Move qu'on a imposé comme ça, qui a provoqué des mobilisations dans de nombreuses communes où on a du jour au lendemain décidé de restreindre la circulation, de supprimer un certain nombre de places sans réelle concertation avec la population et avec le secteur associatif, et dans certains cas, encore moins avec les autorités locales. L'échevin de l'urbanisme a rappelé que durant l'enquête publique, il n'y a eu qu'une seule réaction, une association de défense de l'environnement, aurait écrit monsieur l'échevin, je parle sous votre contrôle, pour faire en sorte qu'on tienne compte de la question environnementale à Bruxelles. J'ai passé de longues heures à essayer de lire cette proposition de modification du RRU ou ce qu'on appelle plus communément le good living, ce projet qui est censé améliorer la situation de l'habitat, de l'espace qui relève de l'espace privé devant les habitats, mais aussi les questions de l'environnement. Et comme l'a dit l'échevin de l'Urbanisme, on était censé avoir un document qui simplifierait le RRU actuel. Parce qu'aujourd'hui, pour comprendre le RRU actuel, il faut avoir fait la Sorbonne avoir fait presque dix ans d'études universitaires, tellement c'est compliqué, c'est complexe, et même les spécialistes de l'urbanisme ou les architectes ont du mal à s'y retrouver. Que dire du citoyen lambda qui doit trouver son intérêt dans le cadre d'un projet de rénovation par exemple, ou dans le cadre d'un aménagement? Au contraire, ce nouveau projet qui nous est proposé aujourd'hui va non seulement ouvrir les portes à l'incertitude, parce que quand on lit ces modifications proposées, on voit bien que certains ont un certain vocabulaire interprétable qui va faire qu'il va vraiment servir, que l'intérêt des nantis qui ont la possibilité de faire appel à des cabinets d'avocats spécialisés qui eux, vont trouver un boulevard pour pouvoir imposer leur projet, mais aussi de certains services d'urbanisme dans des communes. Quand vous avez, dans le cadre du RRU, des termes qui permettent d'interpréter certaines règles, nous sommes là face à l'arbitraire parce que le fonctionnaire pourra d'initiative, décider de donner telle ou telle réponse à un projet présenté dans le cadre, par exemple, d'une rénovation. Pire encore, ça a été évoqué, on constate des contradictions énormes par rapport au code du logement et certaines propositions. Je ne vais pas faire la litanie des nombreuses remarques qu'on a pu constater dans ce texte qui a véritablement rendu très compliquée la vie des citoyens bruxellois, ceux qui veulent s'installer à Bruxelles, qui veulent améliorer leur logement. Et donc on se pose la question, ces politiques qui sont à la Région, qui nous embêtent pour rester poli, avec des propositions comme celles faites dans le cas de cette modification de RRU ou avant ça avec le good move, on se demande ils servent les intérêts de qui sert, les intérêts des citoyens ou des ambitions personnelles, ou peut être certains groupes de pression comme on peut se l'imaginer. Donc évidemment, avec mon groupe, chers collègues, nous allons soutenir la position de la commune, du collège, mais ça ne veut pas dire qu'on va donner un blanc-seing. Parce que je rappelle que la commune a pris des initiatives qui vont aussi dans le sens de rendre la vie plus difficile de nos concitoyens. Je ne vais pas revenir sur le projet Decock où on supprime 150 places de stationnement. Je peux encore faire la liste d'autres projets qui ont été initiés par la commune, qui pénalisent énormément les habitants de la commune de Molenbeek. Alors c'est très bien aujourd'hui d'avoir cette prise de conscience et d'apporter, je dirais, des propositions de texte alternatif que celui proposé par la Région au niveau du RRU. Mais c'est aussi bien lorsque vous prenez des décisions au niveau du collège, de rester, de joindre, je dirais la théorie à la pratique en restant cohérent. La position que l'on a aujourd'hui de rejeter ce texte qui est pour moi tout sauf un texte qui va faciliter la vie de nos concitoyens bruxellois, c'est aussi de le pratiquer tous les jours dans la gestion de la commune de Molenbeek. Merci pour votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci. Alors, Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la Présidente. Oui, je vais soutenir l'avis qu'a donné la Commune. Ce plan qui a été mis en route par la Région, Moi, cela me fait penser à une bruxellisation bis. On n'est pas dans la construction type mais dans l'aménagement du territoire dans sa globalité. Et j'ai l'impression que ceux qui essayent de faire vivre Bruxelles sont plutôt occupés à la tuer et que donc ce projet, il faut le jeter. Et je vais être gentil. Je trouve que dans votre texte il vous manque une chose en final et en conclusion, c'était de dire que toutes leurs propositions, ça sentait mauvais, ça collait aux chaussures et je le dis en restant poli.

Mme la Présidente :

Merci, Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Avec le PTB aussi, nous sommes d'accord avec l'avis défavorable du collègue. Parce que d'abord, l'absence des règles et d'objectifs clairs, c'est ouvrir la porte à la spéculation immobilière et c'est surtout des gros promoteurs qui en profitent. On leur ouvre la voie et ce qu'ils veulent, ce ne sont pas des logements pour tout le monde, c'est des logements qui rapportent plus, des immeubles de luxe comme on le sait. Et donc au lieu de good living, c'est plutôt rendre la ville plus inaccessible encore aux ménages molenbeekoïses. Alors avec la réforme, on passe d'un système avec des normes claires et des mesures quantitatives comme le mètre carré, etc., donc à un système d'appréciation sur base d'une série de critères. Mais comment seront évalués ces critères? Donc ça, ce n'est pas clair. Par exemple, la densité du bâti serait évaluée en fonction de la mixité du quartier, des espaces ouverts disponibles, etc. Mais on ne sait pas comment ça va être pris en compte en fin de compte, nous estimons qu'un plan comme ça doit répondre aux besoins des habitants. Et nous plaçons aussi pour le fait d'obliger tous les projets au-delà de 20 logements pour qu'il y a aussi obligatoirement 30 % de logements sociaux. C'est cela dont la population a besoin.

Ce plan va aussi permettre le co-living de luxe de se développer encore. Donc ce sont des maisons avec dix quinze chambres, louées à 900 ou 1.000 € et tout ça. Et donc oui, ça rapporte beaucoup, mais pas à la population. Et enfin, il y a encore l'aménagement d'espaces publics, donc qu'on envisage dans le plan de réduire la place de la voiture en voirie. Bon, nous on est d'accord qu'il faut réduire le plus possible la voiture dans la ville. Mais il faut quand même respecter aussi les droits des gens qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler, pour faire un tas de choses. Et donc voilà, nous plaçons pour que rendre les places dans les grands parkings des grandes surfaces par exemple, pour les insérer, les rendre à la disposition des habitants. Voilà, Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci. Alors, Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci, Madame la présidente. Chers collègues, le règlement régional d'urbanisme date de 2006 et la réforme proposée, je pense, elle est nécessaire pour remédier aux dispositions dépassées et permettre ainsi de répondre avec efficacité aux enjeux actuels et futurs de notre société. Le projet proposé emporte plusieurs avancées qui méritent d'être soulignées, une

priorité donnée au maintien du bâti existant. Une facilité donnée aux travaux d'isolation, une attention accrue à la biodiversité, une création des espaces partagés, le réemploi des matériaux, etc. Néanmoins, nous sommes conscients que ce projet proposé n'est pas mûr et qu'il doit évoluer. En effet, plusieurs points peuvent être mis en évidence : une dérégulation entraînée par les nouvelles dispositions, notamment en ce qui concerne les gabarits et les hauteurs de constructions. Une inquiétude des agents chargés de traiter les demandes de permis vu le cadre peu précis de ce projet proposé, des formulations dans ce projet qui manque de précision et sans cadre réglementaire, des propositions qui pourraient pousser à des interprétations subjectives du demandeur de permis et de l'agent communal. Un risque d'augmenter la charge de travail des agents communaux par la nécessité de créer un règlement communal d'urbanisme pour compléter ce nouveau règlement régional d'urbanisme. Un risque d'augmenter le nombre de recours. Mais dans sa globalité, nous ne pouvons qu'être d'accord et adhérer aux intentions globales de ce projet, comme vous le faites, en tous cas en partie dans votre proposition d'avis. Ce projet doit prendre en considération tous les avis et les remarques qui ont été formulées par les différents acteurs. Ce projet doit également évoluer pour avoir un cadre réglementaire qui sera en phase avec la réalité du terrain. Nous sommes conscients que cette évolution est nécessaire, mais nous considérons en tout cas que les intentions qui portent et les avancées concrètes sur le plan de la ville durable justifient de ne pas vous joindre, en tout cas sur l'avis défavorable que vous émettez. C'est pour en tout cas tous ces éléments que nous allons s'abstenir sur ce point-là. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Alors, Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la présidente, je vais être court. Bon, maintenant, quand j'entends good move et good living, j'ai tendance à penser le contraire de manière systématique. Et là, en l'occurrence, c'est encore un plan qui a été disposé pour que seul celui qui le propose le comprenne. Donc soyons clairs, aujourd'hui nous sommes face à une incompréhension totale au niveau des communes. Je ne pense pas que c'est uniquement la commune de Molenbeek qui se retrouve dans cette situation. Et je suis, je salue la majorité et je salue particulièrement l'échevin de l'urbanisme qui a encore les pieds sur terre, comparé à ces personnes-là qui proposent ce type de textes. Je pense que l'idée de pouvoir améliorer l'urbanisme, c'est de pouvoir, entre guillemets, ouvrir des portes, ouvrir des possibilités d'améliorer la vie au quotidien des citoyens. Et là, en l'occurrence, on les ferme, on les ferme tout d'abord dans un premier temps, parce que la quasi-majorité ne comprennent rien, même des spécialistes en la matière. Et ensuite on les ferme, parce que je pense que le bateau de la région en matière d'urbanisme est en train de voguer sans, sans compas, sans boussole. Et donc là, en l'occurrence, aujourd'hui, je pense que c'est aux communes de prendre le relais et d'expliquer que non, ça ne va pas sur le terrain, ça ne marche pas. Et par conséquent, je salue cette décision et naturellement, je la suis à 100 %.

Mme la Présidente :

Merci, Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, madame la Présidente. J'ai trouvé votre analyse remarquable. Vraiment bravo! Et évidemment, on ne peut que la soutenir. Et je me suis quand même posé une question quand vous parlez de l'axe Nord-Sud, Tour et Taxis garde du midi Est Ouest, Gare de l'Ouest, Pentagone combler ces axes qui peuvent être lus comme des barrières. Ça veut dire quoi ça? Ah d'accord, pardon. Disons que quand on parle de, je parle en présence de médecins qui me

contrediront peut-être, mais j'avais lu quelque part que quand on diminuait la hauteur du plafond, on augmentait la tension artérielle de personnes. Et donc on voit que les gens sont de plus en plus grands et qu'on met des plafonds de plus en plus petits. Il y a quand même un souci. Et la deuxième chose, c'est que j'avais aussi vu que les espaces réduits empêchent l'esprit de se développer. Et donc on est en train de confiner les gens. Est-ce qu'il y a un but pour ça ou enfin je ne sais pas, on se pose des questions aussi ? Concernant les logements, est-ce qu'il y a vraiment une remarque qui a été faite sur les logements adaptables à différents types de handicaps? Ça c'est une chose qui est importante me semble-t-il. Et alors, bon, je sais que je vais donner de l'urticaire à certains, mais quand je vois que 25 % de logements sociaux sont prévus, est-ce que quand on a entendu les problèmes du CPAS, est-ce que l'impact budgétaire que tous ces résidants qui ont besoin d'aide parce que bon, malheureusement, c'est le cas, est-ce qu'on va pouvoir les aider parce qu'on nous impose 25 % de logements sociaux, c'est très bien, mais si on ne nous aide pas à les aider, on est dans ..., comme l'a dit Monsieur Eylenbosch. Voilà, moi je vous remercie beaucoup, c'est très bien.

Mme la Présidente :

Chers conseillers, j'ai manqué à un devoir, en début de séance, je devais vous annoncer que Monsieur Milis était malade et était remplacé par madame Evraud. Madame Evraud, mes excuses parce que c'est ce qui avait effectivement été prévu, et j'ai oublié de le signaler. Bien, monsieur l'échevin, je sens qu'une très large majorité se dégage en faveur de l'avis que vous proposez contre le règlement régional d'urbanisme tel qu'il est avancé par la Région. Est-ce que vous souhaitez répondre aux questions ou allez-y, je vous en prie.

M. l'échevin Gjanaj :

Madame la Présidente, je voudrais juste répondre à madame Evraud. Donc, nous, on constate que par rapport au RRU existant et par rapport aux règles du COBAT, donc du logement, on a une régression finalement puisque on diminue à neuf mètres carrés pour les chambres, ce qui est excessivement peu. Et donc effectivement cela va dans ce sens, plus d'espace effectivement, c'est une meilleure habitabilité et un sentiment un peu plus important de bien-être. En ce qui concerne la hauteur, la hauteur que nous on demande de maintenir, c'est celle qui est aujourd'hui, c'est à dire deux mètres 50. Il n'est pas, il n'est pas, je veux dire utile d'aller où nécessaire d'aller à deux mètres septante. Et ça va créer beaucoup de problèmes, notamment pour le bâti que l'on gère, nous, ici, au niveau de Molenbeek. Et donc voilà, ça, c'est un petit peu les éléments. Par rapport, par rapport à la réclamation qui avait été soumise, elle a été soumise, je le précise encore une fois, par rapport à la protection de la faune et de son biotope dans le règlement. Mais pour ce qui concerne les personnes à mobilité réduite, là il y a des normes qui ont été, qui ont été mises, qui sont plutôt positives. Donc ça, je veux dire, les deux éléments qui sont positifs, c'est le fait qu'on a réduit le nombre de titres de 7 à 3. Donc on parle plus de sept titres qui étaient quand même assez importants. On n'a plus que l'espace ouvert, l'urbanité, l'habitabilité. Donc ça, ce sont des éléments favorables, puisqu'on simplifie les éléments. Malheureusement, les critères sont tout à fait, je veux dire, pas clair du tout. Donc il y a un manque de clarté. Et l'autre élément, c'est l'inclusion dans le projet de ces normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ça c'est les deux, vraiment. Les deux points positifs sur lesquels nous, on est d'accord. Pour le reste, tous les autres éléments sont tout à fait négatifs. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci. Y-a-t-il encore des interventions sur le RRU? Est-ce qu'on a besoin d'un tableau de vote? Moi j'ai l'impression qu'il y a le groupe Ecolo qui se démarque et pas et que c'est le seul en fait. Mais est ce que je pense avoir compris que le groupe Ecolo allait voter contre notre avis? Abstention contre l'avis. J'ai cru que les autres collègues allaient tous voter en

faveur de l'avis. Est-ce que j'ai juste? Voilà. Donc pas de tableau de vote, on a deux abstentions et puis tous les autres collègues présents sont en faveur du texte. Merci à tous.

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 32 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 32 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

Abdellah Achaoui entre en séance / treedt in zitting.

Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.

Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.

Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.

Mohamed Amine Akrouh quitte la séance / verlaat de zitting.

Rachid Ben Salah quitte la séance / verlaat de zitting.

21. Urbanisme - RC - Remise d'avis sur le Projet de Plan d'Aménagement Directeur Porte de Ninove - échéance décision : 22/03/2023.- report du 22/03/2023
Stedenbouw - RC - Verstreking van het advies van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek over het project Richtplan van Aanleg Ninoofse Poort - termijn beslissing : 22/03/2023.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Alors, Monsieur l'échevin de l'urbanisme, Monsieur Gjanaj, toujours pour cette fois la remise d'avis sur le PAD porte de Ninove. Allez-y Monsieur !

M. l'échevin Gjanaj :

Oui, Madame la Présidente. Un élément, un plan aussi, un plan d'aménagement directeur aussi important. Donc, ce projet vise l'élaboration d'un plan d'aménagement pour la zone comprise entre le quai du Mariemont, le quai du Hainaut, la Petite Ceinture Ouest, la place de Ninove, la partie nord du site de l'Institut des Arts et Métiers, le quai de l'industrie, la Chaussée de Ninove, la rue Ransfort et la rue Delaunois. Comme il l'est sur deux communes à Bruxelles Ville et dans notre commune, le PAD et son rapport sur les incidences environnementales ont été soumis à l'enquête publique dans les deux communes du 13 février au 13 avril. Le diagnostic d'après Perspectives Brussels qui a été réalisé au cours de l'année 2016. Il y a des besoins d'activités socio culturelles et d'activités économiques. Le PAD veut donc assurer aussi une bonne intégration des projets futurs en améliorant la cohésion sociale. Au niveau du périmètre, l'objectif de ce PAD pour la commune est d'en faire un espace viable alors que la Région souhaite en faire un centre à part entière et pas seulement une entrée de ville. La commune veut en faire un espace ouvert, structurant, en profitant de la double perspective qu'offre ce lieu, puisqu'il se situe à l'intersection d'un axe Nord-Sud dont parlait madame Evraud et d'un axe Est-Ouest. Il est nécessaire de combler ces axes qui sont perçus souvent comme des barrières. Donc c'est de là la réaction de madame Evraud. Pour ce faire, la porte de Ninove doit être reliée aux autres quartiers par des ouvertures et des liaisons physiques et visuelles, ce qui est le cas avec les deux projets de parcs régionaux le parc de la Porte de Ninove et le parc de la Scénette, complétés par des équipements à caractère local et régional comme des services publics, des activités commerciales, des activités économiques et autres. Le parc de la Porte de Ninove est déjà réalisé et est déjà trop étroit. C'est pourquoi il est important de garantir le lien entre ce parc et celui de la Sennette. Donc il va vers le quartier Heyvaert en créant un passage piétonnier maximal entre ces deux parcs. La commune s'attend à ce que les différents espaces verts soient reliés de manière qualitative, mais craint que la construction prévue au niveau du stade n'entrave ce passage. Justement le stade Vanderputten c'est une zone où il est prévu de construire 12.500 mètres carrés de logements publics supplémentaires. Nous ne sommes évidemment pas contre la construction

de logements publics. Par contre, la commune s'interroge si une telle superficie n'entravera pas la connexion future avec les espaces verts adjacents ou, comme on l'a dit, entre les deux parcs. Nous sommes donc favorables à inverser les priorités sur cette parcelle pour y créer des équipements sportifs en lien avec le parc de la Porte de Ninove et dont le quartier a davantage besoin. Et c'est d'ailleurs ce qui se retrouve dans le diagnostic qui a été fait en 2016. Par ailleurs, la commune soutient l'interdiction de rez-de-chaussée aveugle afin d'obtenir un socle réellement actif qui contribue à l'animation de l'espace public. L'espace Pierron, en ce qui concerne l'espace Pierron, nous demandons d'étudier son éventuelle extension vers le canal afin de renforcer la succession d'espaces verts et ouverts dans le périmètre. Au niveau de la parcelle triangulaire, donc le règlement de cette parcelle demande à ce que 25 % de la parcelle reste non bâtie qu'un programme immobilier d'un maximum de 21.000 mètres carrés hors sol soit autorisé, que les constructions ne puissent pas dépasser rez-de-chaussée plus quatorze étages. Que les volumes soient placés de manière à ne pas porter atteinte au parc. Qu'un minimum de 2.000 mètres carrés soit affecté à des équipements d'intérêt général ou à des services publics, qu'au moins 25 % de la surface de plancher soit affectée à des logements sociaux ou assimilés. La commune est donc favorable, mais quelques observations seront émises tout de suite dans quelques secondes. Il y a aussi une zone de crochet, le côté ouest du périmètre, le PAD prévoit la reconstruction des fronts de bâtiments habités autour de l'îlot de la station-service à moitié démolie. Et donc la commune décide de soumettre un avis favorable et émet les conditions, les conditions suivantes : donc assurer une liaison qualitative non couverte et donc non construite entre le parc de la Porte de Ninove et le parc de la Scénette, et donc adapter le règlement graphique et les écrits, de limiter le programme du site Van der Put afin d'ouvrir cette zone aux espaces verts environnants et de l'inscrire dans le règlement afin d'ancrer son caractère supra local, de limiter le développement immobilier de la parcelle triangulaire à 21.000 mètres carrés, mais y inclure un maximum de fonctions actives telles que des équipements d'intérêt collectif ou des services publics, des activités productives et commerciales, afin que le programme réponde aux besoins du quartier et de ses habitants, de proposer un programme mixte en termes de logements avec au moins 20 % de logements de trois chambres, d'éviter les regroupements de logements sociaux, de limiter la hauteur de construction autorisée au rez-de-chaussée plus huit étages, de prévoir un abaissement du mur de quai au niveau de la parcelle triangulaire ou du site de Bellevue. Voilà.

M. le Président, Abdelah Achaoui :

Merci Monsieur l'Echevin. Je cède la parole à M. Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, merci Monsieur le Président, Monsieur l'Echevin, franchement, je ne comprends pas ce point-là dans le sens où, une semaine avant le conseil communal de mercredi, vous nous avez envoyé un avis, un avis défavorable par rapport à ce PAD. 2 h avant le conseil de mercredi passé, vous avez envoyé une modification de l'avis initial en passant d'un avis défavorable à un avis favorable. Je ne comprends pas. Je ne comprends pas comment vous êtes passé d'un avis défavorable à un avis favorable et surtout que, on n'a pas eu vraiment, et ça c'est une question que j'adresse à madame la secrétaire communale, est-ce normal de passer d'un avis défavorable à un avis favorable sans avoir vraiment les sept jours francs pour pouvoir consulter tout le dossier, est-ce que la nouvelle loi communale le permet ou pas?

Alors, par rapport au projet, par rapport au dossier que vous nous avez remis, donc, cet avis-là, en lisant en tout cas, le premier avis que vous avez remis, nous ne pouvons que l'applaudir. Le premier avis confirme que les demandes de nos concitoyens molenbeekoïses ont été prises en considération. Mais malheureusement, mais malheureusement, le deuxième avis va dans le sens contraire. Le premier avis dans le premier avis, je ne peux que dire qui prend en considération en tout cas les enjeux de notre commune et que je ne peux aussi constater que son contenu est en phase avec les demandes du comité de quartier local et les

préoccupations de la société civile. Mais malheureusement cet avis a été remplacé, comme je l'ai dit, par un avis favorable. Et je pense qu'à ce stade, nous ne pouvons que mettre en évidence et relier les demandes réelles et légitimes des riverains et vous les avez citées dans votre discours. Maintenant, vous l'avez dit à plusieurs reprises qu'il y a un manque d'équipement, qu'il y a un besoin énorme pour la population de ce quartier qui a une coulée verte qui doit être assurée, etc. Le parc de la porte de Ninove ne suffit plus à répondre aux besoins en espaces verts des habitants, en sachant que ce quartier est un quartier très dense et sans espace vert et le seul espace vert et ouvert de ces habitants, c'est le parc de Ninove. Il est donc très important, messieurs l'échevin, d'ouvrir davantage l'ensemble de la porte de Ninove pour que les habitants puissent en profiter, comme vous l'avez proposé dans votre premier avis. Le quartier et la commune dans son entièreté ont besoin également des équipements sportifs, de crèches et d'écoles. Dans votre premier avis, vous avez demandé plus d'équipements, plus de crèches, plus d'écoles et dans le deuxième, allez-vous aller contre ce que vous avez demandé en premier dans le premier rapport. Donc, il est nécessaire d'intégrer ces enjeux dans ce PAD, surtout qu'ils ont été identifiés dans les différentes enquêtes qui ont été réalisées. Les habitants ont été contre la construction d'une tour à cet endroit-là dans l'espace triangulaire, comme vous l'avez cité tout à l'heure, la création de nouveaux logements ne correspond pas à la demande des logements, je parle bien des logements privés, les 21.000 mètres carrés qui sont prévus dans la parcelle triangulaire. La création de ces nouveaux logements ne correspond pas à la demande locale et c'est très important que le PADD prenne ça en considération et le deuxième avis, ne le reflète pas en tout cas ce point-là. Donc ces logements impacteront négativement notre commune, une spéculation très importante à laquelle il faut faire attention, une gentrification significative, une pression sur les espaces libres, une pression également sur les espaces verts et sur la mobilité, une pression sur les équipements, écoles, crèches, etc. On parle de 21.000 mètres carrés hors sol, ce qui correspond à plus de 300 logements. C'est énorme, surtout dans un quartier aussi dense comme le quartier de la Porte de Ninove. La Porte de Ninove ne doit pas servir pour réaliser les souhaits de certains partis politiques qui veulent voir fleurir des tours dans le paysage bruxellois. Et là, je m'adresse à certains partis politiques qui veulent vraiment avoir des phares dans le paysage bruxellois. La commune doit continuer à être contre cette construction sur la parcelle triangulaire comme cela a été le cas dans le premier avis, je le redis encore une fois. Donc nous ne pouvons accepter de doubler la densité, surtout dans ce quartier. Je ne comprends pas. En tout cas, j'aimerais bien comprendre ce revirement du jour au lendemain. En tout cas, vous avez changé, cet avis comme si vous changiez votre veste et ça je ne le comprends pas. J'aimerais bien vraiment comprendre pourquoi ce changement.

Alors pour finir, vous préconisez de s'en passer du PAD, mais moi je pense que pour avoir une vue globale pour ce quartier, il faut absolument avoir un PAD pour garantir la cohérence des objectifs et des enjeux dans cette zone. Voilà, merci et j'attends vraiment une réponse de madame la Secrétaire communale par rapport au fait si c'est vraiment légal le fait d'avoir vraiment un avis 2 h avant le conseil communal et donc les sept jours francs qui sont un droit pour les conseillers communaux pour pouvoir consulter l'ensemble, l'entièreté du dossier.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, On fera toutes les réponses en même temps quand on aura toutes les questions. Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Oui, mais Monsieur l'échevin a répondu à ma question, lors de sa présentation. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, Monsieur De Block.

M. De Block :

Oui. Merci beaucoup. J'ai l'impression que cet avis se concentre sur essentiellement l'espace vert. Le parc est nécessaire dans ce quartier-là. Je pense que le relier avec les autres morceaux, c'est une bonne idée, mais je trouve que l'avis est à côté de la plaque, l'avis favorable pour ce PAS est à côté de la plaque concernant les besoins de logement et logements sociaux. Ça me frappe qu'en fait, là où il y a moyen et où c'était prévu de construire des logements, logements sociaux, que l'avis très concrètement, essaye de diminuer les ambitions, parfois sans l'avouer clairement et explicitement. Clairement, ça s'exprime sur l'endroit, sur Bruxelles-Ville juste à côté du stade Vander Putten, où il est prévu de construire je pense 120 logements dont 60 %, donc 72 logements sociaux. Et la commune dit : nous ne pensons pas que la demande ici d'autant de logements répond à la demande locale. Je suis vraiment en désaccord avec ce constat. La demande de logements abordables, elle se fait sentir partout dans la zone du canal et à Molenbeek. Je vous rappelle les prix qu'aujourd'hui, un prix d'un appartement à Molenbeek est plus cher, qu'un prix dans l'appartement à Berchem, à Koekelberg et que le prix haut a augmenté plus que la moyenne régionale. La commune se dit contente qu'il y a des logements sociaux qui sont construits. Mais je pense qu'il vaudrait mieux se battre là où il y a moyen de se construire et où sont prévues des garanties qui se construisent réellement. Sur le site du Stade Vander Putten, les 72 logements sociaux, je trouve qu'avec la position et cet avis, la commune ne prend pas position clairement qui faut ces logements sociaux et je vais vous dire pourquoi. Au niveau du quartier Duchesse, zéro logement social en 2021, Rosé 3 %, Dansaert 7 %, Aeneessens, 5 %, il y a un besoin énorme. L'autre endroit où il y a des logements sociaux prévus, 40 pour être précis, ou à finalité sociale, c'est dans le Triangle 40. Et là aussi, la commune dit en fait, on veut couper presque de 2/3 ou de moitié la surface parce qu'on ne peut pas diminuer de 15 à 8, ce que je soutiens sans en même temps diminuer le nombre de logements. C'est le but de la commune et de l'avis. Mais on ne dit nulle part qu'on veut maintenir le nombre de logements sociaux de ce projet. Si vous aviez dit on veut diminuer le nombre de logements, on diminue de 15 à 8 étages, mais on veut donner la priorité aux logements sociaux et abordables, peut-être, j'aurais dit un avis intéressant, mais là, en fait, avec la petite porte arrière, on accepte que là où il y a des logements sociaux prévus, qu'on les remette en question. Et ça, je ne peux pas accepter parce que déjà dans l'avis de Bruxelles-Ville, on annonce déjà qu'eux-aussi ils ne sont pas très motivés pour construire les logements sociaux qu'ils avaient en fait promis de construire, parce que ce terrain a été cédé par la SLRB avec le seul but d'y construire des logements sociaux. Donc non, il y a 16.000 ou 15.000 familles sur la liste d'attente du Logement molenbeekoïse. Je pense qu'il y a au moins 5.000 familles molenbeekoïses qui aujourd'hui vivent ou dans des logements de piètre qualité ou payent trop cher. Alors là, je dis franchement là où on peut construire, construisons. Je pense qu'il y a de la place. Je pense qu'on peut même maintenir le parc, même diminuer de 15 à 8, mais maintenir le nombre de logements sociaux. Une façon de le faire, c'est d'acquérir le triangle. Apparemment à l'époque, ils ont acheté ça pour 6 millions d'euros, les promoteurs privés. Achetons comme ça, on peut vraiment y faire ce qu'on veut, y compris des logements abordables et sociaux, parce qu'ici c'est des appartements à 300 à 400 et à 500.000 €. Franchement, elles peuvent être trois chambres, mais les gens ne vont pas pouvoir les payer. Et ça c'est le problème.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block, Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas tout à fait être d'accord avec M. De Block, je crois. Oui, ben oui, heureusement qu'on a des avis différents. Il ne faut quand même pas oublier que nous avons déjà une très forte concentration de logements sociaux dans ce quartier. Quand vous regardez l'ensemble du territoire, que ce soit sur Anderlecht, sur soit sur Bruxelles-Ville et sur Molenbeek, encore avoir des logements sociaux supplémentaires ne pourra pas améliorer la qualité de vie du quartier. Par contre, comme c'était prévu au départ, avant qu'on ne commence à parler des blocs, etc., il y avait l'idée de faire un très grand parc à cet endroit-là et ce serait quelque chose de sympa. Alors aujourd'hui, sauf si je me trompe, vous avez les deux tours dont il était question. Elles étaient sur le territoire de Bruxelles-Ville, pas sur le nôtre. Et je n'ai pas l'impression que le terrain de 12.000 mètres carrés qui est disponible actuellement, sur lequel il y aurait le projet de construire les logements sociaux qu'il appartient à Molenbeek, j'ai l'impression qu'il appartient également à Bruxelles-Ville. Oui, non, c'est à nous. Une partie seulement ? Mais tout le triangle ? Alors moi personnellement, je serai favorable, vous m'excuserez, à ce qu'il y ait plutôt du logement privé que du logement social, pour la bonne et simple raison que pour notre assiette fiscale qui doit devenir beaucoup plus positive que ce qu'elle n'est aujourd'hui, il faut varier le type de logement sur les quartiers et que donc avoir un système plus mixte est beaucoup plus intéressant pour la commune. Mais c'est également beaucoup plus intéressant pour la vie à l'intérieur du quartier. Et je trouve dommage qu'on doive sacrifier la totalité du grand parc qui était prévu à l'origine parce que ça serait vraiment été fait quelque chose de bon pour l'ensemble du quartier, que ce soit le quartier Anderlecht, Molenbeek et Bruxelles-Ville, parce qu'il n'y a pas ce genre d'entité, on a la Rose d'un côté, Bonnevie comme parc plus ou moins important de l'autre côté, mais en dehors de ça, il n'y a rien. Bon, voilà, merci.

Mme la Présidente :

Merci, Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, moi, j'aurais une question par rapport à la forme et je rejoins mon collègue Hamzaoui, et ensuite je m'exprimerai sur le fond. Madame la Secrétaire communale, je souhaiterais avoir une réponse par rapport au fait que, lorsqu'on a reçu la première convocation, il y avait un avis négatif qui était formulé par le Collège. Et ensuite nous avons eu, la veille de notre conseil, une modification de l'ordre du jour où, le jour même où nous avons eu un avis positif. La question que je pose premièrement, est-ce que le collège a le droit de modifier une décision alors que l'ordre du jour a déjà été envoyé? Moi je pense, je ne suis pas un juriste spécialisé, qu'il aurait fallu qu'il y ait en début de séance une modification de l'ordre du jour, retirer le point et proposer un nouveau point au vote. Est-ce que je suis dans le vrai? Donc ça n'a pas été fait. Donc ça peut être un motif d'annulation de ce point-là par la Tutelle.

Voilà. Merci. Donc, le point que nous allons voter aujourd'hui pourrait être annulé, le cas échéant par la tutelle. Je tenais à le signaler.

Alors, quant au fond, chers collègues, je vais un peu me dissocier de l'avis du PTB, même si je suis très attaché à du logement accessible, qui soit d'ailleurs du logement social ou du logement moyen. Moi, je vais redire ce que j'ai dit il y a plus de 30 ans, la responsabilité des politiques par rapport à des projets urbanistiques, de constructions de logements, c'est d'abord d'avoir cette capacité à anticiper les conséquences sur du moyen et du long terme. Je pense qu'une commune comme Molenbeek, comme Bruxelles, des communes où je dirais du centre de Bruxelles, ont besoin que les responsables politiques affirment leur volonté de pouvoir avoir des communes où la mixité, ce n'est pas seulement une théorie, la mixité sociale, la mixité économique. Nous avons besoin de nouveaux logements qui associent, avec un

pourcentage, je pense plus élevé de logement social, du logement moyen, voire du logement de standing avec du logement social. Je pense que nous avons les outils pour pouvoir l'imposer aux promoteurs, et ma grande crainte, et je le vois d'ailleurs avec ce qui se passe à Bruxelles-Ville pourtant une commune qui est dirigée par les socialistes avec de nombreux projets de réaménagement, de nombreux projets immobiliers, ils créent de facto une gentrification. Les populations les plus fragilisées, ceux qui ont le moins de revenus, sont obligés de se déplacer, de quitter des quartiers pour laisser place à de nouveaux habitants. C'est une très bonne chose si on a comme objectif de créer de la mixité. Mais si ce n'est pas le cas, on provoque sciemment et je pèse mes mots, la gentrification pour chasser une certaine population de certains quartiers. Et moi, je ne le souhaite pas à Molenbeek avec ces projets qu'on voit fleurir tout le long du canal, dans certains quartiers, on constate que ça a été dit par mon collègue Dirk, le prix de l'immobilier au mètre carré explose. Nous sommes ainsi une des communes les plus chères. Moi, je parle de mixité. Moi, je ne suis pas pour tout pour le logement social. Moi je veux parce qu'il y a aussi la réalité du financement des communes. Il faut avec évidemment le précompte professionnel, etc. Je suis tout à fait d'accord avec ça, mais néanmoins il est important que la position de la commune tienne compte de ces enjeux-là que sont, entre autres, l'enjeu de la mixité, mais aussi l'accessibilité du logement. Il y a une crise du logement sans précédent. Vous avez vu il y a quelques jours, il y avait un article dans de très nombreux journaux. Vous avez une famille qui attend depuis quinze ans un logement social, qui habite dans un bouiboui où ils paient un loyer incroyable, où aujourd'hui, le propriétaire le somme, via une décision de justice, de quitter. Ce monsieur est dans l'incapacité, avec les revenus qu'il a, de pouvoir s'offrir, trouver un logement si ce n'est quitter Bruxelles pour aller au fin fond des Ardennes. Et donc, par rapport à cette décision, évidemment, je souhaiterais, on va la voter parce que je pense qu'il n'y a pas d'autre alternative à ce stade-ci, mais en tout cas, pour tous les projets qui concernent le logement de manière générale, il faut avoir devant les yeux cette obligation qui est la nôtre, d'imposer une mixité. Et ça passe évidemment par des choix qui sont parfois difficiles pour certains sur le plan idéologique. Mais en tout cas, ce qu'il faut, ce qui doit nous préoccuper tous, c'est l'intérêt de nos concitoyens, de tous nos concitoyens. Merci.

Mme la Présidente :

Eh bien, un deuxième point d'accord entre nous ce soir, tout arrive. Merveilleux. Alors euh. On avait besoin de la réponse de la Secrétaire communale, pardonnez-moi donc, Monsieur Hamzaoui et Monsieur El Khannouss ont posé la même question : est-ce que vous pouvez répondre à la question, s'il vous plaît?

Mme la Secrétaire f.f. :

Donc voilà, effectivement le premier point envoyé, c'était défavorable. Le dossier n'a pas changé, mais la décision effectivement a été changée. Donc voilà, ça pourrait être annulé, par la tutelle comme toute autre décision par ailleurs.

M. El Khannouss :

Est-ce qu'il ne serait pas mieux de reporter au mois prochain ?

Mme la Secrétaire f.f. :

On doit voter maintenant je pense.

Mme la Présidente :

Ceux qui ont envie de faire un recours peuvent faire un recours. En l'occurrence, on a changé un mot et le dossier n'a pas changé. Donc oui, mais écoutez, le recours pourra être fait, si c'est nécessaire et si vous trouvez ça mieux.

M. El Khannouss :

Arrêtez de faire de la provocation.

Mme la Présidente :

Non, pas du tout. Je suis très pragmatique malheureusement. En fait, écoutez, dans la mesure où soit nous faisons un avis ce soir...

Est-ce que je peux continuer à parler sans être gênée?

Alors dans la mesure où nous avons deux choix, soit produire un avis ce soir qui sera le produit de nos discussions et je sens moi, qu'il y a quand même un vote qui va émerger, qui sera quand même assez large. Soit, nous n'avons pas d'avis parce que nous serons hors délai. Donc voilà, je veux bien après, laisser à chacun ses responsabilités de faire un recours, ce n'est pas un souci. Nous sommes réunis valablement pour pouvoir émettre un avis et ensuite derrière, si quelqu'un veut introduire un recours parce qu'on a changé le favorable, on défavorable ou l'inverse. Mais je comprends. Voilà, ça lui sera rendu possible également.

Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci, Madame la bourgmestre. Il faut admettre, Madame la Bourgmestre, que vous passez d'un avis défavorable à un avis favorable. Vous passez du noir au blanc et que ce n'est pas normal de demander aux Conseillers communaux de prendre position par rapport à un dossier et par rapport à un revirement aussi important. Ce n'est pas normal que vous mettiez vraiment en péril le travail des conseillers communaux. Si la loi vous demande de respecter les 7 jours francs, il faut respecter les sept jours francs. C'est pour permettre aussi aux conseillers communaux de prendre le temps nécessaire pour étudier les dossiers que vous mettez à leur disposition. Et donc, il faut admettre, madame la bourgmestre, que vous avez fait une erreur et qu'il faut dorénavant respecter le travail des conseillers communaux et de respecter la loi. Merci.

Mme la Présidente :

Effectivement, je pense que vous avez tout à fait raison. Voilà. Mais je vous propose néanmoins qu'on rende un avis. Et donc si tout ce conseil a envie de changer l'avis que le collège a déposé dans l'avis inverse, c'est évidemment tout à fait possible.

On passe au vote.

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 23 votes positifs, 2 votes négatifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 23 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 5 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Et donc là, le PTB n'était pas pour le logement social. Mais de toute façon, maintenant que j'ai compris que Monsieur Hamzaoui ne voulait pas tour, et pas de logement non plus.... Mais voilà, bon dites, écoutez, voilà, le vote est là. Est-ce que ceux qui veulent justifier une abstention peuvent se manifester le cas échéant? Il n'y a pas de justification d'abstention, M. Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la bourgmestre. Alors vous détournez en tout cas ce qu'on a dit. Franchement, chapeau, vous jouez vraiment votre rôle d'actrice au sein de ce conseil communal. Alors, madame la bourgmestre, le point qui est à l'ordre du jour est un point qui concerne le PAD, c'est un plan d'aménagement directeur. Donc on ne parle pas de logements sociaux, on ne parle pas de triangle, on parle d'un ensemble de points qui doivent apparaître dans ce plan d'aménagement. Les logements sociaux, c'est une partie de ce plan, de ce plan d'aménagement directeur. Donc, il ne faut pas essayer de détourner l'attention du public et l'attention de ceux qui nous entendent par rapport aux logements.

Deuxième chose, madame la bourgmestre, il faut se dire que les demandes des riverains, la population molenbeekoise vous demande plus d'équipements, plus d'espaces verts. Et ça a été normalement identifié à travers les enquêtes publiques qui ont été menées dans ce dossier. Et ça, vous ne répondez pas à ça. Malheureusement, vous préférez donner un avis favorable sur la construction d'une tour à 21.000 mètres carrés, et vous préférez en tout cas accentuer en tout cas la gentrification sur le canal au lieu de de construire plus de logements sociaux, plus d'espaces verts, plus d'équipements pour la population molenbeekoise. Merci.

Mme la Présidente :

Merci. Monsieur De Block, Il n'y a pas de faits personnel à votre rencontre, vous ne vous êtes pas abstenus donc on va passer au point suivant. Merci.

Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.

Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.

22. Propriétés communales - Décisions d'attribution des logements communaux - Approbation du rapport d'activité pour l'année 2022.- report du 22/03/2023

Gemeentelijke eigendommen - Beslissingen over de toewijzing van gemeentelijke woningen - Goedkeuring van het activiteitenverslag voor het jaar 2022.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Alors le point suivant, ce sont les décisions d'attribution des logements communaux.

Je n'aurais pas dû faire des commentaires. Vous avez tous tout à fait raison là-dessus et je le regrette infiniment. Voilà, c'est très clair, je peux même le répéter si vous le souhaitez.

Alors, décision d'attribution des logements communaux. Euh, vous avez vu les décisions. Ce qui est remarquable, malheureusement, c'est le fait que le système ne bouge vraiment pas beaucoup pour l'instant. Comme chacun d'entre nous peut le savoir, c'est extrêmement compliqué. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça, est-ce que je peux considérer l'unanimité?

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

23. Service Crèches - Contrat d'accueil pour les crèches communales francophones - Modifications.- report du 22/03/2023
Dienst Kinderdagverblijven - Onthaalcontract voor de franstalige gemeentelijke kinderdagverblijven - Wijzigingen- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Alors le contrat d'accueil pour les crèches communales francophones, je dois excuser l'échevin Mahy qui ne pouvaient pas être avec nous ce soir. Est-ce que vous avez besoin d'une présentation ou est-ce que ce qui vous est proposé dans les documents suffit? Est-ce que je peux avoir l'unanimité s'il vous plaît? Merci à tous.

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 30 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

*Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.
Ahmed El Khannouss entre en séance / treedt in zitting.
Luc Vancauwenberge quitte la séance / verlaat de zitting.*

24. Taxes communales - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Renouvellement pour 2023.- report du 22/03/2023
Gemeentebelastingen - Aanvullende gemeentebelasting op de personenbelasting - Vernieuwing voor 2023.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Alors on vient sur un point de l'échevin des Finances, Monsieur Van Leeckwyck, c'est à dire le fait de rester au même IPP, c'est quelque chose dont on a déjà discuté à deux reprises, mais ça devait faire l'objet d'un accord formel. Je ne pense pas qu'il y ait grand-chose de plus, c'est juste l'entérinement de ce qu'on avait déjà discuté à plusieurs reprises. Monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci, madame la Présidente. Donc, j'ai une première remarque, c'est par rapport au timing. Donc, on est fin mars. On présente l'impôt des personnes physiques. Enfin, je pense qu'on est la dernière commune du royaume à le présenter actuellement. Donc moi je me pose une question. J'aimerais bien savoir comment le SPF Finances va faire les propositions de déclaration simplifiée cette année pour les Molenbeekoïses sans les centimes additionnels communaux? Parce que bon, on est fin mars, ça doit faire l'objet d'une publication. Ensuite ça doit être validé par la tutelle, donc ça ne sera disponible que début mai. Or, les propositions de déclaration simplifiée sont préparées début mai. Donc pour moi, c'est un sérieux problème. Je ne comprends même pas pourquoi ça passe si tard. Première remarque.

Donc deuxième remarque, il est malheureux de ne pas voir une diminution au niveau de l'impôt des personnes physiques comme l'ont fait la plupart des communes qui ont augmenté le précompte immobilier. Donc le cadastre a été augmenté dans plusieurs communes, mais la plupart ont fait un effort au niveau de l'impôt des personnes physiques pour citer l'exemple de Schaerbeek, l'impôt des personnes physiques, qui est aujourd'hui à 4,7

à Molenbeek, il est à 6,3. D'autant plus qu'à Molenbeek, en 2018, nous avons fait l'effort à l'époque de diminuer de 0,2 points. Donc on aurait espéré que deux ou trois ans, quatre ans, cinq ans après cette année, qu'il y a encore un effort dans ce sens-là, le diminuer, pas de manière importante de le diminuer de 0,2 ou 0,3 % comme cela a été fait dans les autres communes, comme je viens de le dire. Donc, pour ces raisons-là, notre groupe votera contre l'impôt des personnes physiques.

Mme la Présidente :

Merci. Alors, il n'y a pas d'autres demandes de parole, monsieur l'échevin?

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Voilà, donc il y a une explication à tout cela. Donc nous ne l'avons pas encore renouvelé par vote le taux des additionnels sur l'impôt des personnes physiques pour 2023, taux fixé à 6,3 et identique aux années précédentes. En effet, conformément à l'article 468, circulaire 92, je vous passe tous les détails, à défaut d'une décision du Conseil communal, la taxe additionnelle à l'IPP est établie sur base du pourcentage applicable pour l'exercice précédent, mais il est nécessaire de régulariser la situation, ce pour pourquoi nous présentons le vote au Conseil aujourd'hui. On a pris conseil auprès de la tutelle et il n'y a pas de problème avec cela. Si vous faites la remarque qu'on n'a pas baissé l'IPP. Bien, avant nous, il y a là encore dix communes qui ont un taux plus élevé que nous. Donc je pense que c'est parlant aussi et nous avons une prime qui est quand même importante sur pour le précompte immobilier comme on en parlera juste après. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur l'Echevin. Un vote.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 26 votes positifs, 3 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 26 positieve stemmen, 3 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.

Luc Vancauwenberge entre en séance / treedt in zitting.

Mohamed Amine Akrouh entre en séance / treedt in zitting.

25. Finances - Règlement sur la prime destinée à atténuer la hausse des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour l'exercice 2023.- report du 22/03/2023

Financiën - Reglement op de premie toe bestemd voor het verzachten van de verhoging van de gemeentelijke opcentiemen op de onroerende voorheffing voor het dienstjaar 2023.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Alors on va sur la prime, la prime pour les propriétaires occupants que l'échevin a finalisé désormais et qui vient compléter le budget que nous avons voté il y a quelques semaines. Voilà, Alors je suis très contente qu'on arrive à la fin de ce qui constitue la matrice de notre budget 2023 avec cette prime, et je vais laisser l'échevin la présenter.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Rebonsoir. Donc je pense que si vous avez lu le point qui est dans le BOS, c'est assez clair, mais bon, néanmoins, si on énonce, c'est évidemment encore mieux. Donc concernant la prime, nous sommes dans le même cas de figure que lors de l'attribution de la prime précédente, comme en 2019. Donc si vous êtes propriétaire occupant, votre logement, vous pouvez faire une demande pour obtenir la prime. Pour obtenir la prime, ce qui est nécessaire c'est d'envoyer le document de demande qui est aussi le document de déclaration sur l'honneur établissant que le ménage occupe bien l'immeuble personnellement et entièrement. Alors j'insiste bien indiquer enfin, si vous communiquez à vos amis, bien indiquer le numéro de compte et le bon. Parce que bon, j'ai rediscuté avec mes services et en effet, les fois précédentes, il y avait quand même pas mal de gens qui commettaient des petites erreurs dans le compte ou qui allaient un peu trop vite et qui mettaient le compte d'une A.S.B.L et ainsi de suite. Donc il n'y a pas de problème, on rectifie, mais ça prend quand même toujours pas mal de temps. Et donc il faut aussi envoyer une copie recto verso de l'extrait de rôle de 2023. Donc on parle bien de l'année 2023, donc les extraits de rôles qui vont seulement être édités dans les semaines à venir. Alors quel sera le montant de la prime? Un montant équivalant à 85 % du pourcentage, l'augmentation de la part communale dans le précompte immobilier par rapport à l'exercice d'imposition 2022 sera versé. Il faut savoir qu'une importante campagne va être mise en place. Molenbeek Info, toutes boîtes, courriers, réseaux, Infos sur leur site communal, communication des adresses électroniques pour pouvoir envoyer les documents. Voilà. Bon je vous écoute si vous avez des questions spécifiques.

Mme la Présidente :

Voilà. Donc on compense à 85 % la hausse communale du précompte pour les propriétaires occupants, quel que soit leur statut par ailleurs. Alors, Monsieur El Khannouss.

M. EL Khannouss :

Merci, madame la Présidente. Alors, on pourrait se réjouir de cette prime au logement. Évidemment, on pourrait sauter de joie et dire, c'est une très bonne chose pour les propriétaires occupant leurs logements. D'ailleurs, Monsieur Van Leeckwyck, je vous remercie d'avoir clairement dit que c'était en fait la même prime que celle qui avait été mise en place par l'ancienne législature. Vous avez évoqué la prime 2019, c'était celle que nous avons mise en place. Mais en fait, oui, oui, chère madame, c'est oui, ce n'est pas non, c'est oui et donc c'est la même prime, la seule différence par rapport à l'ancienne prime, c'est que l'ancienne, elle couvrait 100 % de l'augmentation. Elle était proportionnelle à l'augmentation sur la partie molenbeekoise du PRI. Par contre celle-ci, elle ne couvre que 85 %. D'ailleurs, s'il faut remercier quelqu'un dans ce conseil communal, c'est la bataille rude qui a été menée par l'opposition pour dénoncer cette augmentation du cadastre.

Alors l'escroquerie, parce qu'il faut appeler ça une escroquerie, vous savez dans quoi elle réside, chers collègues, c'est que cette belle majorité ici, qui a ruiné la commune, a déjà supprimé l'ancienne prime et donc les propriétaires habitant leur logement vont se rendre compte de cette augmentation fulgurante parce qu'on parlait de 16,2 sous la précédente législature qui était couverte par une prime. Mais cette prime a été supprimée. Donc c'est 16,2 % d'augmentation, elle reste, monsieur l'échevin des Finances. Celle-ci, que vous avez essayé d'augmenter à cause de votre gestion catastrophique de la commune, va être couverte à concurrence de 85 %, n'est-ce pas? Mais vous oubliez de dire une chose, c'est que la Région a indexé ces montants. Vous êtes d'accord? Donc in fine, les Molenbeekoïses, ils vont avoir une augmentation de leur cadastre d'à peu près 27 à 28 %. D'ailleurs, j'ai eu de très nombreuses réactions après que des membres de ce collège, cet éminent collège composé vraiment de têtes pensantes se sont permis de se répandre sur les réseaux sociaux pour dire attention, vous allez avoir une augmentation, mais ils seront remboursés par une prime de 85 %. Et donc

finalement, si vous êtes propriétaire, si vous habitez votre logement, vous n'allez pas être impactés d'une manière trop violente par cette augmentation. Ce qui est totalement faux d'ailleurs. Et moi je peux déjà vous annoncer que la réaction des habitants qui vont devoir aujourd'hui supporter votre gestion catastrophique des deniers de la commune sera virulente et vous allez le sentir et vous allez l'entendre. Même si aujourd'hui vous mettez un peu de baume sur les blessures que vous avez causées, c'est toujours mieux que rien. C'est déjà ça de pris à l'ennemi entre guillemets, comme dirait un grand stratège politique. Mais aujourd'hui, je peux vous dire que la population va le sentir passer à cause des conséquences de votre gestion catastrophique des deniers de la commune, pas seulement de la commune, mais aussi, on l'a entendu tout à l'heure, du CPAS et de structures para communales. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci. Donc mon collègue El Khannouss a fait quelques remarques que je voulais faire. Cela dit, je vais faire d'autres remarques. Donc effectivement, je ne comprends pas pourquoi 85 % et pour cause. Et là il faudra m'expliquer le calcul ingénieux. Alors on prévoit 2.200.000 € à l'article budgétaire pour cette prime. La moyenne de cette prime, je vais tabler vers le haut, je vais dire que la prime est de 200 €, ce qui ne sera probablement pas le cas. Ce sera moins, la moyenne. Je parle bien de la moyenne, donc le plafond est de 400 €, on l'a vu. Il y aura une moyenne, donc en fonction des ménages vous faite la moyenne, la réelle moyenne, on ne l'obtiendra qu'à la fin de l'exercice budgétaire en prenant le montant total payé divisé par le nombre de ménages qui ont bénéficié de la prime. On va obtenir la véritable moyenne. Mais on peut déjà estimer et moi, je vais tabler vers le haut. Je veux dire qu'elle a 200 €. Je pense que la moyenne de l'ancienne prime était moindre que 200 €, mais je vais dire 200 €. Donc quand je vois le règlement, on exclut les propriétaires qui n'occupent pas l'entièreté du logement. Cela veut dire que s'il y a un propriétaire qui a une maison, qui loue une petite chambrette à un étudiant, il est exclu. C'est bien ce qui est mis dans le règlement. Donc il doit occuper l'entièreté de la maison ou de l'habitation. Donc ce qui fait qu'il y aura un nombre moins important de propriétaires occupants qui pourront la demander, enfin moins de propriétaires qui pourront la demander parce qu'ils doivent occuper entièrement le logement. Donc, si on considère que la moyenne est de 200 €, ces 2.200.000 €, monsieur l'échevin, vous considérez qu'il y a 11.000 logements occupant entièrement leur habitation. Ce n'est pas sorcier, c'est un calcul basique. Donc je ne sais pas comment vous avez fait. Il y a un problème quelque part. Soit le montant de la prime n'est pas assez important, donc il faudrait l'augmenter et c'est l'occasion, comme l'a signalé M. El Khannouss, de restaurer l'ancienne prime qui a été supprimée je ne sais pour quelle raison. Ou alors le crédit budgétaire 2.200.000 est trop élevé. Ça c'est la moindre des choses. Il y a un problème entre le crédit budgétaire et le règlement prime. Il y a un gros problème de logique, sauf si vous arrivez à l'expliquer. Je vous en remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, madame la Présidente. Bien évidemment, on ne peut que se réjouir de cette prime, même si elle est critiquable par certains, mais en tout cas, elle est là, vous l'avez obtenue et on est bien content parce que bon, il y a beaucoup de gens qui sont impactés par beaucoup d'augmentations, mais je me suis demandé comment vous allez faire parvenir les

formulaire chez les gens ? Est-ce que ça va être distribué ? Est-ce que ce sera sur le site ? Probablement, mais comme ils n'iront pas. Donc je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci. C'est un point très important. Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la présidente. Eh bien, je suis mal à l'aise. Je suis très, très mal à l'aise. En fait, je suis mal à l'aise pour vous. Et je vais vous dire pourquoi je suis mal à l'aise pour vous. Car ici même dans cette enceinte, vous aviez supprimé cette prime qui effectivement recouvrait 100 % au lieu de 85 %. Et vous nous avez dit ici, au sein même de cette enceinte, c'était enregistré. Nous l'avons supprimée parce que c'était peanuts, de toute façon. On peut retrouver très rapidement la vidéo. Vous avez utilisé ce mot-là. Ce n'est pas moi parce que moi j'avais plaidé pour justement garder l'ancienne prime. Et donc là, sur le coup, l'incohérence face à cette communication auparavant et la communication actuelle, j'entends certains des collègues ici dire vous avez réussi à obtenir, mais non, on n'a rien obtenu du tout. Au contraire, on a fait perdre 15 % de pouvoir d'achat à des propriétaires, 15 % qui vont fort probablement toucher leur famille, 15 % entre guillemets, qui auraient pu éventuellement permettre de payer un goûter dans une crèche. Je suis étonné aujourd'hui d'entendre cette majorité expliquer qu'elle a obtenu quelque chose. Vous n'avez rien obtenu du tout. Vous avez encore une fois retiré quelque chose qui était entre guillemets, qui donnait la possibilité pour les Molenbeekois de pouvoir un petit peu respirer. Et là, en l'occurrence, je pense à toutes ces personnes qui ont cotisé toute leur vie pour pouvoir avoir un avoir un immeuble pour pouvoir y habiter, loger leur famille justement par souci de se retrouver dans une liste d'attente énorme. Certains attendent quinze ans, 20 ans pour pouvoir avoir un logement. Aujourd'hui, cette bouée de secours, vous êtes en train, de manière claire, de la leur retirer. Car ce que vous êtes en train de faire, c'est les pousser dehors de Molenbeek, les pousser dehors à un tel point, est-ce que demain nous allons faire face à une gentrification qu'on ne pourra pas arrêter ? Donc je regrette vraiment que le peanuts de la dernière fois, vous ne le remettiez pas sur la table et vous ne revenez pas entre guillemets sur vos communications précédentes. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Monsieur Hamzaoui s'il vous plaît.

M. Hamzaoui :

Oui, merci, Madame la Présidente. Alors je n'ai qu'à regretter le fait que la prime que vous proposez ne couvre pas en tout cas, les 100 % de l'augmentation, en tout cas de ce qui se qui ne correspond pas au règlement prime de la législature passée qui couvrait en tout cas les 100 %, les 100 % de l'augmentation. Il faut aussi aujourd'hui en tout cas rappeler aussi que l'ancienne prime a été supprimée par votre majorité MR-PS pour combler en tout cas le le le budget insuffisant de 2020. Et ça, il faut le dire, il faut le préciser. Et c'est votre gestion catastrophique qui a fait que vous avez supprimé cette prime qui existait, qui existait depuis 2016. Alors j'ai deux questions Monsieur l'Echevin, la première c'est, vous avez changé le règlement, le règlement prime, donc ce n'est pas le même règlement. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas demandé un avis du CCL alors qu'en 2016, ça a été fait. C'est la première question. Et la deuxième question, avec le montant que vous avez prévu dans le budget, comment ce crédit limité, qu'est ce qui se passe s'il n'y a pas assez d'argent dans ce que vous avez prévu ? S'il y a plus, en tout cas une demande, une demande importante, qu'est-ce qui se passe, est-ce que les gens qui feront la demande plus tard ne recevront plus cette prime ? Voilà. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, Monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci. Merci, madame la Présidente. Bien, écoutez, on ne peut que se réjouir de cette prime. Nous l'avons demandée, elle est là et on la votera évidemment. Par contre, je vous avoue que je suis tombé de ma chaise quand j'ai entendu que certains s'attribuent le mérite de cette prime. Et quelqu'un m'a envoyé une vidéo de Monsieur El Khannouss qui a réalisé il y a quelques jours une vidéo où il s'attribue le mérite de cette prime, ce qui est totalement scandaleux. Oui, vous avez fait une vidéo où vous vous attribuez le mérite de cette prime. C'est totalement scandaleux. Nous avons défendu cette prime et on votera pour. Je tiens à vous rappeler que la prime n'a rien à voir avec celle de la majorité précédente. C'est trois fois plus, c'est 2.200.000 €, ce qui est totalement significatif et elle va couvrir 85 % de l'augmentation de la part communale. Certains disent pourquoi pas 100 %, ça fera 20 ou 30 € pour certains propriétaires molenbeekoïses occupants, ce qui n'est pas beaucoup en réalité. Monsieur El Khannouss, je vois que vous êtes gêné par mes réponses. Oui, oui, bien sûr. Écoutez à Jette, ils ont augmenté le précompte immobilier. Calmez-vous ! À Jette, ils ont augmenté le précompte immobilier et ils n'ont pas mis en place de primes.

Chers collègues, à Jette, chez les amis de Monsieur El Khannouss, ils ont augmenté le précompte immobilier, ils n'ont pas mis en place de primes. Par contre, là, il ne s'est pas insurgé. Mais c'est quoi cette indignation à géométrie variable? Écoutez, nous, cette proposition, elle est très claire. Elle s'inscrit dans un principe de justice fiscale qui nous est cher, nous socialistes. Et donc en fait, qui va payer l'augmentation du précompte immobilier, ce sont en réalité les spéculateurs et les investisseurs qui n'habitent pas notre commune. Et donc nous porterons et nous voterons cette prime. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Alors Monsieur De Block, s'il vous plaît, je ne vais quand même pas devoir interrompre. Allez, ce n'est pas sérieux. Monsieur De Block, s'il vous plaît.

M. De Block :

Voilà, avec le PTB, on avait toujours défendu qu'on s'opposait, mais que s'il fallait augmenter, qu'il fallait viser vraiment les grands et les grands, ce n'est pas juste le propriétaire avec une ou deux maisons, c'est en fait viser les multi propriétaires. Les études montrent qu'à Bruxelles, je pense que les chiffres étaient qu'une poignée d'une dizaine de grands bailleurs en fait gérait, je pense 40 à 50 % du marché locatif à Bruxelles. Ma question envers vous est il y a eu un débat au niveau des bourgmestres. Quelles étaient les discussions, les alternatives, les options sur la table pour réellement permettre encore de viser mieux, plus, éventuellement les vrais multipropriétaires, il y en a à Bruxelles, parfois des personnes physiques qui gèrent un patrimoine de parfois 50, 100, 150 ou 200 logements, même pas dans une société. Comment viser ces grands bailleurs pour permettre justement que peut-être avec un taux plus élevé envers ces investisseurs spéculateurs, parce que ce sont ces gens-là qui en fait nous rendent la vie et nous rendent le logement cher et impayable. Comment les viser plus pour qu'on puisse aux gens propriétaires qui habitent leur logement qu'on puisse encore compenser 100 %, cette augmentation, qu'eux ils ne sont pas touchés, qu'ils ne sentent rien. Voilà, c'est ça une question un peu technique, mais elle est politique en même temps, c'est est-ce qu'il y a une volonté de vraiment chercher tous les moyens possibles pour qu'on puisse faire porter réellement les efforts par les multi bailleurs et pas les petits qui aujourd'hui, bon, vous avez limité la casse mais néanmoins limiter la casse reste pour toute une série de gens encore plus

quinze. Et je crois en fait plus beaucoup plus de 15 % parce qu'il y a toute une série de choses qui ont augmenté. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci. Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la Présidente. Alors, je crois qu'on va un petit peu remettre les points sur les i pour certaines choses. Lors de la législature précédente et l'augmentation du PRI qui a été prévue en début de législature, je m'y suis opposé. J'ai voté contre. J'étais dans la majorité, mais j'ai voté contre. Et c'est dans le cadre de ces discussions-là qui ont suivi, que la prime a été mise en place et qu'à ce moment-là, j'ai recommencé à voter pour le PRI, la décision qui avait été prise. Et donc aujourd'hui, le mécanisme qui est mis en place, il est le même. Il n'y a rien qui change, sauf le pourcentage de la prime qui représente que 85 % de l'augmentation. Avant, c'était 100 %. Et ça c'est la réalité des choses. Et toutes les autres histoires qu'on peut raconter, tout ce qu'on essaye de s'arroger comme droit, désolé, pas avec moi. Et il y en a certains qui croient qu'ils ont inventé l'eau chaude alors qu'ils ne savent même pas comment on fait de l'eau froide. Ça, c'est moi, ce que j'ai comme impression. Et donc je vous invite de temps en temps, quand vous dites certaines choses, à réfléchir et à aller chercher le passé des choses. Et à ce moment-là, on les comprend mieux. Prenez le pour vous, monsieur Boufraquech, parce que c'est pour vous que je parle.

Mme la Présidente :

Très bien. Alors ce soir, on ne fait pas de cheval. Bien, monsieur, Sumlu.

M. Sumlu :

Merci Madame le Bourgmestre. C'est juste en complément de mon collègue Mohsen Hamzaoui. Deux questions, effectivement, depuis 2019, cette majorité avait annulé la prime qui a été mise en place en danse depuis l'ancienne législature. Et c'est un des arguments que vous aviez. Je sais qu'on ne m'écoute pas, mais ce n'est pas grave.

M. El Khannouss :

C'est extraordinaire, il parle, vous rigolez, vous ne regardez même pas. Quel manque de respect! C'est magnifique !

M. Sumlu :

Ce n'est pas très grave, mais vous faites la même chose aussi Monsieur El Khannouss, de temps en temps. Ce n'est pas grave. Et donc c'était une des grandes raisons pour laquelle vous aviez dit que vous alliez annuler cette prime parce que ça manquait d'automatisation. C'était la raison, ce n'était pas automatique. Tout le monde ne pourrait pas en bénéficier parce que c'était des démarches longues. Ce n'était peut-être pas accessible pour tout le monde. Donc on revient encore une fois au même objectif, toujours pas d'automatisation. Donc moi j'aimerais bien comprendre. Voilà, c'est si c'était l'objectif d'annuler parce que ça manquait, cette automatisation, pourquoi on revient et on ne met rien, en tout cas en contrepartie pour pouvoir aider les personnes. Je sais qu'il y a un ETP si mes souvenirs sont bons qui a été engagé, mais j'avoue que je ne sais pas comment cette personne va pouvoir aider l'ensemble des demandes. Deuxième question lors des sections réunies, Monsieur l'échevin des Finances nous avait bien annoncé qu'il y aurait une prime qui serait mise en place de 2.200.000 d'euros. Soit, on est d'accord, mais il nous avait donné aussi un chiffre de 13.986 ménage pour être

exact, en disant que c'étaient des ménages mono-proprétaires occupants et ce qui faisait plus ou moins 157 € par ménage en moyenne. Donc maintenant je lui repose la question vu qu'actuellement la prime est effective, est-ce qu'il s'agit toujours de 13.986 ménages actuellement? Merci.

Mme la Présidente :

Merci. Alors les questions sont arrivées. Monsieur l'échevin va y répondre.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Voilà. Merci pour vos questions. Donc tout d'abord, quand j'avais dit que le règlement est le même que la fois passée, je m'adressais surtout au public qui comme ça, ils savent les conditions pour recevoir la prime. Je pense que c'est surtout ça qui est important. Maintenant, il y a évidemment cette petite variante de 85 % ou 100 % précédemment. Alors précédemment, c'était 100 %, mais vous deviez vous dépêcher à réclamer cette prime parce que c'était une enveloppe. On ne pouvait pas aller plus loin qu'un certain montant en plus, et je pense l'avoir dit à différents moments de la législature précédente, ils avaient prévu une réserve pour ce cette prime et cette réserve, à un moment il y en avait plus. Alors évidemment, c'est vrai, M. Sumlu. On avait parlé aussi d'une automatisation et on aurait bien aimé. Et je vous jure qu'avec Olivier Mahy, nous sommes allés voir Brussels Fiscalité. On a insisté ainsi de suite. Ils n'ont pas encore dit non, mais ici cette fois ci, c'était encore trop trop court. Ils avaient peurs que s'ils acceptaient notre demande, ça pouvait provoquer des bugs dans leur système. Alors pourquoi j'avais donné le chiffre de 13.000 et des poussières, donc en fait, ça c'est le nombre de personnes qui ont bénéficié de la prime en 2022. Alors comment j'ai fait mes calculs, j'ai pris ce montant, le nombre de personnes, j'ai reçu un fichier mais sans les noms de toutes les primes que les gens avaient, non pas les primes, les précompte immobilier qu'ils ont dû payer pour 2022 et avec mon 2.200.000, c'est ainsi que j'ai pu calculer combien chacun recevrait. Et c'est pour ça qu'on est arrivé à 85 %. Donc, à partir du moment où on a budgétisé 2.200.000 €. Et normalement avec ces 2.200.000, toutes les personnes qui ont droit à la prime auront la prime. On va vraiment faire une grosse campagne. Donc d'abord, on distribuera, il y aura des toutes boîtes, il y aura le Molenbeek Info, il y aura le bouche à oreille, il y aura un bureau, donc on va vraiment faire le maximum pour couvrir tout ceci. Alors je regarde encore. Enfin je sais que vous êtes dans l'opposition. Vous aimez bien de faire des grands cris, des grands bruits. La mauvaise gestion, moi je pense que vous pouvez arrêter avec vos histoires qu'on a mis la commune sur la paille et ainsi de suite. N'importe quel habitant qui m'écoute, qui me regarde peut venir voir les comptes et je ne sais pas combien d'années vous avez été échevin, Monsieur El Khannouss, mais je peux aussi vous prouver que s'il y a aussi une détérioration des finances actuelles, c'est aussi parfois dû à une mauvaise gestion précédente.

Qu'est-ce que je peux encore vous dire? Alors quand Mr. Ben Salah parle de peanuts, moi je n'ai jamais entendu qu'on avait parlé de peanuts, mais c'est possible, il faudrait réécouter le conseil. Alors finalement, m. Ben Salah dit que la majorité a obtenu, puis j'entends que c'est monsieur El Khannouss qui dit qu'il a obtenu la prime. Donc finalement on ne sait plus qui a obtenu la prime. Nous ce qui est sûr, c'est que nous avons accordé cette prime et que de ce que j'ai déjà eu comme échos, beaucoup de gens nous félicitent de cette prime. Euh voilà, je pense que j'ai fait un peu le tour.

Mme la Présidente :

La campagne et l'argent prévus permettra de toucher 100 % des propriétaires occupants là où les montants réservés précédemment ne donnaient qu'à un tiers, en fait des propriétaires occupants. Ça, c'est une différence majeure. Voilà, c'est très gros.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

J'ai la réponse de Monsieur De Block. Oui, malheureusement, je sais qu'il y a eu des discussions au niveau des bourgmestres, mais ça peut être que madame la bourgmestre pourra en parler. Mais moi je ne suis pas. Enfin, j'ai vu dans la presse, j'ai vu différentes choses, mais je ne participe pas à ces réunions. Mais je sais qu'il y a des gens qui réfléchissent à taxer différemment. Il faut revoir, le comment dire, le PRI.

Mme la Présidente :

D'accord, mais je veux bien répondre là-dessus. Donc, on a effectivement créé en Conférence des bourgmestres et j'étais à l'initiative de cela, parmi d'autres, un groupe de travail sur les finances communales, parce que toutes les communes vont mal. Dix communes sur 19 ont augmenté leur PRI l'année passée ou cette année. Très peu, en fait, ont diminué leurs IPP. Ce n'est pas le cas. La plupart vont très mal. Et donc, parmi les pistes sur la table, oui, il y a des pistes qui touchent au PRI et notamment des pistes de péréquation cadastrale qui est une sorte de monstre du Loch Ness pour lequel aucun des ministres des finances récents n'a pu réellement progresser. Et donc, petit à petit, il y a des évolutions des perceptions cadastrales dans les différentes communes, avec des stratégies plus ou moins communes. Mais la péréquation cadastrale n'est pas encore n'est pas encore acquise. Et les outils de Bruxelles fiscalité qui a récupéré le PRI depuis la dernière réforme institutionnelle, ne sont pas encore prêts à pouvoir accueillir des demandes comme celle qui était la nôtre, c'est à dire faire une prime proportionnelle automatique. Donc on est loin de pouvoir facilement mettre en œuvre quelque chose d'ampleur. Et alors, pour terminer, et je sais que malheureusement ça pourrait peut-être être jugé provocant, il est assez évident que pour avoir une réforme d'ampleur qui touche l'immobilier, on parle peut-être aussi d'un autre paysage politique parce que ce ne sont pas des choses faciles. Voilà donc ici ce qu'on a fait, nous, de notre côté, de manière assez pragmatique à nouveau, c'est aller faire porter sur les épaules des plus puissants de la meilleure manière avec les outils qui sont ceux d'une commune, l'augmentation nécessaire principalement, je l'ai déjà dit, pour payer les 11 millions d'euros d'indexation de salaires et on vous propose une prime qui tient la route par rapport à ça. Voilà, ça c'est la réalité aujourd'hui. Alors, dernier tour de parole sur ce sujet. Après je vous invite à voter cette prime qui aidera un très grand nombre de personnes. On a entendu des chiffres tout à l'heure plus de 13.000 ménages. Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, Madame la Présidente, je n'allais pas réagir. Mais quand j'ai notre meilleur échevin des Finances de l'histoire de Molenbeek qui m'attaque, je ne pouvais pas me draper dans un silence. N'est-ce pas, monsieur Van Olewyck? Alors, visiblement, vous semblez atteint d'amnésie...

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, est-ce que je pourrais vous demander, s'il vous plaît, d'appeler Mr Van Leeckwyck par son nom?

M. El Khannouss :

Ah, c'est Van Elowyck, je confonds.

Mme la Présidente :

Je pense que vous vous trompez à chaque fois et c'est assez limite ! C'est Monsieur Van Leeckwyck.

M. El Khannouss :

Monsieur Van Leeckwyck, il est 0 h 52, excusez-moi, c'est la fatigue qui prend le dessus. Georges, c'est plus facile par le prénom. Voilà ce que je voulais vous dire, monsieur l'échevin des Finances, c'est que vous semblez être atteint d'amnésie. Votre formation politique, qui s'appelle le MR, était à la tête de la Commune sous l'ancienne législature. Alors je m'interroge sur vos qualités d'échevin des Finances, parce que si vous aviez vu les chiffres en 2018, lorsque nous avons quitté la majorité, vous auriez pu constater qu'il y avait non seulement un boni de 5.400.000 € et c'est ainsi les trois années précédentes, mais aussi qu'il y avait un fonds de réserve de plus de 18 millions d'euros que vous avez dilapidé. D'ailleurs, dans votre intervention, vous dites tout et le contraire. Vous avez dit qu'il y avait une prime qui couvrait certes 100 %, c'est une enveloppe fermée, mais qu'il y avait une ligne budgétaire de réserve. C'est ce que vous avez dit. Et cette réserve, vous l'avez totalement dilapidée. Alors, de grâce, un tout petit peu d'honnêteté intellectuelle. Je sais que c'est très compliqué quand on n'a pas d'arguments, d'accabler les gens qui sont en face, mais au moins soyez honnêtes vis à vis de la population qui elle va être saignée. Et que ça vous plaise ou pas, l'ancienne majorité a très bien géré les deniers de la commune. Les chiffres sont là, la population peut les vérifier ces chiffres. Contrairement à ce que vous avez affirmé. Je vous remercie, un chouilla d'honnêteté intellectuelle, ça ne fait de mal à personne. Merci.

Mme la Présidente :

Quand je parlais de changer le paysage politique, je parlais du niveau régional et je parlais de l'interpellation du chef de groupe du PTB.

Alors, monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la Présidente, mais je vais devoir me répéter. Vous n'allez pas me dicter ce que je veux dire. Il manquerait plus que ça. Donc je répète 100 % qui recouvrent entre guillemets la fameuse, la fameuse augmentation, c'est peanuts. Alors 85 %, c'est quoi? Parce que c'est ça la question en définitive. Alors, je le répète, il serait effectivement très intéressant de pouvoir avoir une automaticité. Parce que, je le sais, lors de la précédente législature, il y a eu une augmentation également substantielle au niveau cadastral et cette législature augmente également. Donc, effectivement, je demanderais de faciliter la possibilité de pouvoir avoir l'obtention de cette de cette prime, ne serait-ce que par souci d'équité, par rapport à tout de suite tout un tas de personnes qui n'ont pas la possibilité de pouvoir avancer toute une série d'actions administratives pour tout un tas de raisons. Je pense que comme vous l'avez dit, vous l'avez répété, nous sommes dans une commune entre guillemets pauvre. Ce n'est pas pour la rendre plus pauvre. Et là, en l'occurrence, j'ai bien peur que ce soit le cas et que l'objectif sera bientôt atteint.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci. Donc je vais revenir sur le fameux calcul, Monsieur l'échevin des Finances. Donc vous vous basez sur Be Home, 13.000 ménages. Donc Be Home considère que les propriétaires qui ont des locataires sont propriétaires occupants, ce qui n'est pas le cas dans votre règlement, dans votre proposition de règlement de prime. Donc, comme je vous le dis et on vérifiera cela au mois de juin 2024, si vous respectez les délais, quand vous présenterez le compte 2023 que les 2.200.000 sont trop importants. Donc pour moi, excusez-moi du terme,

mais il est stupide d'avoir limité cette prime à 85 %. Pour moi, il aurait fallu arriver à 100 %. Cela dit, et comme l'a dit mon collègue El Khannouss tout à l'heure, 100 % de l'augmentation des centimes additionnels communaux. Je rappelle que l'indexation de 9,6 n'est couverte par aucune prime. Donc de toute façon, le Molenbeekois payera plus, même si les centimes additionnels communaux sont compensés à concurrence 100 %, ce qui n'est pas le cas ici.

Et puis alors, par rapport à cette histoire de on prévoit 2 millions de plus qu'avant, etc. J'aimerais bien comprendre la logique qu'on prévoit 100 € dans cet article budgétaire ou 1 milliard, le Molenbeekois n'aura pas plus. C'est limité à 85 % j'ai l'impression. On dit je ne sais plus qu'il a dit 2.200.000, donc on donne plus. Mais non, vous ne donnez pas plus, vous donnez moins. Si on disait dans le règlement que les 2.200.000 seront répartis sur l'ensemble des demandeurs, là peut-être qu'ils auraient eu plus. Mais non, les crédits budgétaires seront utilisés à concurrence de l'augmentation limite plafonné à 85 % d'un côté. Donc, c'est un premier plafond. Il y a un second plafond qui est de 400 €. Donc les crédits budgétaires n'ont rien à voir avec le montant que va recevoir le demandeur qu'on prévoit 2 millions, qu'on prévoit 100.000 €, qu'on prévoit 100 millions d'euros, ça n'a aucune influence sur le montant. J'ai entendu, 2.200.000, donc on va donner plus. C'est vraiment à ne rien à avoir compris à la logique budgétaire, hein?

Mme la Présidente :

Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci, madame la Présidente. J'ai posé deux questions. Je n'ai reçu aucune réponse. La première, c'était par rapport au fait que vous n'avez pas consulté le CCL. Pourquoi, alors qu'il y a eu une modification du règlement, c'est la première question. Et la deuxième question, c'était par rapport aux crédits disponibles, qu'est-ce qui se passe après avoir épuisé le crédit disponible? Si les demandeurs viennent. Qu'est-ce qui se passe par après si le crédit est épuisé? Et je n'ai reçu malheureusement aucune réponse, C'est regrettable.

Mme la Présidente :

Euh non, mais la réponse elle était dans le calcul. En fait, le calcul fait que ça n'arrivera pas.

M. Hamzaoui :

Madame Moureaux, Monsieur l'échevin vient de confirmer qu'il n'y a pas eu de réponse à ces questions-là. Je viens de le comprendre.

Mme la Présidente :

En fait, ce n'est pas correct. Il y eu une réponse, c'est le calcul. Et si vous réécoutez la réponse de monsieur l'échevin sur le calcul, vous allez comprendre pourquoi ce que vous demandez-là n'existera pas.

Monsieur De Block, c'est d'ailleurs ce que votre voisin a expliqué parce que lui a compris l'autre moitié. Monsieur De Block.

M. De Block :

On vise, on vise la prime, les propriétaires qui occupent complètement leur logement. J'ai vu qu'il y a une sanction et on les gens qui fraudent en fait avec la déclaration peuvent être

touchés par des sanctions pénales. Est-ce que c'est la chose la plus efficace et exécutable? Voilà. Parfois j'ai vu dans de certains règlements qu'on double ou triple le montant ou bien bon, là il n'y a pas de taxe, donc je ne sais pas. Je veux juste éviter que cette sanction pénale, cette procédure ne soit jamais appliquée parce que c'est lourd et difficile. Et voilà.

Mme la Présidente :

Merci. Alors je vous propose à l'instant de voter sur cette prime. Merci à l'échevin des Finances pour toute cette tentative d'éclairer. Je propose que par rapport aux dernières questions qui sont un peu compliquées pour certains conseillers, vous puissiez peut-être aller les voir après le conseil ou demain.

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

Mme la Présidente :

Nous avons 34 votants et 34 oui. Et donc même si le débat était un peu long, tout le monde est pour le dispositif que vous avez proposé Monsieur l'Echevin. Félicitations! Bravo Mr Leeckwyck.

26. Marchés Publics - Maintenance technique de la piscine du complexe sportif Louis Namèche - Approbation des conditions et du mode de passation.- report du 22/03/2023
Overheidsopdrachten - technische onderhoud van het zwembad van het sportcomplex Louis Namèche - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Je donne la parole à M. Papadiz.

M. Papadiz :

Si ma mémoire est bonne, je me souviens qu'il y avait des problèmes de douche à la piscine de Molenbeek. Est-ce que c'est prévu justement pour ces réparations ou pas?

Mme la Présidente :

À ma connaissance, c'est déjà réparé, en tout cas en grande partie. Je pense que oui. Voilà, c'est ce que l'échevin des sports me confirme.

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 31 votes positifs, 3 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 31 positieve stemmen, 3 onthoudingen.*

27. Marchés Publics - Entretien et Dépannage des installations techniques - Approbation des conditions et du mode de passation.- report du 22/03/2023
Overheidsopdrachten - Onderhoud en herstelling van de technische installaties - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 31 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 31 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

28. Propreté publique - Convention d'engagement pour le projet pilote de tri et propreté publique On-the-go et Out-of-home entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean et Bruxelles Environnement, Bruxelles-Propreté et Fost Plus en région de Bruxelles-Capitale.- report du 22/03/2023

Openbare netheid - Verbintenisovereenkomst voor het proefproject inzake sorteren en openbare netheid onderweg en buitenshuis tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en Leefmilieu Brussel, Netheid Brussel en Fost Plus in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Nous avons des points de propreté publique. Je vais proposer à madame Garcia de présenter le 28 tout d'abord, et puis peut être 29, 30 et 31 groupés puisqu'ils se ressemblent fortement. Le 28, Allez y!

Mme l'échevine Garcia :

Oui, je vais, chers collègues, vous présenter le 28, le 29, le 30 et le 31. Et par respect pour les personnes qui attendent et qui doivent être entendues, je serai extrêmement concise. Le 28, il s'agit d'une convention entre la commune Fost plus Bruxelles Environnement et l'ABP. Une convention qui encadre un projet pilote qui consiste à placer sur l'espace public des poubelles, des poubelles de tri sélectif. Huit poubelles seront placées rue Royale Sainte-Marie et cinq poubelles seront placées place Jef Mennekens. Alors je vous parle rapidement des obligations des parties qui ont signé ou qui vont signer la convention. Si vous êtes d'accord, la commune devra faire comme elle fait d'habitude pour les corbeilles urbaines, elle devra évidemment les vider, Fost plus met les poubelles gratuitement à disposition de la commune. Bruxelles Environnement s'occupe de la campagne, une grande campagne d'information, de communication et l'ABP va encadrer les personnes qui vont vider ces poubelles. L'ABP va encadrer pendant six mois une fois renouvelable, donc maximum douze mois. Donc ça ne coûtera rien à la commune et ça nous permettra de répondre à des obligations qui seront bientôt légales lorsque la directive européenne en la matière sera entrée en vigueur. Ça, c'est pour le point 28.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

29. Propreté publique/Charroi - Déclassement d'une trémie de salage.- report du 22/03/2023

Openbare netheid/Wagenpark - Ontmanteling van een zoutstrooier.- uitstel van 22/03/2023

30. Propreté publique/Charroi - Déclassement de dix-neuf VHU (véhicules hors d'usage).- report du 22/03/2023

Openbare netheid/Wagenpark - Ontmanteling van negentien voertuigen.- uitstel van 22/03/2023

31. Propreté publique/Charroi - Déclassement de sept véhicules et vente de ceux-ci.- report du 22/03/2023.

Openbare netheid/Wagenpark - Ontmanteling en verkoop van zeven voertuigen.- uitstel van 22/03/2023.

Mme la Présidente :

Madame Garcia, les trois points suivants s'il-vous-plait.

Mme l'échevine Garcia :

Donc les trois points suivants sont des points de déclassements de véhicules. Le point 29 porte sur le déclassement d'une trémie de salage. Elle est complètement rouillée. La réparation de cette trémie coûte 18.000 € alors que l'achat coûte 20.000 €. Pour l'instant, nous allons, si vous êtes d'accord, la déclasser. Il y a ensuite 17 véhicules qui ne sont plus du tout utilisables, qui ont servi de pièces de rechange à nos mécaniciens. Donc quand ils ont réparé les véhicules que nous avons actuellement. Et ensuite il nous reste sept véhicules qui peuvent être vendus mais qui ne peuvent plus, en fait, on veut les vendre parce qu'ils ne peuvent plus circuler à Bruxelles, mais bien en dehors de Bruxelles. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Une question de Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci. Donc quand on regarde dans le BOS, il y a un véhicule, pas d'identification, pas de numéro de série... Il s'agit du point 30. Donc, est-ce que c'est normal qu'il manque des informations concernant les véhicules qui sont déjà immatriculés par la commune? J'ai été voir un peu dans le reportage photos, en fait ces véhicules-là sont dans un état franchement je ne sais pas depuis combien de temps qui ne sont pas utilisés, mais est ce qu'il n'y avait pas moyen de le vendre il y a deux ans, il y a trois ans? Parce qu'on connaît quand même un peu les finances communales et je pense que même retirer une certaine somme, même pour des pièces détachées, on aura pu au moins avoir quelque chose qu'ici, maintenant, la proposition, de dire on envoie dans un centre de dépollution et de recyclage. Donc merci.

Mme l'échevine Garcia :

Oui alors ces véhicules-là, effectivement, sont sur un terrain communal depuis de très nombreuses années. Le choix qui avait été fait par les majorités précédentes, c'était de laisser ces véhicules pour permettre aux mécaniciens de prendre des pièces détachées et de réparer les véhicules qui étaient à réparer à la propreté publique. C'est le choix qui a été fait à l'époque par rapport à ça. Je ne peux rien y faire. Tout ce que je peux faire moi maintenant, c'est vous demander de les déclasser. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting.

32. Communication - Image et Valorisation - Octroi de subsides pour un projet ponctuel à six organismes.- report du 22/03/2023

Communicatie - Imago en Promotie - Toekenning van subsidies voor een specifiek project aan zes organisaties.- uitstel van 22/03/2023

*Le Conseil est informé.
De Raad wordt geïnformeerd.*

33. Secrétariat communal - Motion déposée par Mr. Khalil Boufraquech (PS-SP.A) et Mr. Didier Milis (MR) demandant la libération de Monsieur Olivier Vandecasteele, détenu en Iran.- report du 22/03/2023

Gemeentelijk Secretariaat - Motie ingediend door M. Khalil Boufraquech (PS-SP.A) en M. Didier Milis (MR) met het verzoek om vrijlating van de heer Olivier Vandecasteele, die in Iran wordt vastgehouden.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

34. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, en solidarité avec les travailleurs de Delhaize.- report du 22/03/2023

Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door de heer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, uit solidariteit met de werknemers van Delhaize.- uitstel van 22/03/2023

Mme la Présidente :

On entre dans la partie du conseil qui est réservée aux conseillers. Je vois que les conseillers ont beaucoup travaillé. Par contre, je voudrais attirer l'attention des conseillers sur le fait que nous avons dans l'entrée depuis maintenant 3 h, en fait, la personne que nous devons auditionner ensuite en huis clos. Je laisse les chefs de groupe faire au mieux.

*La séance est suspendue 5 minutes.
De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.*

Mme la Présidente :

On va commencer par la motion en solidarité avec les travailleurs de Delhaize. Qui va en parler, Monsieur De Block? Allez-y.

M. De Block :

Voilà! Je vais être très court. Voilà, demain, il y a un conseil d'entreprise qui sera encore une étape dans la volonté déclarée de la direction de franchiser leur magasin intégrés. La franchisation, qu'est-ce que ça veut dire pour le travailleur? Ça veut dire plus d'heures de travail pour moins de salaire, ça veut dire plus de flexibilité. Ça veut dire que probablement pour le futur, il y aura moins de jobs. Ça, c'est la réalité, malheureusement, et de moins bonnes conditions de travail. Le PTB a introduit une motion qui se prononce clairement au niveau de la solidarité avec le personnel en lutte contre ce plan de la direction contre les franchisations. Voilà, je vois que c'est très difficile malheureusement de se déclarer solidaires avec les travailleurs dans leur lutte contre la franchisation et juste pour un signal envers les travailleurs qui demain vont se retrouver face à leur direction et à la demande du front commun syndical qui dit voilà, soutenez les travailleurs. Bon, voilà, je trouve, déclarons-nous solidaires avec le personnel de Delhaize, donnant un signal vraiment à ces travailleurs qui luttent aujourd'hui et j'espère que tout le monde sera d'accord de le faire.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Très rapidement, madame la Présidente. Dès le départ, nous avons soutenu la motion présentée par le PTB parce qu'il était important pour nous, et vous l'avez rappelé dans votre tentative de médiation, que Molenbeek était le berceau historique de Delhaize. C'est ici qu'est né le groupe Delhaize, ici chez nous à Molenbeek, et nous avons encore un grand magasin qui se trouve dans le quartier du Karreveld. Mais il faut rappeler que la franchisation, même si dans l'absolu, ce n'est pas nécessairement ça qui est problématique, c'est ce les conséquences que cela engendre au niveau des statuts des travailleurs, la flexibilité, les heures supplémentaires qui ne sont pas payées comme dans le cadre des magasins intégrés, et le travail dominical qui n'est pas payé non plus, comme dans les magasins intégrés. Ce type de processus qui amène à une fragilisation du statut des travailleurs et qui a des conséquences. Je rappelle que de nombreuses familles ont des crédits, ont des responsabilités. Ils doivent scolariser leurs enfants et du jour au lendemain, ils passent d'un statut. Ils avaient une certaine fonction dans une entreprise qui, je le rappelle, fait d'énormes bénéfices. Allez voir la situation de Delhaize au niveau national, au niveau international, vous allez voir que c'est un groupe qui se porte financièrement relativement bien. Et donc pour toutes ces raisons, avec mon groupe pour lequel nous avons discuté, nous allons évidemment soutenir la proposition qui a été faite initialement. Mais je préfère, comme vous l'avez dit, qu'il y ait un texte qui fasse le consensus de tous les membres du conseil communal et qui marque sa solidarité. Et c'est l'article premier, évidemment, qui pour moi est le plus important, c'est que nous sommes solidaires non seulement avec travailleurs de Delhaize, mais avec tous les travailleurs qui subissent justement cette pression assez importante de la part du capital qui vise à maximiser les bénéfices au détriment des conditions des travailleurs. Merci.

M. Sumlu :

Merci, donc je suis tout à fait d'accord avec mes deux premiers collègues et nous soutenons également la première motion qui a été déposée par le PTB. Et je dirais également que, évidemment, il y a beaucoup de bénéfices du Delhaize. Ce n'est pas une société en faillite. Donc ici, il vient effectivement avec une proposition de franchisés. On peut dire simplement que si la franchise n'est pas un licenciement collectif, les conditions de travail sont lourdement impactées et donc mériteraient une concertation correcte tel que prévu dans le procédure Renault. Donc pour cette raison-là, que c'est un signal qui est hyper important à donner maintenant, parce qu'aujourd'hui on parle de Delhaize, demain ça peut être d'autres

sociétés. Donc c'est pour cette raison là qu'on doit être tous solidaires pour soutenir les travailleurs de Delhaize. Merci.

Mme Evraud :

Merci, madame la présidente. Moi, ce qui me dérange un peu, c'est de voir dévoyer l'usage de la motion qui a pour but d'interpeller le pouvoir politique supérieur pour ne pas donner des leçons de management à une multinationale. Ça me paraît un peu spécieux. De toute façon, là, elle n'en a rien à faire. Et ici, je parle plutôt en mon nom personnel, vous connaissez mes inquiétudes, la politique de suppression des voitures font que le transport de gros caddies deviendra de plus en plus impossible et la suppression des emplacements de stationnement empêche leur déchargement. Donc un management intelligent s'adapte. Les grandes surfaces ne sont manifestement plus rentables. D'ailleurs, on a vu Macro disparaître, INNO qui a des problèmes. Donc à partir du moment où ils ont des problèmes, ils organisent les plus petites surfaces, plus proches des gens. C'est quand même logique. On voit que les commerces s'adaptent aussi ou ils meurent donc. Et on ne peut pas non plus les empêcher d'avoir la liberté d'entreprendre. Et ce qui me gêne aussi, c'est que je n'entends absolument personne ici se plaindre pour les employés et les indépendants de chez Total, impacté par des fermetures par centaines de pompes et qui impactent aussi leurs clients, dont les Molenbeekoïses. Les atermoiements du PTB me semblent donc un peu à géométrie variable. En plus, qui sommes-nous conseillers communaux à part déplorer les choses, ça c'est sûr, et manifester le regret de ce tsunami professionnel qui impacte une enseigne et son personnel qui est cher aux Molenbeekoïses. Et ça je suis bien d'accord. Le groupe MR aura la liberté de choix, pour le soutien de la motion que nous avons ci-dessous. Mais est-ce qu'on peut se faire des illusions? Une multinationale ne tiendra aucun compte de notre motion et nous ne pouvons que malheureusement témoigner notre solidarité pour tous les travailleurs impactés. Et ça, bon, là, tout à fait d'accord.

M. Ben Salah :

Je vous remercie. Il est naturel que et je pense que dans tout ce conseil, dans tous nos conseillers ici présents, avançons de manière solidaire vers le personnel impacté. Et donc là en l'occurrence, il faut savoir de quoi on parle. Une franchisation ce sont des pertes d'emplois, c'est une pression sur les salaires, des conditions de travail inférieures, une concurrence pour l'emploi entre salariés, une perte de contrôle sur la pratique de l'emploi également. Donc ce sont tous des effets entre guillemets néfastes qui vont à l'encontre, entre guillemets, d'un emploi digne et décent. Quelqu'un de franchisé peut se retrouver après quelques chiffres négatifs, à devoir vendre et faire une liquidation et évidemment des pertes d'emplois conséquents. Là, en l'occurrence, l'idéal aurait été qu'on se mette tous d'accord et qu'on se dise bon, moi j'ai lu la motion de Dirk, honnêtement, elle était light. Puis ensuite, j'ai lu la proposition du Parti Socialiste et elle n'est pas light, elle est extra light, donc c'est plus du c'est voilà, c'est plus, c'est même plus une motion. Donc entre nous, l'idée du consensus pour pouvoir aller vers justement ce personnel aurait été juste et solidaire de notre part. Néanmoins, j'entends que c'est très compliqué, même pour des causes aussi justes qui n'ont pas un réel impact direct sur nos petites affaires entre guillemets au niveau du conseil. Je trouve dommage qu'on loupe le coche une nouvelle fois. Surtout que je le répète, cette motion proposée au départ par Dirk, c'est une motion entre guillemets qui ne demande pas grand-chose. Donc je suis au regret de devoir entendre une nouvelle fois cette majorité tourner le dos à une partie précarisée de la population molenbeekoïse. Parce que je peux vous le garantir, il y a énormément de Molenbeekoïses qui travaillent dans les Delhaize et donc ça aura un impact direct sur nos citoyens. Je vous remercie.

M. Boufraquech :

C'est pour lire mon amendement brièvement. Je vais être très court. Vous l'avez rappelé, Delhaize à son siège social à Molenbeek depuis plus d'un siècle, et les travailleuses et les travailleurs sont en souffrance. Alors oui, moi, je remercie Dirk d'avoir pensé à la motion. Disons les choses franchement. Mais moi, mon souhait, c'est que l'ensemble du conseil communal puisse porter une motion. Parce que si tu déposes ta motion Dirk, il se peut qu'elle ne soit pas votée par l'ensemble du conseil. Et donc le texte qui est ici, ce n'est pas le texte du Parti Socialiste, c'est le texte de compromis d'échange entre les différents groupes : Considérant le plan de Delhaize de franchiser ses magasins et que celui-ci touchera potentiellement 9000 travailleurs et notamment ceux du Delhaize Karreveld. On souhaite nous conseil communal ce soir article un, de se déclarer solidaire avec le personnel de Delhaize. Article deux, si la décision de franchisation des 128 magasins devait se confirmer à l'issue de ces négociations, nous demandons des garanties de maintien de l'emploi de tous les travailleurs concernés ainsi que de leurs droits. Article trois, que les modalités concernant les travailleurs reprises dans les conventions avec les franchisés soient transparentes et fournies aux syndicats. Et enfin, article quatre, de demander au collège de communiquer cette motion de solidarité à la direction de Delhaize. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Moi je veux quand même émettre un mot à titre personnel. Je pense que le berceau de Delhaize Le Lion est à Molenbeek et nous devrions essayer d'émettre un signal. Et ce signal, c'est une motion. Pour qu'une motion soit adoptée, il faut qu'elle soit adoptée à l'unanimité, sinon il n'y aura pas de motion, il n'y aura pas de signal. Si, si, si, tout à fait. Et donc c'est ce que dit le règlement, malheureusement. La symbolique, la symbolique serait puissante pour les milliers de travailleurs de Delhaize. Et donc voilà, nous allons d'abord voter sur l'amendement et puis ensuite sur la motion complète. Donc d'abord, l'amendement, s'il vous plaît, un tableau de vote.

L'amendement déposé par Monsieur Boufraquech est adopté par 25 votes positifs et 6 votes négatifs.

Het amendement van de heer Boufraquech wordt aangenomen met 25 stemmen voor en 6 stemmen tegen.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

Mme la Présidente :

Voilà, je vous remercie et bravo et merci pour tous les travailleurs de Delhaize. Merci à tous. Merci. Je vous remercie.

35. Secrétariat communal - Motion déposée par le PTB demandant de réaliser des tests de situation contre les discriminations.- report du 22/03/2023
Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door het PTB met het verzoek om situatietests tegen discriminatie uit te voeren.- uitstel van 22/03/2023

Le point est reporté, un groupe de travail sera constitué.

Het punt wordt verdaagd, er zal een werkgroep worden ingesteld.

36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal DEFI, relative au changement sur l'entrée du Ring à la chaussée de Ninove. (Complémentaire)

Gemeentelijksecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, gemeenteraadslid DEFI, over de wijziging van de ingang van de ring op de Ninoofsesteenweg. (Aanvullend)

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal DEFI, relative à évacuation des demandeurs d'asile.- report du 22/03/2023
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, Gemeenteraadslid DEFI, betreffende de evacuatie van asielzoekers.- uitstel van 22/03/2023

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

38. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la demande de visa pour les habitants de la commune voulant venir en aide aux populations sinistrées en Turquie et Syrie.- report du 22/03/2023

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de visumaanvraag voor inwoners van de gemeente die de door rampen getroffen bevolking in Turkije en Syrië willen helpen.- uitstel van 22/03/2023

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

Mme la Présidente :

Nous arrivons aux huis clos. Je vais demander à tous ceux qui ne sont pas membres du conseil de sortir et je vous remercie pour le conseil. Tous ceux qui ne sont pas membres sortent.